



RÉDUIRE
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
DE NOS BÂTIMENTS



Programme RÉGIONAL
POUR L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE
(PREE)



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

AGIR COLLECTIVEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DES BATIMENTS DE NOUVELLE-AQUITAINE...



Pour réduire la vulnérabilité énergétique et « climatique » des ménages

Préserver le reste à vivre des ménages en maîtrisant la facture énergétique, en particulier pour les ménages en précarité énergétique

Adapter les bâtiments au changement climatique en intégrant notamment le confort d'été

Améliorer la qualité sanitaire et le confort des bâtiments : ventilation, qualité de l'air, matériaux biosourcés...



Pour une région neutre en carbone, pleinement engagée dans la transition énergétique

Contribuer à l'atteinte de l'accord de Paris, selon la Stratégie Nationale Bas Carbone, vers une région neutre en carbone en 2050

Participer à l'effort énergétique des 50% d'économies d'ici 2050 en donnant la priorité à la rénovation des passoires thermiques

Intégrer les enjeux énergétiques mais également écologiques (eau, déchets, biodiversité...) dans une approche globale



Pour favoriser l'ancrage d'une économie locale porteuse de valeur ajoutée et d'emplois

Stimuler le marché du bâtiment et accompagner les entreprises locales dans leur positionnement

Accompagner le développement des filières innovantes associées : matériaux biosourcés et géosourcés, énergies renouvelables...

Faire des métiers du bâtiment des métiers porteurs d'innovation et de services de proximité



Pour améliorer l'attractivité des territoires, en privilégiant le renouvellement urbain

Economiser le foncier et favoriser le renouvellement urbain,

Contribuer à la revitalisation des cœurs de villes et des centres bourgs, notamment en milieu rural.

Participer à la diversification d'une offre d'habitat de qualité pour toutes les populations

Sommaire

PARTIE A / Contexte et enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments en Nouvelle-Aquitaine, <i>Un Programme Régional pour l'Efficacité Energétique pour renforcer la dynamique</i>	5
1. Un Programme régional pour l'efficacité énergétique en Nouvelle-Aquitaine, pourquoi et comment ?	6
○ Un cadre posé par la loi et les textes nationaux	6
○ Le PREE Nouvelle-Aquitaine, une stratégie régionale collective élaborée en concertation	9
2. Les objectifs de rénovation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine	11
○ Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)	11
○ Les objectifs des politiques de l'État à l'échelle régionale	13
3. Le Bâtiment en Nouvelle-Aquitaine : caractéristiques des parcs résidentiels et tertiaires, enjeux et freins liés à leur rénovation	14
○ Le bâtiment (résidentiel et tertiaire), premier secteur consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine	14
○ Le logement en Nouvelle-Aquitaine	15
○ Les bâtiments tertiaires, publics et privés	24
PARTIE B / Les objectifs prioritaires	28
1. Massifier la rénovation énergétique globale performante et bas carbone des logements privés	29
2. Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du logement social dans le cadre d'une stratégie régionale renouvelée et croisée « Transition énergétique/ Aménagement du territoire »	33
3. Enclencher la dynamique de massification de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	36
4. Acteurs privés / acteurs publics : Développer le marché de la rénovation énergétique performante et bas carbone	39
5. Engager tous les acteurs dans la sobriété énergétique, et l'adaptation face aux dérèglements climatiques	43
PARTIE C / Les déclinaisons opérationnelles	45
1. Massifier la rénovation énergétique globale performante et bas carbone des logements privés	46
○ Le Service Public à l'échelon régional	46
1 Lancer le plan de déploiement des Plateformes territoriales du SPPEH local	47
2 Structurer et faciliter l'accès aux financements, optimiser et mobiliser les outils financiers	49
3 Contribuer à garantir la performance énergétique et bas carbone des rénovations, favoriser les approches intégrées	53
4 Animer le SPPEH local et l'accompagner dans ses missions	56
5 Mobiliser massivement les acteurs relais/têtes de réseau pour favoriser notamment la rénovation embarquée	58
6 Elaborer une stratégie de communication régionale partagée	60
○ Le Service Public à l'échelon local	62
7 Plateformes : Mettre en place un guichet unique, à minima « Rénovation énergétique de l'habitat », service public de proximité tiers de confiance	63

8	S'appuyer sur une stratégie territoriale et lancer des opérations collectives sur des cibles spécifiques	67
9	Mobiliser les acteurs publics et privés pour renforcer la dynamique territoriale et la qualité de l'offre des entreprises locales.....	70
10	Mettre en place un plan de communication, coordonné avec le niveau régional, sous la signature commune FAIRE en Nouvelle-Aquitaine.....	73
11	SPPEH régional et local : une action renforcée sur les copropriétés.....	75
2. Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du logement social dans le cadre d'une stratégie régionale renouvelée et croisée « transition énergétique / Aménagement du territoire »		78
12	Préciser une stratégie régionale et accompagner les bailleurs dans la gestion patrimoniale de leur parc	80
13	Poursuivre l'effort de rénovation BBC et développer les opérations « bas carbone ».....	83
14	Favoriser la formation des acteurs à toutes les étapes, renforcer la maîtrise d'usage	86
3. Enclencher la dynamique de massification de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires		88
15	Compléter la connaissance du parc tertiaire régional et des acteurs associés.....	89
16	Contribuer à la massification de la rénovation énergétique du parc public	91
17	Développer une stratégie prioritairement sur le parc privé des commerces, bureaux, hôtellerie-restaurants-cafés.....	93
18	Développer un plan de communication dédié et mobiliser sur la sobriété dans les usages	95
4. Acteurs privés / acteurs publics : développer le marché de la rénovation énergétique performante et bas carbone		97
19	Développer le partenariat acteurs publics / acteurs privés pour massifier la rénovation énergétique performante et bas carbone des bâtiments.....	98
20	Développer une offre adaptée et de qualité des professionnels du bâtiment, renforcer sa visibilité.....	100
21	Développer l'innovation et l'expérimentation pour une rénovation globale performante, bas carbone et intégrée des bâtiments.....	104
ANNEXES		106
1 - SRADDET Nouvelle-Aquitaine : Objectifs et règles générales présentant un lien avec les enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments		
2 - Aides à la rénovation énergétique : chiffres clefs en Nouvelle-Aquitaine		
3 - Service public de la performance énergétique de l'habitat Nouvelle-Aquitaine : Projet de cahier des charges des plateformes		
4 - Évaluation / indicateurs de suivi du PREE Nouvelle-Aquitaine		
5 - Tableau récapitulatif des actions proposées dans le cadre des premières déclinaisons opérationnelles		
LEXIQUE		125
SIGLES		127

PARTIE A

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS EN NOUVELLE-AQUITAINE

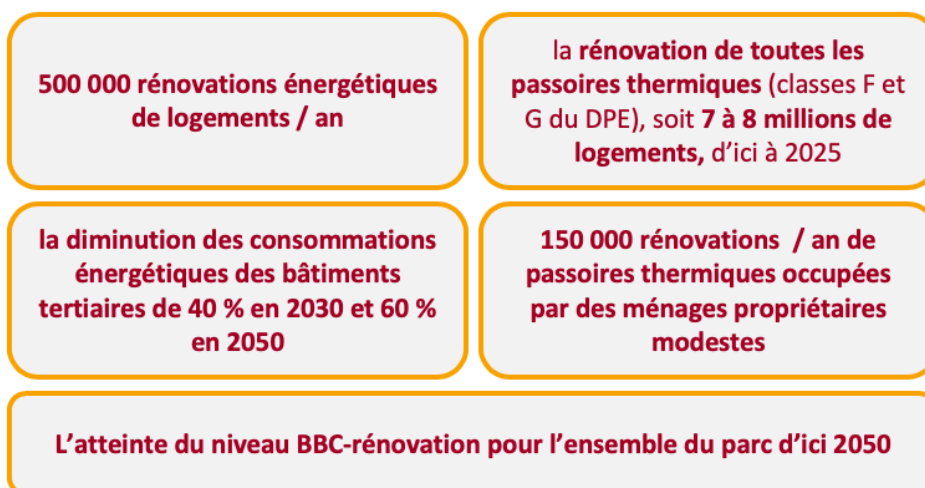
*UN PROGRAMME REGIONAL
POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
POUR RENFORCER LA DYNAMIQUE*

1. Un Programme régional pour l'efficacité énergétique en Nouvelle-Aquitaine, pourquoi et comment ?

○ Un cadre posé par la loi et les textes nationaux

➤ Des objectifs nationaux clairs et ambitieux en matière de rénovation énergétique des bâtiments

Axe important pour lutter contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique, des objectifs nationaux ambitieux ont été définis pour la rénovation énergétique des bâtiments, notamment à travers la Loi Transition énergétique pour la Croissance verte (TECV / 2015), la Programmation pluriannuelle de l'énergie (2019), la Stratégie nationale bas carbone (2018) et le Plan de Rénovation énergétique des bâtiments - PREB (2018) :



➤ La rénovation énergétique : une priorité nationale autour d'un plan d'actions

A travers ses 4 axes stratégiques, le PREB réaffirme cette priorité nationale :



➤ Le Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE)

Sa définition et son contenu

Pour atteindre les objectifs nationaux, le service public doit s'organiser localement à travers la mise en place, dans chacune des régions, d'un Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE).

Ce programme, **prévu par l'article 188 de la Loi TECV (art. L.222-2 du Code de l'Environnement), doit définir les « modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ».**

Il doit pouvoir s'inscrire dans le cadre du Plan national de rénovation énergétique du bâtiment (PREB) et en **déclinaison des orientations et objectifs du volet Air-Energie-Climat du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).**

Le Code de l'Environnement précise ses objectifs en termes de contenu, à savoir :

- Définir un plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique,
- Promouvoir la mise en réseau de ces plateformes en vue de la réalisation d'un guichet unique,
- Définir un socle minimal en matière de conseils et de préconisations relatifs aux travaux concernés fournis par les plateformes territoriales, en fonction des spécificités du territoire régional,
- Arrêter les modulations régionales du cahier des charges du " passeport énergétique ",
- Proposer des actions pour la convergence des initiatives publiques et privées en matière de formation des professionnels du bâtiment, en vue d'assurer la présence, en nombre suffisant, de professionnels qualifiés sur l'ensemble du territoire régional,
- Définir, en lien avec les plateformes territoriales de la rénovation énergétique, les modalités d'accompagnement nécessaires à la prise en main, par les consommateurs, des données de consommation d'énergie mises à leur disposition.

Le PREE prévoit également un volet dédié au financement des opérations de rénovation énergétique, qui vise à :

- Favoriser la meilleure articulation possible entre les différentes aides publiques ;
- Encourager le développement d'outils de financement adaptés par les acteurs bancaires du territoire ;
- Mettre en place un réseau d'opérateurs de tiers-financement.

Son élaboration et sa mise en œuvre

Sur la base de l'article 188 de la loi TECV, la Région est « l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique ». Elle doit **« favoriser, à l'échelon des établissements publics de coopération intercommunale, l'implantation de « plateformes territoriales de la rénovation énergétique » et la « lutte contre la précarité énergétique en matière de logement ».** Elle doit également veiller à la bonne adéquation de l'offre de formation initiale aux besoins des entreprises, pour répondre aux défis techniques de construction/réhabilitation en matière de transition énergétique.

Le PREE est ainsi élaboré sous pilotage de la Région.

Le Président du Conseil Régional soumet pour approbation une proposition de Programme régional pour l'efficacité énergétique au représentant de l'Etat en région.

Sa mise en œuvre doit s'appuyer sur **« le réseau des plateformes territoriales de la rénovation énergétique et, dans leurs domaines de compétences respectifs, sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), sur l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), sur les agences départementales d'information sur le logement (ADIL), sur les agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), sur les agences d'urbanisme, sur les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, sur les agences régionales de l'énergie et, plus généralement, sur le tissu associatif partenaire ».**

Le Président du Conseil régional associe également l'ensemble des acteurs concernés, notamment les professionnels du secteur du bâtiment, les établissements de crédit et les associations représentant ou accompagnant les propriétaires et les locataires.

Les Départements : des partenaires incontournables pour un rapprochement des politiques « Energie » et « Habitat »

Les Départements sont identifiés par la loi MAPTAM comme Chefs de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. La loi NOTRe réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale. L'action sociale du département concerne notamment l'aide sociale, les personnes âgées et handicapées ainsi que la précarité énergétique.

Les Départements cogèrent avec l'Etat les Plans départementaux pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées, développent de plus en plus des stratégies départementales de l'habitat à travers les Plans départementaux de l'habitat, sont pour certains délégataires des aides à la pierre, ils ont par ailleurs à disposition des outils d'information et d'orientation sur le logement à travers les Agences Départementales d'Information au Logement (ADIL) ou les Centres d'Architectures, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) qui accompagnent les collectivités ou particuliers dans leur projet d'habitat.

La loi NOTRe (art. 98) confie en outre aux Départements, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services, visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité, ainsi qu'à proposer une vision hiérarchisée de l'armature de services du département. C'est dans le respect de ce schéma que sont implantées les maisons de services au public, créées également par la loi NOTRe.

Dans la logique de rapprochement des politiques « Energie » et « Habitat » notamment pour renforcer la lutte contre la précarité énergétique et favoriser la rénovation énergétique embarquée, les Départements constituent des partenaires du SPPEH régional et un des acteurs locaux avec qui le SPPEH local devra systématiquement conventionner.

➤ Le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)

Par l'arrêté du 5 septembre 2019, l'Etat a validé le programme «Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique» dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Ce programme, porté à l'échelle nationale par l'ADEME, et co-porté au niveau régional, vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire national.

Ce nouveau programme, dont l'enveloppe dédiée pourra atteindre 200 millions d'euros sur la période 2020-2024, doit permettre de cofinancer les montants engagés par les collectivités territoriales pour la réalisation de trois missions essentielles :

- Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers dans les territoires,
- Créer une dynamique territoriale avec les professionnels autour de la rénovation énergétique des logements,
- Soutenir le déploiement d'un service de conseils aux petits locaux tertiaires privés.

Ce programme de financement, ouvert jusqu'au 31 décembre 2024, doit s'appuyer dans chaque région sur un plan de déploiement.

Le plan de déploiement des Plateformes du SPPEH Nouvelle-Aquitaine présenté dans le cadre du PREE pourra faire appel au financement du Programme SARE.

○ Le PREE Nouvelle-Aquitaine, une stratégie régionale collective élaborée en concertation

Le Programme régional pour l'efficacité énergétique constitue une stratégie régionale collective qui a vocation à favoriser la synergie/complémentarité des politiques publiques et la mobilisation des acteurs privés autour d'objectifs communs, de priorités ciblées et partagées. Il s'agit d'un document cadre de référence, chaque acteur restant maître de ses actions, mais surtout d'un document opérationnel qui définit le périmètre et la répartition des missions, propose des pistes d'actions stratégiques, des éléments de langage commun et identifie les outils à mutualiser...

➤ La co-construction du PREE

L'élaboration du PREE Nouvelle-Aquitaine a été lancée le 17 décembre 2018 par délibération du Conseil régional.

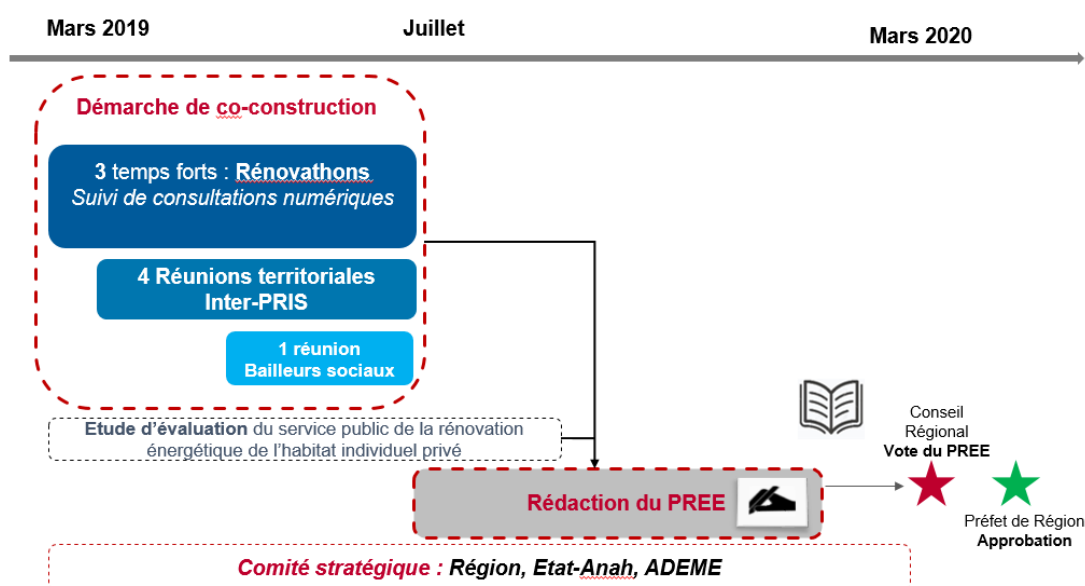
Elle a fait l'objet d'une **vaste démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes de la rénovation énergétique réunis dans un comité régional pour la rénovation énergétique du bâtiment** : conseillers énergie, bureaux d'études, architectes, associations, collectivités, Départements, partenaires publics et institutionnels, acteurs bancaires, fournisseurs d'énergie, acteurs sociaux... Cette co-construction s'est appuyée sur :

- 3 journées d'ateliers à Bordeaux dits « Rénovathons » suivi chacun par une consultation numérique : plus de 200 acteurs ont participé à ces échanges, produisant plus de 1 000 heures de travail cumulées et des centaines de contributions écrites
- Des contributions libres d'acteurs
- 4 réunions dites InterPRIS réunissant de façon délocalisées, pour plus de proximité, les différents réseaux de conseils aux ménages (notamment Espaces Info Energie, Point rénovation info service Anah, Plateformes expérimentales territoriales de rénovation énergétiques, PRIS juridiques)

Une étude d'évaluation du service public de la rénovation énergétique de l'habitat individuel privé, menée dans le cadre de l'évaluation des politiques régionales, a par ailleurs alimenté les travaux du PREE.

L'Etat et l'ADEME en tant que partenaires associés privilégiés ont participé, aux côtés de la Région, au comité stratégique de suivi des travaux du PREE Nouvelle-Aquitaine.

LES GRANDES ETAPES DE L'ÉLABORATION DU PREE NOUVELLE-AQUITAINE



L'objectif du PREE Nouvelle-Aquitaine est de favoriser un meilleur accès des porteurs de projet à la sobriété et l'efficacité énergétique, une meilleure efficacité et efficience des politiques pour démultiplier les opérations et permettre l'atteinte des objectifs fixés.

➤ **Gouvernance, mise en œuvre et suivi du PREE**

Comme pour son élaboration co-construite avec l'ensemble des acteurs, la mise en œuvre du PREE suppose un portage et un déploiement collectif par tous, acteurs publics et privés.

Cette mise en œuvre opérationnelle nécessite une gouvernance, tant pour assurer la cohérence d'ensemble des actions que pour permettre le lancement d'actions d'ampleur régionale. La démarche multi-partenariale initiée dans le cadre de l'élaboration du PREE a ainsi vocation à se poursuivre.

Mise en œuvre du PREE : poursuivre la démarche collective engagée

La Région, pilote et coordinatrice du PREE, poursuit l'animation du **comité régional pour la rénovation énergétique du bâtiment** qui rassemble les acteurs concernés par la rénovation énergétique du bâtiment au sein de la région, et qui ont participé à la co-construction du PREE.

Le comité régional pourra se réunir en formation plénière ou en deux sous-comités, un sous-comité « bâtiments tertiaires » et un sous-comité « habitat ». Le travail sous forme d'ateliers collectifs et collaboratifs continuera à être privilégié.

Maintenir un pilotage partenarial

Le **comité stratégique régional** mis en place pour l'élaboration du PREE, associant la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et l'ADEME sera maintenu pour assurer le pilotage de la mise en œuvre du PREE.

Autant que de besoin, et a minima une fois par an, le comité stratégique sera élargi en associant les représentants des conseils départementaux de Nouvelle-Aquitaine, de manière à partager les orientations et favoriser les synergies entre politique habitat/précarité et rénovation énergétique.

Le comité stratégique régional assurera également le lien avec le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de Nouvelle-Aquitaine (CRHH).

Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PREE

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PREE réalisés à l'échelon régional reposeront sur :

- Une évaluation quantitative fondée sur des indicateurs renseignés annuellement, et permettant de mesurer l'atteinte des objectifs du PREE en nombre de logement, cibles atteintes...;
- Une évaluation qualitative des performances atteintes à travers le contrôle d'un échantillon régional d'opérations ayant fait l'objet d'une démarche de rénovation énergétique accompagnée dans le cadre des politiques publiques ;
- Une évaluation de la mise en œuvre des déclinaisons opérationnelles du PREE.

Cf. annexes « Evaluation / Indicateurs de suivi du PREE Nouvelle-Aquitaine » et « Tableau récapitulatif des actions proposées dans le cadre des premières déclinaisons opérationnelles »

2. Les objectifs de rénovation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

○ Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le programme régional pour l'efficacité énergétique décline les objectifs de rénovation énergétique fixés par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires mentionné à l'article L. 4251-1 du Code général des collectivités territoriales / Article L. 222-2 du Code de l'Environnement

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié à la Région l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). La Nouvelle-Aquitaine a voulu faire de cet exercice réglementé et inédit une opportunité de construire avec les territoires une stratégie d'aménagement durable et équilibrée, à horizon 2030. Le SRADDET, schéma opposable aux documents de planification et d'urbanisme vise à mettre en cohérence les politiques publiques, dans un souci de plus grande efficacité (prise en compte des objectifs du SRADDET et compatibilité avec les règles générales).

Résultat d'une très large concertation auprès des acteurs du territoire au cours des années 2017 et 2018, adopté le 16 décembre 2020, il pose la stratégie d'aménagement et de développement durable du territoire en **14 objectifs stratégiques, déclinés en 80 objectifs, sous 3 grandes orientations** :

- Une Nouvelle-Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois
- Une Nouvelle-Aquitaine audacieuse, des territoires innovants pour répondre aux défis démographiques et environnementaux
- Une Nouvelle-Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous

L'efficacité énergétique du bâtiment participe pleinement de cette stratégie, se situe au cœur de plusieurs objectifs, et bénéficie de plusieurs règles générales.

➤ La stratégie détaillée Climat Air Energie du SRADDET

La stratégie détaillée Climat Air Energie, document complémentaire des fiches Objectifs du SRADDET, expose la stratégie proposée par la Région, précise les cibles prioritaires et les mesures majeures qui seraient à mettre en œuvre sur les 3 thématiques concernées.

Dans le respect des engagements internationaux, européens et nationaux et sur le principe négaWatt qui donne la priorité d'action à la sobriété et à l'efficacité énergétique, la trajectoire retenue vise en 2050 :

- la neutralité carbone,
- la diminution de 50% des consommations d'énergie finale (en référence à 2010),
- le 100% production d'énergie renouvelable par rapport à la consommation.

Pour le secteur Résidentiel et Tertiaire la trajectoire vise une réduction de 54% de la consommation d'énergie et de 90% des émissions de GES d'ici 2050.

**ZOOM : Les objectifs sectorisés du SRADDET
en matière d'efficacité énergétique des bâtiments**

Réduire le besoin de chaleur par une massification de la rénovation thermique des bâtiments

Rénovation énergétique des logements :

- **120 000 logements par an entre 2019 et 2025** (4,5 % du parc) de manière à **éradiquer les passoires thermiques** (classes F et G du diagnostic de performance énergétique) **d'ici 2025**
- **100 000 logements par an entre 2025 et 2050** de manière à réhabiliter l'ensemble du parc de logements à 2050 ;

Les cibles prioritaires sont les « *passoires énergétiques* » (~ 800 000 logements) ; les ménages *précaires* (372 000 logements), et les zones les moins tempérées de Nouvelle-Aquitaine.

Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires :

- **25 % des bâtiments publics d'ici 2022** (325 000 m² par an pendant 4 ans) ;
- **30 % du parc tertiaire privé d'ici 2030** (1 500 000 m² par an pendant 12 ans), **en priorité les commerces, bureaux et « cafés - hôtels - restaurants »** ;
- **100 % des bâtiments tertiaires publics et privés d'ici 2050** (2 000 000 m² par an pour le parc tertiaire et 140 000 m² par an pour le parc public).

Réduire les consommations énergétiques par la diffusion d'équipements efficaces et intégrant les énergies renouvelables ou issues de la récupération

- **Accélérer le remplacement du parc d'anciennes chaudières gaz et fioul** par des équipements à haut rendement, y compris cogénération, et en privilégiant le couplage avec les énergies renouvelables.
- **Tripler le rythme actuel de conversion** (chaudière gaz classique pour des chaudières à condensation) pour les 600 000 logements résidentiels au chauffage gaz jusqu'en 2030.
- **Développer à l'échelle micro-locale de manière mutualisée et dans une logique de complémentarité des solutions innovantes:** micro-génération à moteur, piles à combustible, chaudières hybrides ...
- **Réduire le besoin électrique par la conception des bâtiments et le confort d'été (éclairage et rafraîchissement naturel).** Limiter notamment le développement de la climatisation, le rafraîchissement naturel devant être privilégié ;
- **Systématiser les éclairages basse consommation** et les dispositifs de détection de présence ;
- **Réduire drastiquement la consommation électrique des bâtiments de la branche commerce et des autres branches tertiaires** par des **plans de sobriété énergétique** associant étroitement les consommateurs, les utilisateurs, les usagers, les chambres consulaires et les collectivités locales

NeoTerra : une feuille de route du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine face à l'urgence climatique et environnementale

En s'appuyant sur les travaux scientifiques d'AcclimaTerra et Ecobiose, la Région a souhaité changer de paradigme en accélérant, massifiant les actions en faveur de la transition écologique et énergétique et en accompagnant tous les professionnels et citoyens concernés.

Cette feuille de route votée le 9 juillet 2019 constitue un engagement pour une politique systémique de transition écologique et énergétique, une impulsion dont la déclinaison en actions et évolutions de politiques régionales sera précisée par des délibérations spécifiques.

Parmi les 11 ambitions :

1. Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
5. Développer et systématiser un urbanisme, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques
6. Construire un nouveau mix énergétique

○ Les objectifs des politiques de l'État à l'échelle régionale

L'État développe depuis plusieurs années une série de dispositifs nationaux en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments.

A l'échelle régionale, pour 2020, les objectifs de l'Anah, concernant les travaux de rénovation énergétique se décomposent en :

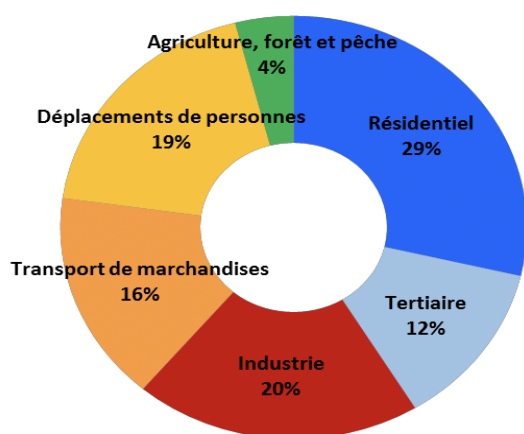
- 4 006 logements de propriétaires occupants,
- 292 logements indignes occupés par leur propriétaire,
- 616 logements de propriétaires bailleurs et 1 063 logements en copropriétés fragiles, soit avec des problèmes d'impayés. Les objectifs pour les logements en copropriété en difficulté ne sont pas connus à ce jour.

3. Le Bâtiment en Nouvelle-Aquitaine : caractéristiques des parcs résidentiels et tertiaires, enjeux et freins liés à leur rénovation

- Le bâtiment (résidentiel et tertiaire), premier secteur consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le **secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire)** constitue le **premier secteur consommateur d'énergie finale avec 40% du bilan énergétique régional. Ses émissions de gaz à effet de serre représentent environ 20% des émissions régionales.**

L'efficacité énergétique du bâtiment constitue donc un domaine d'action prioritaire et un levier essentiel dans la lutte contre les dérèglements climatiques.



Consommation énergétique finale par secteur, en %

Source : « Chiffres Clés Energie et Gaz à effet de serre – Région Nouvelle-Aquitaine – données 2017 », AREC Agence Régionale d'évaluation environnement et climat

Cet enjeu énergétique et climatique s'accompagne d'un **enjeu social** (14% des ménages se trouvent en situation de précarité énergétique en Nouvelle-Aquitaine, de 9 à 35% selon les départements) et d'un **enjeu économique** : le bâtiment représente en effet un secteur stratégique pour la dynamique et l'attractivité des territoires, porteur d'emploi local non délocalisable.

○ Le logement en Nouvelle-Aquitaine

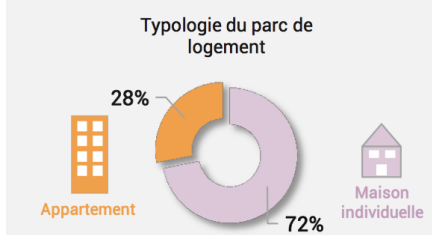
➤ Caractéristiques du parc de logement en Nouvelle-Aquitaine

Une part de maisons individuelles supérieure à la moyenne nationale

Le parc de logements en Nouvelle-Aquitaine est majoritairement composé de résidences principales en maison individuelle, celles-ci représentent **72% des résidences principales** contre 56% en France.

Parc de logements néo-aquitains : 3 416 000 logements		
Résidences principales (RP) : 2 718 150 logements (80 % des logements en région, 82 % en France)		697 850 résidences secondaires, logements vacants ou occasionnels
Logements sociaux : 250 000 soit 9 % des RP		
Maisons individuelles (MI) : 1 956 180 logements (72 % des RP en région, 56 % en France)	761 970 appartements ou autres	

Le parc de logements en Nouvelle-Aquitaine
Sources : Traitement CERC N-A, INSEE RP 2013



Source : AREC Nouvelle-Aquitaine, d'après INSEE RP 2013

Plus de 50% du parc construit avant 1975

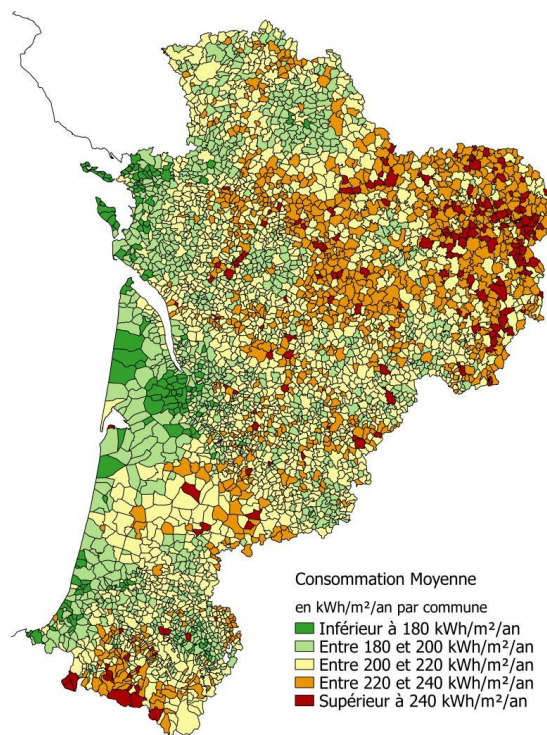
54% des logements de Nouvelle-Aquitaine ont été construits avant 1975, date de la première réglementation thermique. **25.7% ont été construits avant 1946** et peuvent être qualifiés de bâtis anciens.

Des consommations énergétiques moyennes supérieures dans les territoires ruraux et/ou montagnards

Les logements situés en territoires ruraux ou montagnards et situés à l'Est de la région montrent des consommations moyennes au m² plus élevées, ce qui s'explique à la fois par la rigueur climatique et la part importante du bâti ancien. Les constructions anciennes énergivores sont principalement localisées dans les zones rurales de la région, en particulier dans les départements de la Charente, de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze.

Pour rappel : tous les logements n'ont pas fait l'objet à ce jour d'un DPE, il n'est donc pas possible d'avoir une connaissance exhaustive du niveau actuel de performance du parc. Les données existantes qui relèvent des DPE réalisés entre 2013 et 2017 lors des transactions immobilières sont partielles, elles nous indiquent que 24% de ces logements se situent en étiquettes E et 34% en E, F, G.

En Nouvelle-Aquitaine, **les dépenses énergétiques globales moyennes pour un logement représentent un coût d'environ 1 620 €/an**, la facture énergétique régionale dépassant en 2017 les 4,4 milliards d'euros.

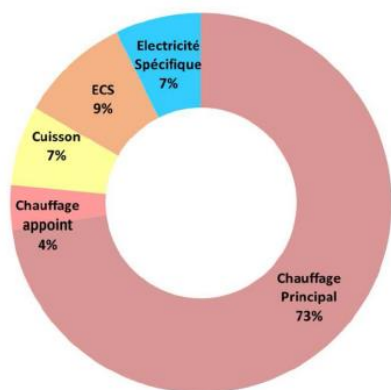


Source : « Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel en Nouvelle-Aquitaine – édition Juin 2018-données 2015 », AREC Agence Régionale d'évaluation environnement et climat

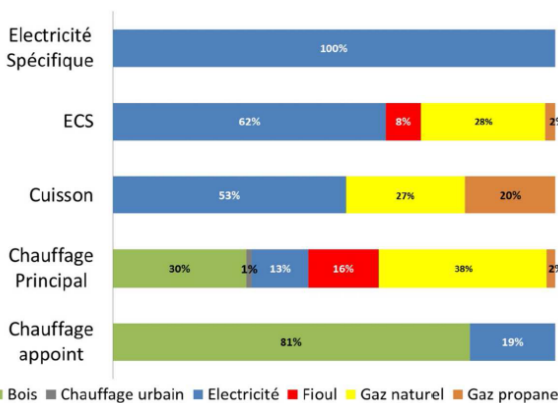
Le chauffage, premier poste consommateur d'énergie et émetteur de GES

Le **chauffage** (principal et d'appoint) **représente 70% des consommations d'énergie finale des logements en Nouvelle-Aquitaine.**

L'**usage du chauffage principal contribue pour les trois quarts (73%) aux émissions de GES** alors qu'il ne représente que 58% des consommations énergétiques, du fait de l'utilisation majoritaire d'énergies fossiles (les consommations de fioul sont à l'origine de 30% des émissions de GES de cet usage, celles de gaz naturel de 51%).



Emissions de GES par usage

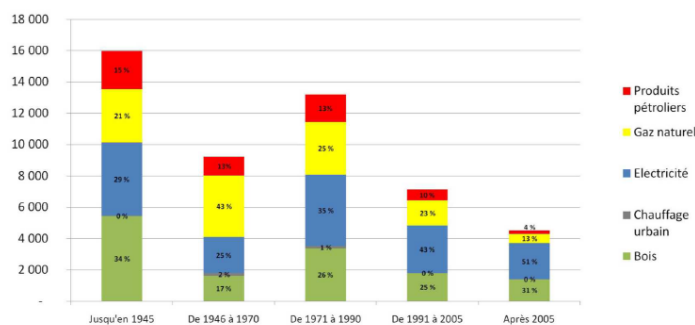


Consommations énergétiques par usages et énergies

A noter la spécificité régionale de l'usage du bois, qui constitue une part significative des consommations d'énergie finale, tant pour le chauffage d'appoint (81%) que le chauffage principal (30%).

La répartition de la consommation d'énergie finale par type d'énergie varie selon les périodes de construction : si elle est assez équilibrée parmi les logements construits avant 1945, le gaz de ville est très présent dans les logements construits entre 1946 et 1990, et le chauffage électrique devient majoritaire pour les logements construits à partir de 1971 (Source : AREC, Note n°2 – juin 2018, Données 2015)

Répartition de la consommation énergétique finale du secteur Résidentiel selon la période de construction et le type d'énergie utilisée (GWh)



La cible en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera donc prioritairement sur les logements construits avant 1970.

La cible en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera donc prioritairement sur les **logements construits avant 1970.**

Des enjeux de plus en plus forts autour du confort d'été et de l'adaptation au réchauffement climatique

En Nouvelle-Aquitaine l'enjeu d'adaptation au changement climatique devient particulièrement prégnant, avec des consommations énergétiques l'été en augmentation (climatisation), mais aussi des risques croissants de canicules, sécheresse, tempêtes... aux forts impacts sanitaires.

13,9% des ménages néo-aquitains touchés par la vulnérabilité énergétique

350 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique* en Nouvelle-Aquitaine (Source Insee

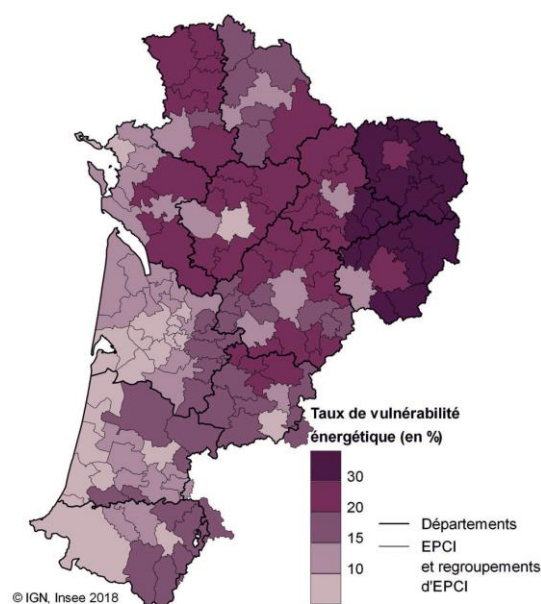
Analyses Nouvelle-Aquitaine n°69, décembre 2018)

Les territoires aux plus forts taux de vulnérabilité énergétique sont les territoires ruraux situés à l'Est de la région, qui présentent une plus forte rigueur climatique, mais aussi un bâti plus ancien, majoritairement composé de maisons individuelles, habitées par des ménages aux faibles revenus.

Les ménages néo-aquitains dépensent en moyenne 1 317 €/an pour se chauffer et pour l'eau chaude sanitaire (81 % des dépenses énergétiques totales). Et la moitié des ménages en situation de pauvreté monétaire sont considérés comme vulnérables énergétiquement au regard de leurs dépenses de chauffage.

**un ménage est en situation de vulnérabilité énergétique s'il consacre plus de 8,18% de ses revenus au chauffage de son logement et à l'eau chaude sanitaire.*

Proportion de ménages en situation de vulnérabilité énergétique par zone en Nouvelle-Aquitaine en 2015



Sources : Insee, Filosofi 2015, Fidéli 2015, RP 2013 - SDES, Phébus, Pégase 2015.

Le bâtiment : un pilier de l'économie locale

L'activité entretien-rénovation des logements représente 37% du chiffre d'affaires total du bâtiment qui est estimé à 11,3 milliards d'euros en Nouvelle-Aquitaine en 2016 (3^{ème} rang français derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes).

En 2016, les quatre principaux dispositifs de soutien à la rénovation énergétique des logements (crédit d'impôt transition énergétique, éco-prêt à taux zéro, programme Habiter-Mieux et éco-prêt pour le logement social) ont généré plus de 774 millions d'euros de travaux et 12 243 emplois en Nouvelle-Aquitaine : 5 911 emplois directs, correspondant à l'activité du chantier, y compris maîtrise d'œuvre et opérateurs, et 6 333 emplois indirects, correspondant aux entreprises de distribution et de fabrication des matériaux, ainsi qu'aux filières situées en amont et aux emplois externes pour l'énergie ou la fabrication du matériel.

Le marché aidé de l'amélioration énergétique des logements représente ainsi environ 18% des travaux d'entretien-amélioration des logements (4,2 milliards d'euros).

Le secteur du bâtiment emploie 107 236 salariés en 2017.

A ces effectifs salariés s'ajoutent 36 693 artisans seuls, et 14 270 intérimaires (en équivalent temps plein).

En Nouvelle-Aquitaine, **6 723 établissements du bâtiment possèdent une qualification RGE**, soit 12%, ratio plus élevé qu'à l'échelle nationale (9%).

Sources : Etude DREAL-CERC « Impact des aides financières de l'Etat » - décembre 2017 ; Etude CERC « Panorama emploi-formation bâtiment et travaux publics – 2018 »

Zoom : Les copropriétés, des enjeux réels mais localisés

49 500 copropriétés en Nouvelle-Aquitaine représentant 584 000 logements (chiffre 2015)

La proportion de logements en copropriétés en Nouvelle-Aquitaine est moins élevée qu'au niveau national (17% des logements néo-aquitains contre 28% au niveau national), mais de réels écarts existent entre les différents territoires : la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques concentrent plus de la moitié des copropriétés de la région, avec respectivement 24% et 37% de logements en copropriété.

Près de la moitié des copropriétés de Nouvelle-Aquitaine construites avant 1949

Ces logements en copropriété s'avèrent plutôt anciens et sont occupés par des ménages présentant des revenus souvent inférieurs à la moyenne régionale.

75% des copropriétés de Nouvelle-Aquitaine sont composées de moins de 10 logements

La majorité des logements sont dans des copropriétés de taille moyenne (entre 10 et 99 logements). 728 sont des grandes copropriétés de plus de 100 logements. Mais il existe un enjeu particulier autour des petites copropriétés, non seulement elles constituent 75% du parc mais elles ont également tendance à connaître des situations de fragilité : 83% des copropriétés identifiées comme ayant une forte présomption de fragilité sont des copropriétés de moins de 10 logements.

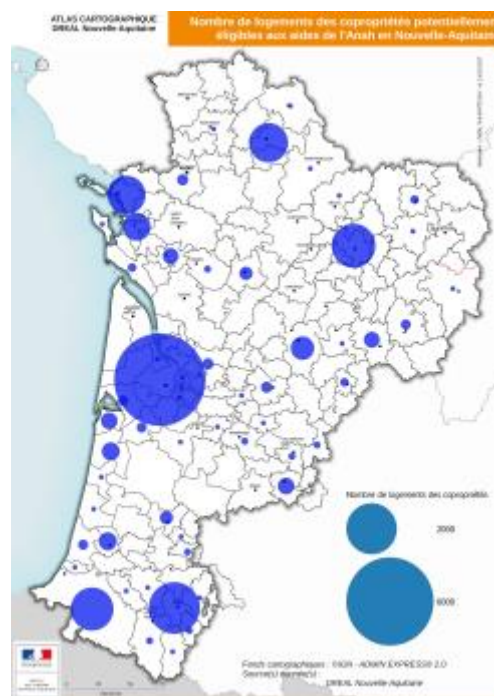
64% des logements occupés par des locataires en résidence principale,

Seuls 36% des logements en copropriété sont occupés par leur propriétaire, la majorité des logements est occupée par des locataires. Les ménages occupants présentent des revenus inférieurs, en moyenne, à ceux de l'ensemble des ménages de la région.

L'analyse du potentiel de fragilité réalisée par le CEREMA, portant sur près de 36 000 copropriétés de Nouvelle-Aquitaine, montre que **près de 7 000 copropriétés, représentant 66 000 logements, présentent de fortes présomptions de difficultés.**

Le portrait type d'une copropriété fragile en Nouvelle-Aquitaine : une copropriété de moins de 12 logements, ancienne, où la vacance est supérieure aux autres copropriétés, où les ménages sont majoritairement des locataires.

Source : « Les copropriétés fragiles en Nouvelle-Aquitaine / DREAL Nouvelle-Aquitaine – CEREMA / Fev. 2018



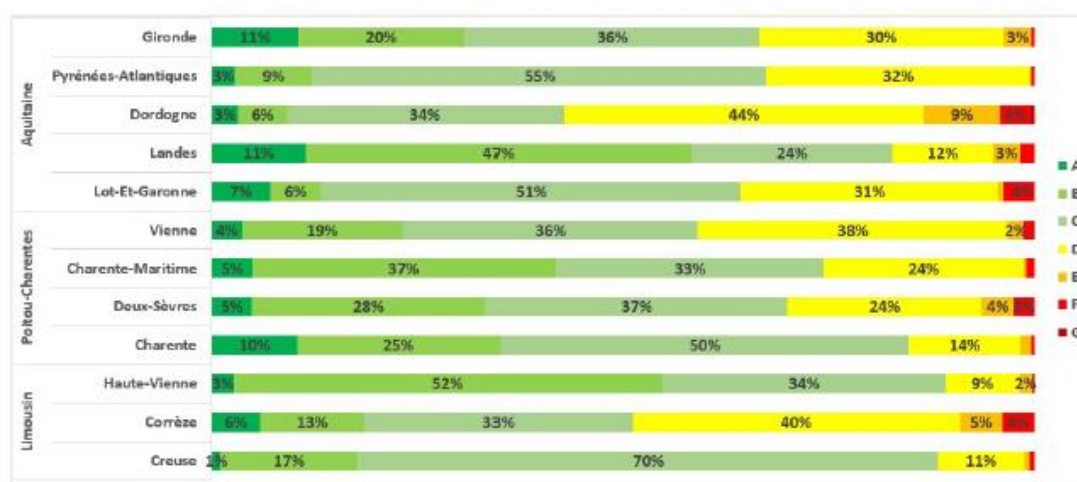
Zoom : Les logements sociaux, 1 logement sur 10 en Nouvelle-Aquitaine

Au 1er janvier 2018, le parc du logement social comptait **297 800 logements en Nouvelle-Aquitaine**, soit 10% du nombre total de résidences principales.

La dynamique de rénovation, y compris énergétique, est une préoccupation importante des **plus de 50 organismes de logement social** qui agissent sur le territoire régional. Les organismes Hlm sont mobilisés autour des objectifs des politiques publiques du logement et organisés pour développer des réponses adaptées aux besoins locaux. Les **communes** disposent également d'un parc de logements qui, notamment en zone rurale et en l'absence d'une offre locative par des bailleurs sociaux ou privés, permet d'apporter une réponse à des ménages souvent à faibles ressources et contribue par ailleurs à la revitalisation des centre bourgs et cœurs de villes.

Ce secteur génère 1,4 milliards d'euros d'investissements annuels ce qui alimente l'activité de 25 000 emplois directs et indirects dans la région (*chiffres 2017 « Activités construction/amélioration »*). Le parc de logement social en Nouvelle-Aquitaine :

- Un parc concentré notamment en Gironde, Pyrénées Atlantiques, Charente-Maritime, Haute-Vienne et Vienne ;
- ¾ de logements en collectifs (appartements) et ¼ de logements en habitats individuels (9 points de plus que le parc social en France métropolitaine) en forte proportion dans les Deux-Sèvres, les Landes, la Dordogne, la Creuse et la Vienne ;
- Le Limousin et le Poitou-Charentes présentent les parcs les plus anciens ;
- un quart du parc est localisé dans des 81 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).



Présentation UR Hlm NA Etude Performance énergétique du parc social - CRHH du 11 février 2020

Dans son ensemble, le parc néo-aquitain de logement social présente des performances énergétiques plus élevées qu'au niveau national : près de 70% des logements appartiennent aux classes énergétique A, B ou C, 28% sont classés D, seuls 3% sont classés E, F ou G (*selon la méthode retenue par l'étude URHLM 2020*).

Le parc D, E, F, G représente un volume d'environ 68 000 logements à réhabiliter : 90% sont en étiquettes D, 10% en étiquette E, F, G correspondant en majorité à de l'habitat social individuel. Les enjeux sur ce parc portent notamment sur l'isolation (75% de ce parc non à faiblement isolé), le chauffage électrique, l'absence de ventilation mécanique contrôlée (35% de ce parc). 10 350 logements construits entre 1975 et 1988 n'ont fait l'objet d'aucune intervention sur l'enveloppe depuis leur construction.

Nb : Données de performance énergétique issues de l'Etude Performances énergétiques et environnementales du parc HLM en Nouvelle-Aquitaine / URHLM Nouvelle-Aquitaine / Jvier 2020, portant sur 80% du parc HLM des adhérents de l'UR HLM NA

➤ Dispositifs existants pour le soutien à la rénovation énergétique du logement

Un service de conseil et d'accompagnement des ménages reposant sur plusieurs réseaux

En Nouvelle-Aquitaine le conseil aux ménages pour la rénovation énergétique du logement est aujourd'hui porté par trois réseaux :

- **33 Espaces Infos Energie** (EPCI, associations, syndicats d'énergie...) abritant 50 conseillers. Ce réseau « historique » a été mis en place dans les années 90, les postes de conseillers EIE sont cofinancés majoritairement par l'ADEME et la Région ;
- **13 PRIS Anah** destinés aux ménages aux revenus modestes, portés par 5 DDT-M, 6 ADIL, un Conseil Départemental et une Ville, soit 46 conseillers instructeurs ;
- **21 plateformes territoriales de la rénovation expérimentales** : issu d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME en 2014/2015 et portées par des EPCI. Ces PTRE couvrent 37% de la population régionale.

S'ajoute également le réseau des ADIL qui apporte un conseil juridique.

Les Points Rénovation Info Services EIE et ANAH (janvier 2020) et les Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (fin 2018)



Plus de 20 500 ménages ont été conseillés par le réseau EIE en 2018, 10 000 contacts ont été recensés au sein des PRIS ANAH (chiffres 2017), 13 800 contacts annuels sont enregistrés en moyenne au sein du réseau des PTRE.

Chiffres non cumulables / Source : La rénovation énergétique des logements – Bilan année 2018 / Tendances 2019 CERC – Dec. 2019

Le soutien financier aux ménages : une mobilisation des aides nationales et une politique régionale fondée notamment sur le développement d'outils financiers

L'ensemble des aides nationales sont aujourd'hui proposées et mobilisées en Nouvelle-Aquitaine :

- Programme Habiter Mieux de l'Anah, Ma Prime Renov et Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE), Eco-Prêt à Taux Zéro (éco-PTZ), Certificats d'économie d'énergie (CEE)... pour la rénovation énergétique de l'habitat privé ;
- Habiter Mieux copropriétés fragiles, copropriétés en difficulté, VOC, POPAC...
- CEE, Eco-PLS et autres prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le logement social.

223 M€ d'aides financières nationales ont été mobilisées en 2016 en Nouvelle-Aquitaine (CITE, EcoPTZ, aide Anah Habiter Mieux, Eco-PLS), qui ont généré plus de 774 M€ de travaux et 12 243 emplois.

A ces aides nationales s'ajoutent les soutiens et outils financiers proposés par la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Une aide à l'accompagnement pour la rénovation globale performante des maisons individuelles (audit et pré-travaux) ;
- Un appel à projet expérimental pour accompagner des opérations groupées de rénovation énergétique d'habitat individuel privé ;

- Une caisse d'avance, la Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique (CARTTE), créé par la Région et les Procivis. Elle permet de faire l'avance aux artisans des aides de l'Anah et des collectivités, pour les publics modestes et plus ;
- Une offre de tiers financement portée par la SEM régionale ARTEE, créée en 2015, par la Région, la Caisse des Dépôts et des partenaires privés de l'énergie et du bâtiment. Elle vise à développer le marché de la rénovation énergétique globale performante et complète. L'offre de tiers financement permet un accompagnement du ménage tout au long du projet associé au financement du reste à charge (sur la base d'un prêt dont les mensualités de remboursement sont calculées sur les gains générées sur la facture d'énergie). A noter qu'une offre de tiers financement spécifique existe sur le périmètre de Bordeaux Métropole portée par Bordeaux Métropole Energie.
- Un appel à projet pour la rénovation énergétique des copropriétés ;
- Un soutien régional pour la rénovation énergétique des logements sociaux, mobilisant notamment les fonds européens.

D'autres aides sont déployées par les différentes collectivités et acteurs parapublics, sans pouvoir toutes les citer ici. A noter qu'en 2019, la Nouvelle-Aquitaine était couverte par 80 programmes animés dont 22 nouveaux programmes.

Plusieurs programmes nationaux CEE sont enfin déployés sur le territoire régional :

- Programme CaSbâ, expérimentation du Carnet de Santé numérique du Bâtiment, porté par Energie Demain en partenariat avec Artéé ;
- Programme RECIF sur le repérage, la mobilisation et la sensibilisation des copropriétés, porté, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, par Artéé ;
- Programme Facilareno : démarche DOREMI visant à impulser la constitution de 250 groupements d'entreprises formées à la rénovation globale performante à coûts maîtrisés.

Environ 20 millions d'euros d'aide de la Région et du Feder ont été mobilisés entre 2014 et 2019 pour la rénovation énergétique du logement, auxquels s'ajoutent plus de 5 millions d'euros pour la création d'outils financiers par la Région et ses partenaires.

Cf. Annexe : « Aides à la rénovation énergétique : éléments de bilan en Nouvelle-Aquitaine »

➤ **Éléments de bilan et freins qui restent à lever pour atteindre les objectifs**

Un couplage « massification » ET « performance énergétique » non atteint aujourd'hui

Si 140 000 logements ont mobilisés un CITE en Nouvelle-Aquitaine en 2018, seulement 21 200 logements ont fait l'objet d'une rénovation performante (au moins un bouquet de travaux comprenant deux actions d'isolation). Ces chiffres sont en deçà de l'objectif régional de rénovation performante de plus de 100 000 logt/an (SRADDET Nouvelle-Aquitaine).

Ces résultats rejoignent les constats de l'enquête TREMI 2017 soulignant que les actes de rénovations peuvent se multiplier sans pour autant atteindre les objectifs de performance fixés à l'échelle nationale, avec 75% des travaux de rénovation de maisons individuelles en France entre 2014 et 2016 qui n'ont pas permis à ces logements de changer de classe DPE (*source : Enquête TREMI, ADEME, 2017*).

Ainsi, l'enjeu à relever n'est pas tant la massification que le couplage entre massification et performance énergétique.

Les bilans et évaluations menées au niveau national comme au niveau régional pointent un certain nombre de freins et problématiques récurrentes qui tendent à expliquer la difficulté à atteindre les

objectifs de rénovation énergétique performante et qui sont autant de sujets sur lesquels les acteurs doivent se mobiliser dans le cadre du PREE.

Une conscience encore modérée des ménages pour l'enjeu énergétique qui n'est pas vécu comme un besoin

L'angle « économie d'énergie » n'apparaît pas encore assez attractif. Le passage à l'acte relève plutôt de la notion de confort, de remplacement d'un équipement ancien ou de valorisation du patrimoine immobilier. Au-delà de la relative non-prise de conscience, la communication ciblée uniquement sur l'angle énergétique peut avoir des effets contre-productifs en créant parfois des blocages, voire un rejet. (Source : Enquête TREMI, ADEME, 2017)

Un reste à charge conséquent sur les travaux de rénovation globale performante et complète

En Nouvelle-Aquitaine, selon les résultats de l'enquête TREMI, le coût moyen des travaux pour obtenir au moins deux sauts de classe est de plus de 30 458 € par logement (contre 25 769 € en France). Ces coûts justifient le développement des offres de tiers financement, ainsi le montant moyen tiers-financé par l'agence ARTEE est aujourd'hui de plus de 25 000 € par dossier.

Un système complexe qui peut entraîner une sous-mobilisation des aides par les particuliers

L'accès des ménages à l'information et aux dispositifs s'est complexifié ces dernières années avec la multiplication et l'évolution dans le temps des dispositifs de soutien et de leurs modalités techniques, financières et fiscales, des « portes d'accès » différentes selon les publics et peu identifiées malgré la mise en place du réseau des Points Rénovation Info Service (PRIS) et récemment de la marque « FAIRE », une communication développée par chaque structure porteuse de « noms génériques » et des logos différents..

« L'aide » la plus mobilisée (la TVA à 5,5%) est un dispositif géré directement par l'entreprise, qui ne nécessite aucune action du ménage. Les autres aides (CITE, CEE, Eco-PTZ, subventions Anah et aides régionales ou locales) affichent un taux de recours qui varie entre 5 et 17%. (Source : Enquête TREMI, ADEME, 2017).

Un service de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés peu lisible

L'étude sur l'évaluation de la politique de soutien au conseil pour la rénovation énergétique du logement privé en Nouvelle-Aquitaine¹, menée en 2019, porte les constats suivants :

- Un réseau historique de conseil jugé important et de qualité par les acteurs mais qui ne répond pas à toutes les attentes dans l'optique d'une rénovation performante et d'une massification ;
- Une absence de redondances entre les 3 réseaux de conseil et d'accompagnement des ménages mais une présence des 3 réseaux qui tend à complexifier la lisibilité de l'action auprès des particuliers et des acteurs du territoire ;
- Une formalisation du processus de suivi de l'impact des 3 réseaux qui n'est pas définie à l'échelle régionale et un impact de ce fait non quantifiable en matière de passage à l'acte des ménages ou de retombées économiques.

Dans le même temps, l'enquête TREMI souligne la reconnaissance par les ménages d'un accompagnement technique de qualité mais qui n'est pas à la hauteur des besoins en compétences globales de la rénovation thermique exprimés : 36% des ménages ayant réalisé des travaux permettant 2 sauts de classe énergétique du DPE ou plus, estiment avoir manqué d'accompagnement. (Source : Enquête TREMI, ADEME, 2017)

¹ Evaluation du service public de conseil à la rénovation énergétique de l'habitat individuel privé / Conseil régional Nouvelle-Aquitaine – Planète Publique/Geste / Décembre 2019

Il est à noter, par contre, parmi les retours positifs de l'expérimentation des plateformes territoriales de la rénovation en Nouvelle-Aquitaine : le format « guichet unique » et la mutualisation des moyens, le portage territorial permettant des actions proactives reposant sur des stratégies territoriales, la mobilisation des acteurs et le partenariat avec les professionnels².

Un problème de connexion offre / demande autour de la rénovation énergétique globale performante : une offre des professionnels du bâtiment non suffisamment structurée et attractive face à une demande qui peine à se développer peut expliquer aujourd'hui le faible essor du marché de la rénovation globale performante.

Des difficultés à enrayer la précarité énergétique : enjeu complexe aux causes et aux effets multiples, touchant des publics souvent « invisibles », la précarité énergétique reste toujours présente que ce soit en zones urbaines mais également rurales. Aujourd'hui, en Nouvelle Aquitaine, environ 600 000 ménages propriétaires occupants seraient éligibles aux aides de l'ANAH, dont 380 000 très modestes.

Les copropriétés

Les freins sont nombreux : repérage difficile, mobilisation collective des copropriétaires longue, travaux conséquents et montages complexes...

17 420 logements en copropriétés enregistrées seraient potentiellement éligibles aux aides de l'ANAH, soit 30 % du parc.

En 2019, 419 logements ont bénéficié d'une aide de l'Anah soit une augmentation de 64% en un an.

Les logements sociaux : un effort conséquent réalisé sur le parc, des choix stratégiques à faire pour poursuivre l'effort engagé

Les objectifs nationaux de la loi TECV déclinés à l'échelle régionale, et la trajectoire Energie Climat du SRADDET Nouvelle-Aquitaine induisent un **objectif de 5 000 à 7 000 logements sociaux à rénover par an**. Sur la base des aides FEDER et des Eco-prêts pour le logement social, le nombre de **logements sociaux rénovés aujourd'hui peut être estimés entre 1 500 à 2 500 par an** (5 538 logements pour la période 2016-2019 / 2 631 ECO-PLS en 2018 - *Source étude CERC 2020*).

L'étude récente de l'UR HLM Nouvelle-Aquitaine identifie environ 68 000 logements en étiquette énergétique D, E, F, G qui restent à rénover. Différents scénarios sont actuellement étudiés et chiffrés qui donnent des ordres de grandeurs de l'effort qu'il reste à fournir et des options possibles, parmi elles :

- La rénovation de la quasi-totalité de ce parc (57 000 logements) en étiquette B pour un coût de travaux énergétiques évalué à 1 258 M€ ;
- La rénovation du seul parc en étiquette E, F, G (8 000 logements) en étiquette B pour un coût évalué à 273 M€ ;
- La rénovation plus ciblée du parc électrique (6 000 logements) en étiquette C pour un coût de 58 M€ ou la rénovation du parc pouvant être associé à un réseau de chaleur (7 000 logements) pour un coût de 122 M€.

La rénovation énergétique du logement social doit à la fois concilier mobilisation financière nécessaire à la réhabilitation du parc et maîtrise des charges pour les locataires, doit participer à la politique de la ville à travers les réhabilitations en Quartiers prioritaires, mais également répondre aux besoins des territoires les moins tendus (où sont constatés de forts besoins d'adaptation de l'offre de services en lien avec le vieillissement et la paupérisation de la population, de mise à niveau des logements et d'accessibilité des constructions) et, plus globalement, de redynamisation des centralités.

Sources : Etude Performances énergétiques et environnementales du parc HLM en Nouvelle-Aquitaine / URHLM Nouvelle-Aquitaine / Jvier 2020 – Méthodologie spécifique sur 80% du parc HLM des adhérents de l'URHLM N-A

² Expérimentation des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine / Ademe – CERC / Janvier 2019

○ Les bâtiments tertiaires, publics et privés

➤ Les caractéristiques actuelles du parc

Les **bâtiments tertiaires** représentent **65 millions de m² de surface bâtie en Nouvelle-Aquitaine**, et seulement 3 branches d'activités couvrent près des trois quart de cette surface : les commerces à hauteur de 25 %, le scolaire à hauteur de 24 % et les bureaux à 22 % (dont l'administration publique à 8 %).

La consommation d'énergie finale annuelle de ce secteur tertiaire atteint près de 21 500 GWh et représente 12% de la consommation énergétique régionale finale. **38 % de cette consommation est liée aux bâtiments publics et 62 % aux bâtiments privés.**

Les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) du tertiaire représentent **8 % des émissions régionales totales de GES, dont 25 % d'émissions liées aux installations de production de froid et de climatisation.**

Le secteur tertiaire représente 70% de l'emploi total en région, avec plus de 1,4 million de salariés.

Un parc de bâtiments hétérogène

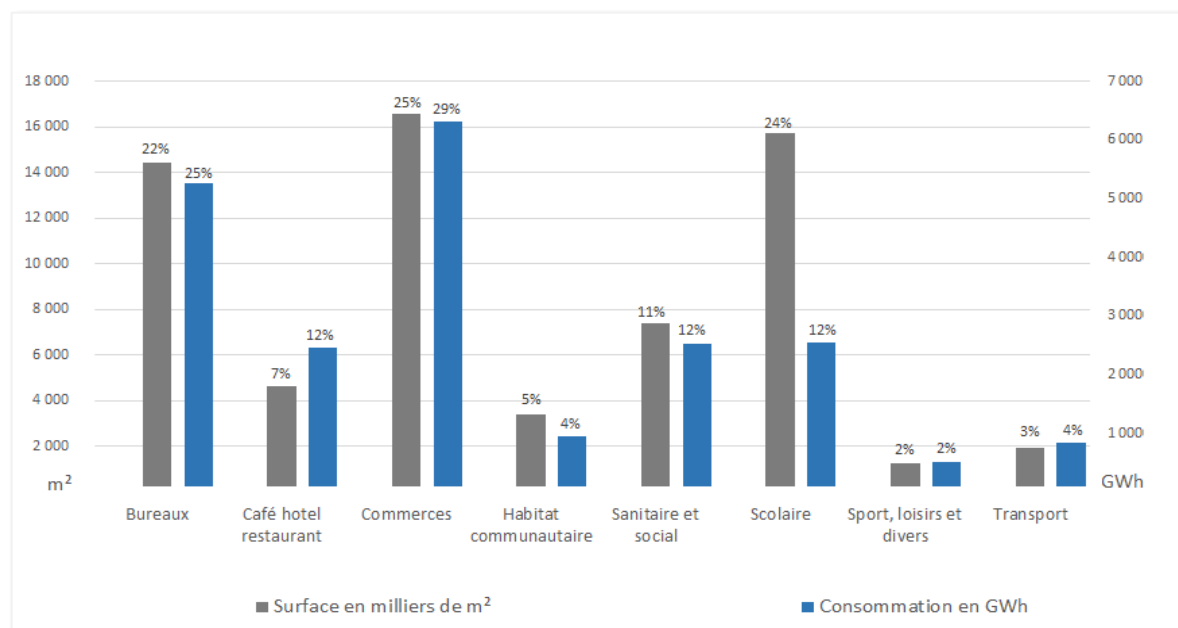
Les bâtiments tertiaires sont divers, tant en termes de typologies de bâti et donc d'usages de l'énergie, que de maîtrise d'ouvrage (publique ou privée). Cette hétérogénéité rend difficile une vision globale des solutions à apporter à ce secteur.

Les commerces et bureaux sont responsables de 54% des consommations d'énergie du secteur : ils représentent donc un enjeu en termes de volume.

Les **bâtiments scolaires** occupent une surface équivalente aux commerces, mais consomment moins d'énergie du fait, en particulier, d'une période d'occupation réduite (vacances scolaires). Pour autant ils constituent un enjeu majeur en termes de confort et de protection thermique, en particulier lors des épisodes caniculaires.

Les **bâtiments liés au secteur sanitaire et social**, qui représentent 12% des consommations énergétiques, présentent également des enjeux clés en matière de confort et de santé.

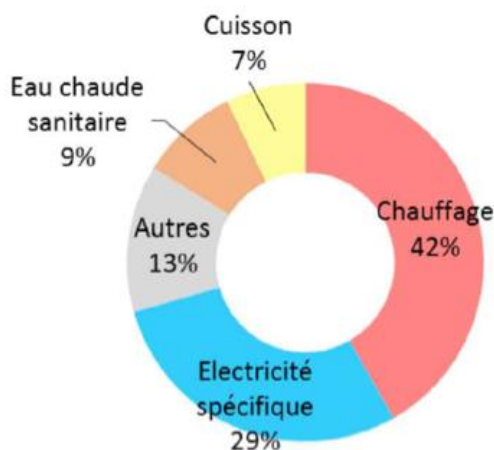
Quant aux **cafés, hôtels et restaurants** (12% de la consommation énergétique régionale), ils présentent le ratio le plus élevé de consommation énergétique par m² de surface.



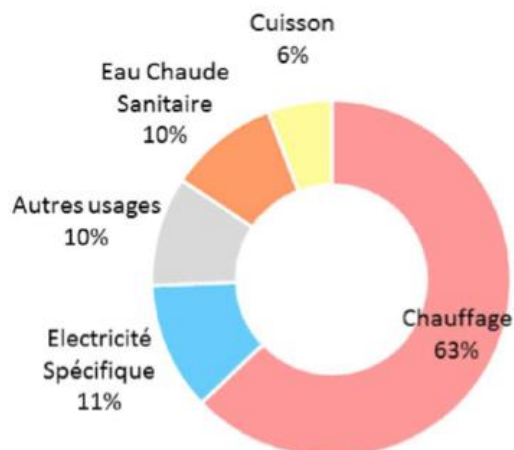
Des usages de l'énergie marqués par le chauffage et l'électricité spécifique

La répartition des usages de l'énergie dans les bâtiments tertiaires est sensiblement différente de celle des logements. Ainsi, **l'électricité spécifique, liée en particulier aux usages bureautiques et à l'éclairage, et les usages autres (production de froid et ventilation notamment) représente en tout 42% de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires, soit autant que le chauffage.**

Consommations énergétiques par usage



Émissions de GES par usage



Source: AREC, Note n°3 – Juin 2018 – Données 2015

Il en résulte que, dans le tertiaire, **les consommations d'électricité représentent 55% des besoins énergétiques du secteur.** Le gaz naturel est la 2nde énergie consommée avec 29% des consommations, et les produits pétroliers conservent une place importante avec 13 % des consommations, les deux essentiellement pour le chauffage.

Un enjeu sur les de gaz à effet de serre lié au chauffage mais également à la climatisation et au froid commercial

En termes de **gaz à effet de serre**, le **chauffage est le poste d'émission prédominant avec un recours majoritaire aux énergies fossiles pour cet usage.**

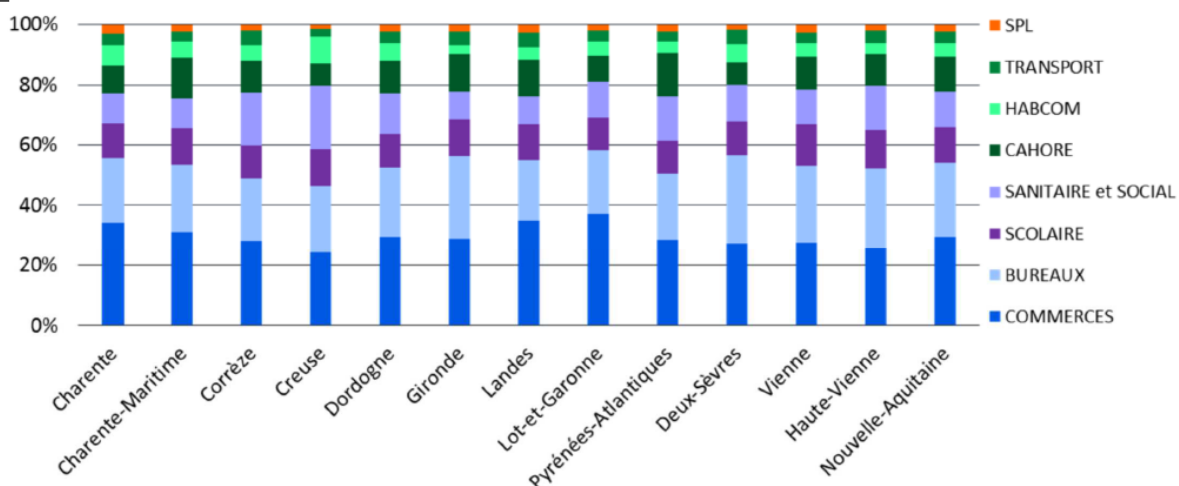
Du fait de la part importante des bureaux et commerces, le rafraîchissement (climatisation) et la production de froid commercial représente une part de consommation non négligeable, mais surtout un enjeu fort en termes de gaz à effet de serre : **en effet 25% des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire sont dus aux émissions de composés fluorés**, liées notamment aux fuites de fluides frigorigènes dans les installations.

Des cibles différentes d'un département à l'autre, mais avec des constantes

La répartition des activités tertiaires par département est liée à la densité de population et au profil économique et touristique du département. Ainsi :

- Les départements du Lot-et-Garonne, des Landes, de la Charente et de la Charente-Maritime sont marqués par une part de tertiaire plus élevée que la moyenne régionale.
- Les cafés, hôtels restaurants sont plus présents sur les départements touristiques : Charente-Maritime, Gironde, Pyrénées-Atlantiques.
- Les bureaux représentent 26% du parc tertiaire dans le département des Deux-Sèvres (contre 22% en région), en lien avec la forte implantation du secteur des assurances.
- La branche Sanitaire et Social est proportionnellement plus fortement présente sur les départements de la Creuse et de la Corrèze.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR DÉPARTEMENT ET PAR BRANCHE



Source : AREC, Note n°3 - Juin 2018 - Données 2015

(SPL : Sports Loisirs et divers / HABCOM : Habitat Communautaire / CAHORE : Cafés, Hôtels, Restaurants)

Pour autant, quel que soit le département des constantes demeurent :

- La prédominance des surfaces de bureaux et de commerces, avec leurs enjeux électriques spécifiques,
- La part, relativement stable, liée aux bâtiments scolaires, avec leurs enjeux forts autour du chauffage et du confort thermique.

Une facture énergétique en hausse

La facture énergétique dépasse les 2.5 milliards d'euros, soit 15% de la facture énergétique régionale. Près de 75% de cette facture est liée à la consommation d'électricité.

Cette facture a connu une hausse de 47% entre 2005 et 2015 alors que les consommations d'énergie ont, au global, diminué de 1% sur la même période. L'augmentation de la facture énergétique est donc liée essentiellement à l'évolution des prix de l'énergie, qui vont continuer à augmenter dans les années à venir : il s'agit là d'un argument important pour inciter à la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans le secteur tertiaire.

➤ Dispositifs existants pour le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

Le Grand Plan d'Investissement 2018-2022 présenté le 25 septembre 2017 consacre 3 milliards d'euros pour réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics et supporter les collectivités territoriales dans leurs projets de rénovation.

La Caisse des Dépôts propose d'investir 500 M€ sur ses fonds propres dans les opérations de rénovation énergétique en cofinçant les opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements avec le dispositif « intracting », et en participant au capital de « sociétés de projet ou de services » pour mettre en œuvre des Marchés de Partenariat de Performance Énergétique.

Ces financements sont déployés dans le cadre de politiques contractuelles avec l'État et en articulation avec d'autres financements (prêts de la Caisse des Dépôts, Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'État...) et en coordination avec des organismes publics : ADEME, Plan Bâtiment Durable, ...

Au niveau régional, les principaux leviers financiers pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et publics s'articulent autour :

- D'un appel à projets « Bâtiments du futur » de la Région, permettant de financer des opérations exemplaires,
- De subventions publiques aux différentes échelles (FEDER, Département, EPCI) visant la performance énergétique,
- D'un appel à projets de l'ADEME permettant de financer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans les projets de rénovation,
- De la valorisation des CEE, notamment à travers l'action de certains Syndicats d'Energie qui en proposent une mutualisation,

Différentes actions sont également menées en matière de communication, sensibilisation, capitalisation des expériences :

- Un observatoire BBC recensant les opérations menées sur la région Nouvelle-Aquitaine <https://www.observatoirebbc.org/nouvelleaquitaine>
- Des journées/visites organisées par le cluster Odéys pour ses adhérents ou par d'autres acteurs (Agence Qualité Construction, etc.)
- Le concours Cube 2020 (2018), concours d'économie des bâtiments tertiaires existants, avec retours d'expériences : <https://cube2020.org/>
- La valorisation à venir des lauréats de l'appel à projets « Bâtiments du futur » (opérations financées en 2016-2017 et terminées)

➤ **Éléments de bilan et freins qui restent à lever pour atteindre les objectifs**

Une prise de conscience modérée, des acteurs aux intérêts pas forcément convergents

Il existe une difficulté à massifier la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, qui n'est pas vue comme prioritaire par des propriétaires qui ne sont pas forcément les occupants et utilisateurs des bâtiments. Pour les occupants, les priorités peuvent se trouver ailleurs, en lien plus direct avec leur activité économique...

Une absence de service public de conseil, un manque de centres de compétences et de ressources

Les porteurs de projet, en particulier pour le petit tertiaire, ne trouvent aujourd'hui que peu de points d'appuis en matière de conseil ou de ressources.

Un manque d'ingénierie en matière technique, juridique et économique notamment pour le tertiaire public

Il existe un accompagnement et une ingénierie technique à destination des collectivités : Conseils en Energie Partagée, Syndicats Départementaux d'Energie, Agences Techniques Départementales, CAUE... sont autant de structures qui peuvent leur apporter un conseil et une expertise de proximité sur les projets de rénovation énergétique. Pour autant ces ressources sont variables d'un territoire à l'autre. Il n'existe pas aujourd'hui de stratégie globale en matière de couverture régionale pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires.

Un effort financier conséquent

Pour donner un ordre de grandeur, le coût total des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics en Nouvelle-Aquitaine a été estimé à au moins 3 milliards d'euros (estimation correspondant à 10% des 30 milliards évalués à l'échelle française par l'étude du Plan national Bâtiment Durable).

L'augmentation régulière des coûts énergétiques entraîne une diminution du temps de retour sur investissement des travaux de rénovation énergétique et va constituer de plus en plus un argument de poids.

PARTIE B

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Le présent chapitre définit les objectifs, cibles et principes de bases que se donnent les acteurs pour :

- Massifier la rénovation énergétique des logements privés ;*
- Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du logement social dans le cadre d'une stratégie renouvelée ;*
- Enclencher la dynamique de massification de la rénovation des bâtiments tertiaires ;*
- Développer le marché de la rénovation énergétique performante et bas carbone ;*
- Engager tous les acteurs dans la sobriété énergétique et l'adaptation face aux dérèglements climatiques.*

Les objectifs quantitatifs reprennent ou constituent une déclinaison des objectifs régionaux du SRADDET, les priorités et principes sont issus des échanges stratégiques entre acteurs. Les principes de base ont vocation à être intégrés systématiquement dans toutes démarches ou action.

Les premières déclinaisons opérationnelles qui doivent concourir à l'atteinte des objectifs sont citées dans le présent chapitre et détaillées dans le chapitre suivant (Partie C).

1. Massifier la rénovation énergétique globale performante et bas carbone des logements privés

OBJECTIFS

- 115 000 logements privés rénovés par an (SRADDET) dont :
 - 112 000 logements privés en maisons individuelles
 - 3 000 logements privés en copropriétés dont 1/3 en copropriétés fragiles
- 30 000 rénovations globales performantes et complètes (gain > 40%) par an (+ 10 000 tous les 5 ans),
- Ensemble des rénovations inscrites dans un parcours BBC
- Rénovations inscrites dans un parcours SNBC compatible dit « bas carbone » : priorité aux énergies renouvelables dans le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, à la production et l'autoconsommation d'électricité renouvelable, ainsi qu'à l'utilisation de matériaux biosourcés...

CIBLES PRIORITAIRES

- Eradication d'ici 2025 des passoires thermiques, en priorité celles habitées par des ménages propriétaires aux faibles revenus ou par des locataires en précarité énergétique.
- Copropriétés : priorités aux rénovations énergétiques bas carbone des copropriétés « passoires thermiques » dans le cadre de démarches collectives
- Priorité ou action renforcée pour les logements situés dans les zones les moins tempérées de Nouvelle-Aquitaine.

PRINCIPES DE BASE

- Enregistrement et suivi du parcours dans un carnet numérique du logement
- Rénovations « Hiver/Été », intégrant systématiquement le confort d'été passif et la ventilation/qualité de l'air.
- Rénovations s'accompagnant systématiquement d'une sensibilisation des occupants aux éco-gestes et d'une formation si nécessaire à l'usage des nouveaux équipements.
- Rénovations respectant le caractère ancien et/ou patrimonial du bâti.
- Rénovations dans une logique plus large d'amélioration de l'habitat.

AXES STRATEGIQUES D' ACTIONS

- Réorganiser et renforcer l'action du service public de la performance énergétique de l'habitat
- Favoriser la rénovation énergétique embarquée en mobilisant les acteurs privés
- Investir l'auto-rénovation accompagnée

PREMIERES DECLINAISONS OPERATIONNELLES

Le Service Public à l'échelon régional :

- ↳ Lancer le Plan de déploiement des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique dans le cadre du PREE et du Programme SARE / Fiche n°1
- ↳ Structurer et faciliter l'accès aux financements, optimiser et mobiliser les outils financiers / Fiche n°2
- ↳ Contribuer à garantir la performance énergétique et bas carbone des opérations / Fiche n°3
- ↳ Animer le SPPEH local et l'accompagner dans ses actions / Fiche n°4
- ↳ Mobiliser massivement les acteurs relais/têtes de réseau pour favoriser la rénovation énergétique embarquée / Fiche n°5
- ↳ Lancer une stratégie de communication régionale partagée / Fiche n°6

Le Service Public à l'échelon local :

- ↳ Mettre en place à minima un guichet unique « rénovation énergétique de l'habitat », service public local et tiers de confiance de proximité / Fiche n°7
- ↳ S'appuyer sur une stratégie territoriale et lancer des opérations collectives sur des cibles spécifiques / Fiche n°8
- ↳ Mobiliser les acteurs publics et privés pour renforcer la dynamique territoriale et la qualité de l'offre des entreprises locales / Fiche n°9
- ↳ Mettre en place un plan de communication coordonné avec le niveau régional, sous la signature commune FAIRE en Nouvelle-Aquitaine / Fiche n°10
- ↳ Copropriétés / Fiche n°11

Objectif : 115 000 rénovations énergétiques de logements privés par an engagées dans un parcours BBC et bas carbone

Engager les ménages dans une démarche de rénovation énergétique globale performante :

Avec 140 000 ménages qui ont fait appel au crédit d'impôt en 2018 mais seulement 21200 rénovations énergétiques performantes, l'enjeu n'est pas tant la massification que « l'embarquement » de la performance énergétique dans les projets de travaux.

La rénovation performante nécessite une approche globale qui offre au ménage une vision d'ensemble des déperditions et permet d'établir un programme d'actions cohérent, donnant notamment la priorité à l'isolation de l'enveloppe.

La rénovation globale performante et complète, travaux en une seule fois, plus efficiente, reste la priorité. A défaut, la rénovation par étape doit pouvoir s'inscrire dans une approche globale et un parcours BBC.

Inscrire la rénovation dans un objectif bas carbone :

L'enjeu de diminution des émissions de gaz à effet de serre, qui constitue la finalité des politiques nationales et régionales, nécessite en particulier la diminution des besoins en chauffage. La sobriété énergétique et l'isolation performante constituent des actions préalables qui doivent être couplées à :

- l'installation d'équipements efficaces et performants ;
- le recours aux énergies décarbonées et renouvelables ;
- l'utilisation de matériaux biosourcés issus si possible de filières régionales.

Cette approche « bas carbone », souvent oubliée, est à intégrer dans toutes les démarches de rénovation et doit être favorisée par les politiques publiques de soutien à la rénovation du logement.

Priorité à l'éradication des passoires thermiques, notamment celles habitées par des ménages propriétaires aux faibles revenus ou par des locataires en précarité énergétique

La priorité sera mise sur la rénovation énergétique des « passoires thermiques ».

Associées à des revenus modestes du propriétaire occupant ou du locataire, les passoires thermiques peuvent créer des situations de vulnérabilité ayant des impacts en termes de santé voire d'exclusion sociale.

Il s'agira d'articuler au mieux les différentes politiques nationales, régionales et locales et leurs dispositifs pour garantir la prise en charge et l'accompagnement poussés des ménages en situation de vulnérabilité énergétique. L'accent sera également mis sur le repérage de ces situations, à travers des partenariats locaux et régionaux avec les acteurs notamment du secteur sanitaire et social.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux, l'action ne doit pas se limiter au seul public en précarité mais porter sur l'ensemble des passoires thermiques, en favorisant notamment le recours, par les ménages, à un accompagnement à toutes les étapes de travaux de rénovation.

Des principes à intégrer dans toute rénovation : Confort d'été passif/ventilation/qualité de l'air, maîtrise d'usage, respect du caractère ancien et/ou patrimonial du bâti, amélioration de l'habitat

Un enregistrement systématique du parcours dans un carnet numérique du logement

La garantie de performance énergétique est étroitement dépendante tout au long du projet de la qualité des études et des travaux menés, mais également du comportement des occupants. L'accompagnement à la sobriété/maîtrise d'usage doit être intégré à tout parcours de rénovation : formation des occupants à la lecture et au suivi de leurs consommations, aux éco-gestes et à la

bonne utilisation des équipements : cf. objectif « Engager tous les acteurs dans la sobriété énergétique et l'adaptation face aux dérèglements climatiques ».

Face aux épisodes de canicules, la vulnérabilité en Nouvelle-Aquitaine n'est plus seulement énergétique mais climatique. La rénovation énergétique doit désormais être abordée sous un angle « Hiver/Été ». Pour ne pas peser sur le bilan énergétique et économique, le confort d'été passif est à privilégier et à intégrer dans les plans d'action (augmentation de l'inertie du bâtiment, protections solaires, ventilation bioclimatique passive...).

Dans des opérations performantes, l'enjeu ventilation/qualité de l'air est primordial mais souvent oublié. Les conséquences peuvent être désastreuses pour le bâtiment et les occupants. La prise en compte de cet enjeu est ainsi à renforcer par le biais des référentiels, cahiers des charges, formations, conditionnalités financières...

Une rénovation qui ne tient pas compte du caractère ancien et/ou patrimonial du bâti (circulation d'air, caractère perspirant des matériaux...) peut également aboutir à des situations de désordre structurel et à des conséquences sanitaires pour les occupants. Avec plus de 25% du parc construit avant 1948, il s'agit d'un enjeu majeur pour préserver le patrimoine et les savoir-faire vernaculaires mais également pour atteindre les objectifs de « massification » de la rénovation énergétique visés. La rénovation énergétique et bas carbone du bâti ancien doit permettre d'intégrer dans la dynamique les centres bourgs et leurs habitants, et de répondre également aux enjeux régionaux d'aménagement du territoire et de solidarité territoriale.

Enfin, pour véritablement toucher les ménages, la rénovation ne doit plus être uniquement énergétique, mais relever d'une approche globale de valorisation du patrimoine et d'amélioration de l'habitat. Elle doit s'inscrire dans l'intérêt général que constitue la lutte contre les dérèglements climatiques mais également répondre au projet de vie du ménage et à ses aspirations. Cela suppose, pour le service public, une communication renouvelée, une offre de conseil élargie sur le principe d'un guichet unique, et le développement, par le secteur concurrentiel, d'une offre d'accompagnement personnalisée.

L'enregistrement du parcours dans un carnet numérique du logement, accessible au ménage et au service public, doit sécuriser la mise en œuvre dans le temps du parcours de rénovation et l'atteinte, à terme, de la performance, tout particulièrement pour les rénovations par étapes.

Un service public de la performance énergétique renforcé, plus lisible et accessible

Une action offensive pour favoriser la rénovation énergétique embarquée

Une auto-rénovation accompagnée à investir

Une des principales finalités du PREE est la mise en place d'un Service public de la performance énergétique de l'habitat privé renouvelé, plus lisible, mieux coordonné, plus efficient... qui permet d'apporter, à minima, à chaque néo-aquitain une information et un conseil de base, gratuit, neutre et indépendant.

L'échelon local joue pour cela un rôle essentiel de conseil de proximité et de tiers de confiance grâce au déploiement de Plateformes, portées préférentiellement par des EPCI, sur le principe de guichets uniques favorisant les approches globales et embarquées de la rénovation énergétique.

L'échelon régional (le Conseil régional accompagné par l'Ademe et l'Etat), met en place les actions nécessaires pour garantir la cohérence et la mise en réseau des actions menées sur les territoires : plan de déploiement des Plateformes, communication, partenariats, outils mutualisés, ou

encore dynamiques de formation des professionnels et des maîtres d'ouvrage. Il organise également le suivi et l'évaluation régulière des résultats.

Que ce soit à l'échelle locale ou régionale, le service public de la performance énergétique de l'habitat couvre l'ensemble des actions publiques (Etat, collectivités et leurs opérateurs publics) concourant à la rénovation énergétique de l'habitat. Il s'appuie sur l'offre privée, participe si nécessaire à sa structuration et son développement, et améliore son impact.

Une mobilisation des acteurs privés tout aussi indispensable notamment autour de la rénovation énergétique embarquée et de l'auto-rénovation accompagnée

L'atteinte des objectifs de rénovation énergétique de l'habitat et, au-delà des bâtiments, nécessite la mobilisation des professionnels du bâtiment mais également de tous les acteurs privés pouvant intervenir aux différentes étapes d'un projet de rénovation. Service public et acteurs privés doivent pouvoir mener une action offensive pour embarquer la rénovation énergétique dans les projets de travaux et investir le champ de l'auto-rénovation accompagnée (l'auto rénovation intervient dans 40% des travaux de rénovation – Enquête TREMI).

Des premières déclinaisons opérationnelles

Des premières modalités et pistes d'actions ont été proposées par les acteurs régionaux de la rénovation pour l'atteinte de ces objectifs, priorités et stratégies d'actions pour la rénovation énergétique des logements privés. Elles sont présentées sous forme de fiches opérationnelles en partie C.

2. Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du logement social dans le cadre d'une stratégie régionale renouvelée et croisée « Transition énergétique/Aménagement du territoire »

OBJECTIFS

- **7 000 logements sociaux à rénover énergétiquement par an**
- *Rénovations au niveau BBC en une ou deux étapes (selon notamment la complexité des opérations et leur équilibre gain énergétique / maîtrise des charges)*
- *Rénovations inscrites dans un parcours SNBC dit « bas carbone » : priorité aux énergies renouvelables dans le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, à la production et l'autoconsommation d'électricité renouvelable, à l'utilisation de matériaux biosourcés...*

CIBLES PRIORITAIRES

- *Priorité à l'éradication des passoires thermiques*
- *Priorité aux rénovations participant aux stratégies territoriales du logement (schéma régional habitat, PLH...), et d'attractivité des territoires (revitalisation des centres bourgs ruraux et cœurs de villes moyennes...)*
- *Priorité ou action renforcée pour les projets situés dans les zones les moins tempérées et le parc avec la plus forte vulnérabilité énergétique*

PRINCIPES DE BASE

- *Rénovations « Hiver/Été », intégrant systématiquement le confort d'été passif et la ventilation/qualité de l'air.*
- *Rénovations intégrant systématiquement un volet « maîtrise d'usage » à destination des exploitants et des locataires.*
- *Rénovations se traduisant par une maîtrise des charges et un meilleur confort de vie pour les locataires.*
- *Rénovations respectant le caractère ancien et/ou patrimonial du bâti.*

ORIENTATIONS ET PREMIERES DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- ↗ Préciser la stratégie régionale et accompagner les bailleurs dans la gestion patrimoniale de leur parc / Fiche n°12
- ↗ Poursuivre l'effort de rénovation énergétique BBC et développer les opérations « bas carbone » / Fiche n°13
- ↗ Favoriser la formation des acteurs à toutes les étapes, renforcer la sobriété-maîtrise d'usage / Fiche n°14

Objectif : 7 000 rénovations énergétiques de logements sociaux par an, niveau BBC et parcours « bas carbone »

Les objectifs nationaux de la loi TECV déclinés à l'échelle régionale vise un objectif de 5 000 à 7 000 rénovations énergétique de logements sociaux par an. L'effort déjà engagé ces dernières années permet d'avoir aujourd'hui un parc social classé à près de 70% en étiquette A, B, C. Cet effort doit être poursuivi et ciblé désormais sur les 68 000 logements restant classés encore en étiquette énergétique D, E, F, G.³

Pour répondre aux objectifs de performance énergétique, le niveau BBC reste l'objectif à atteindre, en une étape ou deux étapes pour les opérations les plus complexes. Ce parc à enjeu peut correspondre à un patrimoine plus « complexe » : logements individuels en diffus, parc en chauffage électrique, patrimoine ancien... pour lesquels des démarches adaptées devront être développées.

Un objectif qui reste à mieux investir est celui du bilan d'émission des GES et bilan carbone qui nécessite d'associer une diminution des consommations énergétiques par l'action sur l'enveloppe du bâti à une décarbonation des énergies et au développement des énergies renouvelables en autoconsommation. Cet enjeu est particulièrement important pour un parc social en majorité chauffé au gaz.

Priorité à l'éradication des passoires thermiques et à l'appui aux politiques d'aménagement du territoire et du logement

La priorité reste le traitement des passoires thermiques pouvant correspondre ici aux 6 à 8 000 logements classés en étiquette E, F, G. Ce parc est majoritairement composé d'habitat social individuel ce qui va nécessiter une adaptation des modalités d'intervention et des soutiens publics.

Pour le parc en étiquette D, des choix stratégiques devront être faits pour définir les priorités d'actions dans le temps. Différents scénarios sont actuellement étudiés et chiffrés pouvant donner la priorité au traitement du parc tout électrique, du parc pouvant intégrer des réseaux de chaleur, etc.

Cette stratégie « Transition énergétique » sera à croiser avec les stratégies « Logement » et « Aménagement du territoire ». En effet, la rénovation énergétique du logement social doit pouvoir répondre aux besoins des territoires en appuyant les politiques d'aménagement du territoire et de logement. Elle a vocation ainsi à participer à :

- la limitation volontariste de l'étalement urbain ;
- la revitalisation des centres bourgs et cœurs de villes moyennes, et la rénovation du parc ancien, qui constituent un enjeu majeur pour réduire les fractures sociales territoriales, permettre une vie décente hors des centralités principales, ou encore maintenir des bassins d'emplois en assurant des conditions d'accueil rénovées...
- la Politique de la Ville et la participation à une offre locative adaptée à tous les âges et plus particulièrement au titre du vieillissement et de la mixité fonctionnelle et sociale, contribuant à la lutte contre la ségrégation spatiale et contre la pauvreté.

Des principes à intégrer dans toute rénovation : confort d'été passif/ventilation/qualité de l'air, maîtrise des charges et maîtrise d'usage, respect du caractère ancien et/ou patrimonial du bâti

La vulnérabilité de la région Nouvelle-Aquitaine face aux épisodes de canicule impose l'intégration du confort d'été dans toutes les démarches de rénovation énergétique en privilégiant le confort d'été passif selon les principes de l'habitat bioclimatique. La concentration de l'habitat social souvent en zones urbaines denses nécessite également la prise en compte et le traitement des îlots de chaleur.

³ Données de performance énergétique issues de l'Etude Performances énergétiques et environnementales du parc HLM en Nouvelle-Aquitaine / URHLM Nouvelle-Aquitaine / Jvior 2020, portant sur 80% du parc HLM des adhérents de l'UR HLM NA

35% du parc social à enjeux (classé D, E, F, G) n'est pas doté aujourd'hui de ventilation mécanique contrôlée. Ce poste joue un rôle important dans le cadre des rénovations performantes et pour garantir la qualité sanitaire des logements.

Au-delà du seul respect du patrimoine architectural et paysager, la prise en compte du caractère ancien et/ou patrimonial du bâti dans la rénovation énergétique est nécessaire pour prévenir tout désordre structurel du bâtiment pouvant se traduire également par des conséquences sanitaires pour les occupants.

La maîtrise d'usage, à la fois des exploitants et des locataires, est une des conditions à l'atteinte de la performance énergétique. Leur sensibilisation/formation et leur implication est indispensable dans toute opération.

Enfin, plus que pour tout autre parc de logement, la rénovation énergétique du logement social doit pouvoir se traduire par une maîtrise des charges pour les locataires et un meilleur confort.

Des premières orientations et déclinaisons opérationnelles

Des premières orientations et pistes d'actions ont été proposées par les acteurs régionaux de la rénovation énergétique pour l'atteinte de ces objectifs, principes et priorités d'actions pour la rénovation énergétique des logements sociaux. Ils sont regroupés en trois axes détaillés en partie C « Déclinaisons opérationnelles ».

3. Enclencher la dynamique de massification de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

OBJECTIFS

- Réduction de la consommation énergétique globale des bâtiments tertiaires de 40% en 2030 et 60% en 2050
- 25 % des bâtiments publics rénovés d'ici 2022 (325 000 m² par an pendant 4 ans)
- 30 % du parc tertiaire privé rénové d'ici 2030 (1 500 000 m² par an pendant 12 ans),
- Toutes les rénovations inscrites dans un parcours BBC
- Toutes les rénovations inscrites dans un parcours SNBC compatible dit « bas carbone » : priorité à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables dans le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, à la production et l'autoconsommation d'électricité renouvelable, à l'éclairage naturel, ainsi qu'à l'utilisation de matériaux biosourcés

CIBLES PRIORITAIRES

- Bâtiments publics : rénovation des bâtiments prioritaires au regard notamment d'une approche patrimoniale et énergétique (analyse croisée « efficacité énergétique/taux d'occupation »...)
- Bâtiments tertiaires privés : priorité à la rénovation des bâtiments du secteur sanitaire et social, des bureaux, commerces, et « cafés - hôtels – restaurants » lorsqu'elle contribue et renforce l'attractivité et le développement économique des territoires notamment les plus vulnérables

PRINCIPES DE BASE

- Toutes les rénovations « Hiver/Été », intégrant systématiquement le confort d'été passif et la ventilation/qualité de l'air
- Intégration systématique d'une démarche de maîtrise d'usage pour les exploitants et les occupants
- Adossement des opérations à des études de création ou raccordement à des réseaux de chaleur issus d'énergie renouvelable et de développement de solutions d'autoconsommation d'électricité renouvelable
- Rénovations respectant le caractère ancien et/ou patrimonial du bâti.
- Prise en compte dans le cadre de l'adaptation au changement climatique des économies d'eau et de la limitation des surfaces imperméabilisées
- Agencements facilitant l'éclairage naturel

ORIENTATIONS ET PREMIERES DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- ☞ Compléter la connaissance du parc tertiaire régional et contribuer au suivi de sa performance / Fiche n°15
- ☞ Massifier la rénovation énergétique du parc public / Fiche n°16
- ☞ Développer une stratégie de rénovation prioritairement sur le parc privé « sanitaire et social », « commerces, bureaux, hôtellerie-restaurants-cafés » en appui des politiques de redynamisation territoriales / Fiche n°17
- ☞ Développer un plan de communication « Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires », et mobiliser sur la sobriété dans les usages / Fiche n°18

Objectifs : 100% des bâtiments tertiaires rénovés en 2050

Les objectifs du SRADDET pour les bâtiments publics et tertiaires privés sont ambitieux : rénover 25% des bâtiments publics d'ici 2022 soit 325 000 m² par an et 30% du parc tertiaire d'ici 2030. A horizon 2050, l'objectif est d'avoir rénové 100% du parc tertiaire. Ces objectifs s'inscrivent dans les objectifs nationaux de diminution des consommations énergétiques globales de 40% d'ici 2030 et 60% d'ici 2050.

Ces rénovations sont à inscrire dans un parcours BBC et SNBC compatible dit « bas carbone » : priorité à l'efficacité énergétique de l'enveloppe, aux énergies renouvelables dans le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, à la production et l'autoconsommation d'électricité renouvelable, ainsi qu'à l'utilisation de matériaux biosourcés.

Rénovations prioritaires des bâtiments publics

En premier lieu, une rationalisation de l'usage du parc est nécessaire. Une fois ce travail d'analyse globale de l'ensemble du parc effectué, au regard de l'ampleur de l'effort à fournir, notamment financier, l'objectif est de prioriser les rénovations sur la base d'une analyse croisée entre performance énergétique et taux d'occupation. Cette priorisation nécessite la réalisation de schémas ou plans patrimoniaux à l'échelle des collectivités (/gestionnaires), idéalement à l'échelle des EPCI ou à une échelle départementale afin de favoriser, par la suite, le lancement d'opérations groupées et mutualisées.

Priorité au tertiaire privé sanitaire et social, bureaux, commerces, et « cafés - hôtels – restaurants » dans une logique de redynamisation et d'attractivité des territoires

Sur la base d'une analyse « consommation d'énergie » rapportée à la superficie des surfaces bâties, les secteurs « Bureaux », « Commerces », « Cafés-hôtels-restaurants » et « sanitaire et social » sont les plus « énergivores ». L'effort devra donc se porter sur ces secteurs en donnant la priorité :

- au secteur sanitaire et social (public et privé) qui se caractérise par une demande continue en énergie et de fortes potentialités en matière d'utilisation des énergies renouvelables,
- aux bureaux, commerces, cafés-hôtels-restaurants lorsque cette rénovation intervient notamment en appui des politiques de revitalisation des territoires.

Des principes de base à intégrer à toute rénovation : confort d'été passif / ventilation/ qualité de l'air, éclairage naturel, sobriété / maîtrise d'usage, développement des énergies renouvelables, respect du caractère ancien/patrimonial du bâti, démarche intégrée face aux enjeux du changement climatique

Les évolutions liées au changement climatique se traduisent dès aujourd'hui par l'intégration systématique de la climatisation dans les bâtiments tertiaires ce qui contribue à renforcer encore le poids des consommations électriques et le coût pour les occupants. Aussi, le confort d'été passif doit être systématiquement priorisé.

La ventilation/qualité de l'air constitue un enjeu fort au regard du temps de vie passé dans les locaux tertiaires et doit constituer un poste stratégique dans les opérations de rénovation au même niveau et en transversalité avec les enjeux d'isolation/étanchéité à l'air.

La question de la sobriété des usages est également essentielle pour la réduction effective des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires : elle passe notamment par une meilleure intégration des usagers des lieux dans le projet de rénovation, ainsi que dans l'appui à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement aux usages énergétiques économes.

De par leurs usages et leur dimensionnement, les locaux tertiaires et leurs abords artificialisés (parkings, aires de stockages...) présentent souvent des potentiels importants pour le développement des énergies renouvelables. L'étude de ce potentiel est à intégrer systématiquement dans les

démarches de rénovation, notamment dans l'optique de création ou renforcement de réseaux de chaleur en énergies renouvelables.

Ce bâti ancien se retrouve notamment dans les bâtiments publics, les cafés-hôtels-restaurants. La rénovation énergétique et Bas Carbone de ces bâtiments doit tenir compte de leurs spécificités dans un double objectif de respect et valorisation du patrimoine ancien, mais également afin de ne pas créer de désordres structurels et/ou conséquences sanitaires pour les occupants.

Les bâtiments tertiaires dans leur typologie et/ou leurs usages peuvent présenter également des enjeux en matière de consommation d'eau et d'imperméabilisation de surfaces associées. Ces enjeux seront ainsi utilement intégrés aux démarches de rénovation avec l'objectif de limiter les consommations d'eau, de revégétaliser des espaces connexes pour limiter les ruissellements, lutter contre les îlots de chaleurs et participer à renforcer les trames vertes et bleues.

Des premières orientations et déclinaisons opérationnelles

Des premières orientations et pistes d'actions ont été proposées par les acteurs régionaux de la rénovation énergétique pour l'atteinte de ces objectifs, principes et priorités d'actions pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, détaillés en partie C « Déclinaisons opérationnelles ».

4. Acteurs privés / acteurs publics : Développer le marché de la rénovation énergétique performante et bas carbone

OBJECTIFS

- Dynamiser le marché de la rénovation énergétique et bas carbone
- Développer une offre des professionnels du bâtiment adaptée et de qualité, lui redonner de la lisibilité
- Systématiser les démarches de rénovation énergétique embarquée
- Développer l'innovation et l'expérimentation au service de la massification de la rénovation globale performante et bas carbone

ACTEURS PRIVÉS

- Professionnels du bâtiment : bureaux d'études, architectes, entreprises...
- Fournisseurs d'énergie
- Professionnels de l'immobilier : agences immobilières, syndics...
- Acteurs bancaires et secteur de l'assurance
- Professionnels du négoce de matériaux
- ...

PRIORITES

- Mettre en place les partenariats public/privés pour massifier la rénovation énergétique performante et bas carbone
- Développer une offre adaptée pour l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat privé : audits, AMO, maîtrise d'œuvre...
- Structurer une offre de travaux pour la rénovation énergétique globale performante complète et bas carbone
- Développer l'innovation, les compétences et l'intégration dans les offres, à tous les niveaux, d'enjeux clefs : confort d'été passif, ventilation/qualité de l'air, maîtrise d'usage, énergie renouvelables en autoconsommation, utilisation des matériaux biosourcés...
- Développer l'offre en auto-rénovation accompagnée
- Renforcer la formation des professionnels de la maintenance et de l'exploitation

ORIENTATIONS ET PREMIERES DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- ↳ Acteurs privés du bâtiment, de l'énergie et du financement : Contribuer à la massification en participant à la communication et au repérage / Fiche n°19
- ↳ Développer une offre adaptée et de qualité des professionnels du bâtiment, renforcer sa visibilité / Fiche n°20
- ↳ Développer l'innovation et l'expérimentation pour une rénovation globale performante bas carbone et intégrée / Fiche n°21

Autres démarches en cours :

- ⇒ Contrat régional de filière 2019-2022 Bâtiment, travaux publics et négoce de matériaux de construction en Nouvelle-Aquitaine
- ⇒ Feuille de route régionale « Construction durable Nouvelle-Aquitaine »

La massification de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine est un enjeu et une opportunité pour le développement économique et l'emploi.

Le marché de la rénovation constitue un enjeu économique majeur pour le secteur du bâtiment mais également pour de nombreux acteurs privés de l'immobilier, du négoce... Il constitue par ailleurs un enjeu stratégique pour le maintien d'une activité économique locale au sein notamment des territoires ruraux.

Au regard des objectifs de massification visés, le potentiel de développement de ce marché reste très important, avec deux enjeux majeurs :

- Pour les acteurs privés, et notamment les entreprises locales : qu'elles soient en mesure de capter ce marché,
- Pour les acteurs publics : que le développement de ce marché s'inscrive dans les objectifs de performances définis par les politiques publiques.

Acteurs privés : une mobilisation indispensable

Entreprises et artisans du bâtiment mais également, fournisseurs d'énergie, syndicats, agences immobilières, notaires, magasins de bricolage, banques, assurances... de nombreux acteurs privés, du secteur du bâtiment ou non, sont amenés à contribuer de près ou de loin aux projets de rénovation des logements ou locaux tertiaires, tout au long de la chaîne de décisions et d'actions :

- **Sur l'émergence du besoin et du projet** : les fournisseurs d'énergie quant à l'information qu'ils apportent dans le suivi des consommations ; les magasins de bricolage dans l'information autour du confort et de l'amélioration du bâti ; les agences immobilières présentes au moment clef que constitue l'acquisition d'un nouveau bien et du projet associé...
- **Sur le conseil et l'appui à l'ingénierie** : de nombreux acteurs sont de fait apporteur de conseils (magasins de bricolage...), voire développent aujourd'hui des offres de sensibilisation ou d'ingénierie (La Poste, certaines banques...) ;
- **A l'étape de recherche des financements** : les banques en relayant les aides de l'Etat tel que l'éco-PTZ et en proposant leur propre offre bancaire de prêts ; les fournisseurs d'énergie et leurs partenaires via l'offre en Certificats d'économie d'énergie...
- **Lors du lancement et de la mise en œuvre des travaux** : les architectes et plus largement les acteurs de la maîtrise d'œuvre, les entreprises, les artisans mais également les magasins de bricolage pour ce qui relève notamment de l'auto-rénovation...
- **Dans la maîtrise d'usage** : artisans et exploitants dans la gestion des équipements ; fournisseurs d'énergie dans le suivi des consommations...
- **Plus largement tout au long d'un projet pour les professionnels de la gestion immobilière pouvant prendre en charge la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets et la gestion locative** : syndicats, réseau des Soliha par exemple...

La mobilisation de tous ces acteurs privés, au côté du service public, est indispensable pour l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de rénovation énergétique et bas carbone des bâtiments.

Un partenariat est à mettre en place autant au niveau régional, pour donner un cadre d'action formel, définir les principes d'actions et outils communs, **qu'au niveau local** dans le cadre de l'animation locale des Plateformes pour la mise en œuvre des actions concrètes de proximité.

Les objectifs partagés privés/publics

Le partenariat privé / public, dans une démarche gagnant/gagnant doit pouvoir porter notamment sur les objectifs opérationnels suivants.

- **Le partage et le relais d'éléments de langage commun stable dans la durée** permettrait une diffusion plus large des messages, la rendrait plus efficace et incitatrice auprès des maîtres d'ouvrage potentiels ;
- **Le développement d'une offre adaptée** qui permette aux entreprises locales de capter les nouveaux marchés, mais également une offre de qualité pour répondre aux objectifs des politiques publiques et renforcer la confiance des maîtres d'ouvrage. Cela nécessite de poursuivre et renforcer les politiques de formations initiales et continue, de structurer une offre notamment sur la rénovation énergétique globale performante et complète ;
- **Une action offensive sur la rénovation énergétique embarquée** : avec plus de 75% des travaux de rénovation qui ne font pas évoluer l'étiquette énergie des logements, l'enquête TREMI souligne que l'enjeu n'est peut-être pas tant la massification que la rénovation énergétique embarquée. Les acteurs privés, qu'ils soient professionnels du bâtiment mais également syndics, agences immobilières, banquiers, négociants... interviennent à des étapes clefs de décision. Un partenariat service public / acteurs privés utilisant des leviers appropriés à ces étapes clefs pourrait permettre de massifier cette rénovation embarquée : outils d'informations, formations, dispositifs de soutien public spécifique... ;
- **Le développement de l'expérimentation et de l'innovation au service de la massification de la rénovation globale performante et bas carbone** : cette expérimentation et innovation peut être technologique mais elle est également à développer dans les approches (communication, appropriation des enjeux...), les montages juridiques (opérations groupées, mutualisées...), les méthodes et outils associés...

Les priorités

Outre le développement du partenariat entre service public et acteurs privés, des priorités en matière de formation des acteurs, de structuration de l'offre ressortent au regard des objectifs visés, notamment sur :

- une offre adaptée d'accompagnement des ménages ;
- la structuration d'une offre de travaux pour la rénovation énergétique globale performante complète et bas carbone ;
- l'intégration d'enjeux clefs que sont le confort d'été passif, la ventilation/qualité de l'air, la maîtrise d'usage, les énergies renouvelables en autoconsommation, l'utilisation des matériaux biosourcés... ;
- une offre en auto-rénovation accompagnée ;
- un effort particulier sur la formation des professionnels de la maintenance et de l'exploitation.

Des premières orientations et déclinaisons opérationnelles

Des premières orientations et pistes d'actions ont été proposées par les acteurs régionaux de la rénovation énergétique pour l'atteinte de ces objectifs, priorités d'actions pour la rénovation énergétique des logements sociaux : cf. Partie C « Déclinaisons opérationnelles ».

En matière de formation et d'innovation : des démarches de planification déjà arrêtées ou en cours de validation

Sur le champ spécifique de la formation, l'article L222-2 Code de l'Environnement indique que le PREE s'attache notamment à « *Proposer des actions pour la convergence des initiatives publiques et privées en matière de formation des professionnels du bâtiment, en vue d'assurer la présence en nombre suffisant, des professionnels qualifiés sur l'ensemble du territoire régional.* » Ces actions de convergence sont déjà en cours de formalisation et de mise en œuvre par les acteurs de la formation

dans le cadre notamment du « **Contrat régional de filière 2019-2022 Bâtiment, travaux publics et négoce de matériaux de construction en Nouvelle-Aquitaine** ».

En matière d'évolution de la filière et d'innovation, une **Feuille de route régionale « Construction durable Nouvelle-Aquitaine »** est en projet.

Le choix a donc été fait dans le cadre du PREE de s'attacher plutôt à identifier les besoins pour l'atteinte spécifique des objectifs de rénovation énergétique performante et bas carbone du bâtiment, sans développer les modalités de mise en œuvre qui sont, elles, précisées dans ces documents et seront développées dans le cadre des démarches partenariales associées.

Le Contrat régional de filière 2019-2022

« Bâtiment, travaux publics et négoce de matériaux de construction en Nouvelle-Aquitaine »

Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) structure le dialogue entre Etat, Région, Partenaires sociaux et détermine les actions concrètes dans ce domaine. Découlant de l'objectif du CPRDFOP d'accompagner le développement des filières économiques stratégiques de la Nouvelle-Aquitaine dans leur aspect Orientation Formation Emploi, un « Contrat régional de filière 2019-2022 Bâtiment, travaux publics et négoce de matériaux de construction en Nouvelle-Aquitaine » a été signé en 2019. Il a pour objet :

- *de définir les modalités de collaboration afin de permettre une orientation éclairée et une amélioration permanente et efficace des formations, en relation avec les besoins en matière d'emploi, de compétences et de qualifications de la filière ;*
- *de contribuer au développement de l'emploi qualifié en Nouvelle-Aquitaine et à la dynamique économique des territoires ;*
- *d'accompagner les entreprises face aux évolutions techniques, technologiques, sociales et environnementales, d'accélérer la transition numérique des secteurs et de développer la technologie et les usages des matériaux biosourcés ou alternatifs et/ou communicants...*

La Feuille de route régionale « Construction durable Nouvelle-Aquitaine »

La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité organiser avec les acteurs de la filière BTP une Feuille de route « Construction durable » pour que la filière soit en capacité de répondre aux défis majeurs auxquels elle est confrontée tant au niveau énergétique qu'environnemental, de compétence ou de numérique. Cette stratégie globale a été élaborée avec de nombreux acteurs (artisans, salariés d'entreprises, architectes, promoteurs et bailleurs, représentants de collectivités, d'organisations professionnelles, de chambres consulaires, organismes de formation initiale et continue, laboratoires de recherche et centres de transfert de technologie...) dans le cadre d'une dizaine d'ateliers animés par le cluster ODEYS et les plateformes technologiques TIPEE et NOBATEK. Elle comporte 5 axes d'actions :

- *Axe 1 / Développer les compétences et favoriser le recrutement*
- *Axe 2 / Développer l'économie circulaire dans la filière BTP*
- *Axe 3 / Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale dans la construction*
- *Axe 4 / Stimuler l'innovation dans la construction*
- *Axe 5 / Les accompagnements à mettre en place pour aller vers les nouveaux marchés*
- *Axe 6 / Pilotage de la feuille de route et animation partagée de la filière*

5. Engager tous les acteurs dans la sobriété énergétique, et l'adaptation face aux dérèglements climatiques

OBJECTIFS / CIBLES

Sobriété énergétique / Maîtrise d'usage / Adaptation – confort d'été :

- *Des usagers des bâtiments sensibilisés et formés*
- *Des acteurs publics et privés en capacité de relayer des éléments de langage de base auprès des propriétaires et usagers des bâtiments*
- *Des acteurs publics qui intègrent ces enjeux dans leurs politiques et référentiels, qui conditionnent leurs soutiens à l'intégration systématique de ces enjeux dans les opérations.*

PREMIERS PRINCIPES D'ACTION

- *Intégration dans tous les supports de communication sur la rénovation des bâtiments des éco gestes et du confort d'été passif.*
- *100% des usagers du SPPEH informés sur les éco gestes et le confort d'été passif.*
- *100% des projets de rénovation énergétique soutenus par les politiques publiques intégrant une formation aux éco gestes, à la prise en main des équipements, à la lecture des consommations énergétiques et au confort d'été passif.*
- *Intégration dans ces actions de communication/information/formation d'autres thématiques liées au développement durable et à l'adaptation face aux dérèglements climatiques : en priorité la gestion de l'eau, les risques naturels pouvant impacter le bâti, la lutte contre les îlots de chaleur urbains.*

ORIENTATIONS ET PREMIERES DECLINAISONS OPERATIONNELLES

Actions transversales qui se retrouvent notamment dans les déclinaisons opérationnelles :

- ↳ *Contribuer à garantir la performance énergétique et bas carbone des rénovations, favoriser les approches intégrées / Fiche SPPEH régional n°3*
- ↳ *Elaborer une stratégie de communication régionale partagée / Fiche SPPEH régional n°6*
- ↳ *Mettre en place un plan de communication, coordonné avec le niveau régional, sous la signature commune FAIRE/ Fiche SPPEH local n°10*
- ↳ *Favoriser la formation des acteurs à toutes les étapes, renforcer la maîtrise d'usage / Fiche Logement social n°14*
- ↳ *Développer un plan de communication dédié, et mobiliser sur la sobriété dans les usages / Fiche Bâtiments tertiaires n°18*
- ↳ *Acteurs privés : contribuer à la massification en participant à la communication et au repérage / Fiche Acteurs privés n°19*
- ↳ *Développer une offre adaptée et de qualité des professionnels du bâtiment, renforcer sa visibilité / Fiche Acteurs privés n°20*

Les actions de sobriété et d'optimisation d'usage des équipements constituent un gisement d'économies pouvant représenter jusqu'à 15% des consommations énergétiques. Insuffisantes à elles seules pour atteindre les niveaux de performance visés, elles n'en constituent pas moins un préalable à toute opération et une condition pour en garantir la performance au même titre que la qualité des études ou des travaux.

Face aux impacts du changement climatique et notamment au risque accru de canicules (augmentation de leur fréquence, de leur niveau et de leur durée), il s'avère nécessaire d'associer aux messages de sobriété énergétique **des messages préventifs qui permettent aux usagers des bâtiments une meilleure gestion du confort d'été passif.**

Ces messages doivent être portés et relayés par tous les acteurs, publics et privés, et intégrés à toutes les politiques publiques concernant directement ou indirectement les bâtiments.

La sensibilisation à la sobriété énergétique et au confort d'été passif constitue notamment une des missions de base du SPPEH.

Elles se retrouvent de façon transversale dans de nombreuses orientations et déclinaisons opérationnelles proposées par les acteurs et détaillées en partie C.

PARTIE C

LES DECLINAISONS OPERATIONNELLES

Pour chaque objectif prioritaire (partie B), des premières déclinaisons opérationnelles ont été proposées par les acteurs. Ces déclinaisons sont présentées dans cette partie sous forme de fiches. Elles constituent le point de départ des futures démarches et actions à poursuivre ou construire à l'échelle régionale et locale.

1. Massifier la rénovation énergétique globale performante et bas carbone des logements privés

○ Le Service Public à l'échelon régional

La Nouvelle-Aquitaine compte plus de 2 450 000 résidences principales détenues par des propriétaires privés, et près de 700 000 résidences secondaires, logements vacants et occasionnels. Il s'agit là du gisement d'économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre le plus important pour le secteur du bâtiment.

Les objectifs, cibles prioritaires et principes d'actions en matière de rénovation énergétique du logement privé sont présentés en partie B, page 30.

Pour atteindre ces objectifs, le PREE s'appuie sur une **organisation du service public de la performance énergétique articulant deux échelles d'actions complémentaires** :

- **l'échelon régional**, constitué des institutions intervenant à l'échelle régionale et porteuses des politiques publiques, et dont les modalités d'actions sont décrites dans les pages qui suivent ;
- **l'échelon local de proximité**, porté par le réseau des nouvelles Plateformes, et dont les modalités d'actions sont décrites au chapitre suivant.

A l'échelon régional, le service public de la performance énergétique de l'habitat a pour objectifs opérationnels de :

- **Permettre l'accès à un service public de la performance énergétique de l'habitat sur l'ensemble du territoire régional,**
- **Structurer et faciliter l'accès aux financements,**
- **Mobiliser les acteurs pour garantir la performance énergétique et favoriser la rénovation énergétique embarquée,**
- **Faciliter l'action des acteurs par la mise en œuvre d'outils mutualisés et la diffusion de ressources utiles.**

1 Lancer le plan de déploiement des Plateformes territoriales du SPPEH local

Pour rappel, ce que dit la loi :

Article 188 Loi TECV : « La Région constitue l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique. Elle favorise, à l'échelon des établissements publics de coopération intercommunale, l'implantation de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) mentionnées à l'article L.232-2 du code de l'énergie et le développement d'actions visant à lutter contre la précarité énergétique en matière de logement, en application de l'article L.232-1 du même code ».

Conformément à l'Article L222-2 Code de l'Environnement, le PREE « s'attache à définir un plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique ».

Préciser le cahier des charges du réseau des Plateformes, échelon local du service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH)

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, chef de file et coordinateur, travaille conjointement avec l'Etat et l'Ademe au plan de déploiement d'un réseau de Plateformes, échelon local du Service public de la performance énergétique de l'habitat. Les actions de ces Plateformes s'inscrivent dans :

- les objectifs et priorités définies au niveau régional par le SRADDET et le PREE ;
- le cadre du Programme CEE SARE 2020-2024 si ce dispositif est mobilisé ;
- le cadre du dispositif national « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

Les exigences auxquelles les futures Plateformes devront répondre, ainsi que leur couverture géographique minimale, sont définies dans le **projet de cahier des charges annexé au présent document** et pourront être précisées, par la suite, dans un cahier des charges définitif.

Ces Plateformes proposent un guichet unique à minima "Rénovation énergétique de l'habitat", et pourront viser, à terme un guichet unique « Energie/Habitat/Petit tertiaire », intégrant plus largement les autres thématiques liées à l'habitat et/ou au petit tertiaire et le conseil associé (énergétique mais aussi architectural, juridique, sanitaire et social...). **Elles s'organisent avec les structures existantes pour proposer ce service global.**

Le cahier des charges précise des **missions de base (obligatoires) et des missions optionnelles** qui pourront être retenues par chaque Plateformes au regard de son contexte territorial et des moyens à sa disposition.

Les modalités précises de leur organisation et de leurs modes d'action sont définies librement par chacune des Plateformes.

Les futures Plateformes pourront être portées par :

- Un EPCI à fiscalité propre, détenteurs des compétences Energie et/ou Habitat⁴
- Un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, détenteurs des compétences Energie et/ou Habitat, qui :
 - o mutualisent leur démarche,
 - o qui s'associent à d'autres acteurs publics ou privés,
 - o qui confient l'organisation et l'animation du service à d'autres structures publiques ou privées.

Les EPCI restent à l'initiative de la démarche et sont présentes dans la gouvernance.

⁴ « Protection et mise en valeur de l'environnement » (Energie) **et/ou** « Equilibre social de l'habitat » / « Politique du logement » / « Politique locale de l'habitat » (Logement/Habitat)

Mettre en œuvre le plan de déploiement des Plateformes

Le Plan de déploiement du réseau des Plateformes Nouvelle-Aquitaine est lancé courant 2020 auprès des EPCI du territoire régional. **Le déploiement du SPPEH local doit permettre l'égalité d'accès à tout néo-aquitain à un service de base et assurer une couverture territoriale optimale.**

La maille territoriale minimale est conditionnée aux moyens budgétaires alloués et consacrés par les financeurs publics. Elle pourra être modulée en fonction de la densité de population locale.

Le ou les porteurs devront :

- Détenir ou lancer l'élaboration d'une **stratégie territoriale Energie et/ou Habitat** fixant des objectifs opérationnels quantitatifs et qualitatifs ;
- Présenter le **schéma d'organisation et les parcours « usagers »** envisagés ;
- Donner des assurances sur la gestion commune de la Plateforme, au sein de la collectivité, par les services compétents concernés (énergie climat, logement, urbanisme...), la Plateforme devant participer à ces politiques dans une **approche transversale** voire mutualisée, impliquant également tout autre service pouvant faciliter la mise en œuvre des objectifs et de l'animation ;
- Etablir un **budget de fonctionnement** de la Plateforme pour partie autofinancé et posant les bases de la pérennisation future du service ;
- faire un **programme prévisionnel** quantifiant (sur 3 ans) les actions concourant à l'atteinte des objectifs de rénovation ;
- Mettre en place une **gouvernance de la Plateforme multi-partenaire assurant l'offre de guichet unique**, intégrant les acteurs et compétences pertinentes sur les politiques Habitat et Energie (*cf. fiche n°8*).

Phase transitoire entre les dispositifs actuels et le futur réseau des Plateformes

L'objectif est que les missions actuellement existantes - à minima PRIS EIE, PRIS Anah pour la partie « rénovation énergétique », PTRE expérimentales 2015/2020- intègrent le réseau des nouvelles Plateformes, afin de proposer ce guichet unique. Un partenariat est à proposer aux ADIL pour offrir également, dans le cadre de ce guichet unique, le conseil juridique sur l'habitat et, au-delà, à tout autres partenaires dans l'objectif, à terme, d'un guichet Energie/Habitat/Petit Tertiaire (CAUE...).

Dans le cas où des territoires ne seraient pas couverts par une Plateforme, et de manière transitoire, le service (à minima le service de base) pourra être assuré par :

- Une structure publique, autre qu'un EPCI, parapublique ou privée;
- le cas échéant par un guichet accueil régional.

Les structures qui assureront la phase transitoire pourront être recrutées sur la base d'un AMI et devront avoir été cooptées par les EPCI couvertes.

2 Structurer et faciliter l'accès aux financements, optimiser et mobiliser les outils financiers

Mobiliser le soutien financier public pour répondre aux objectifs nationaux et régionaux

Les aides publiques visent les projets de rénovation s'inscrivant dans un parcours BBC et Bas Carbone. Elles favorisent la rénovation énergétique globale performante et complète (gain supérieur à 40%), ou à défaut, par étape (gain minimum de 30% sur la première étape).

Elles intègrent systématiquement et à minima dans leurs cahiers des charges ou référentiels :

- un scénario BBC/Bas carbone en une fois et un scénario BBC/Bas carbone par étape,
- le confort d'été passif et la ventilation/qualité de l'air du logement ;
- la formation des occupants aux éco-gestes et à la maîtrise d'usage des équipements ;
- la prise en compte du caractère ancien et/ou patrimonial du bâti.

Elles peuvent intégrer d'autres enjeux dans une logique plus large d'amélioration de l'habitat.

Les aides publiques pourront être conditionnées à l'ouverture d'un carnet numérique du logement et à l'intégration des informations/données ayant fait l'objet du financement public dans cet outil, si celui-ci est accessible.

Mobiliser les financements sur les priorités et les leviers d'actions identifiés dans le PREE

Soutenir un Service public local de la performance énergétique de l'habitat

L'objectif est de redéployer un service public neutre et gratuit dans ses missions d'information, de conseil personnalisé et d'animation, pour tous les néo-aquitains. Les nouvelles modalités de financement doivent pouvoir favoriser les démarches stratégiques fondées sur des objectifs de résultats.

Le plan de déploiement des Plateformes du SPPEH Nouvelle-Aquitaine pourra faire appel au financement du Programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE)

Le Programme « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » (SARE), lancé par le Gouvernement le 5 septembre 2019 et dont le porteur pilote est l'ADEME, fait appel à des cofinancements via les certificats d'économie d'énergie afin d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique, de renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales et les réseaux professionnels. Cette dynamique permettra aussi d'accompagner de manière générale le développement d'une offre de qualité, la montée en compétences des professionnels de la rénovation et le développement de pratiques collectives de mobilisation des ménages et des acteurs du petit tertiaire privé pour rénover leurs bâtiments. Le programme assurera la bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien (mairies, Maisons France services, etc.) et consolidera le réseau FAIRE initié par l'État, l'ADEME, l'Anah et l'ANIL en lien avec les collectivités territoriales. Le Programme SARE par la mobilisation de CEE et l'appel aux cofinancements par les collectivités, vise à soutenir financièrement le déploiement du SPPEH.

Le projet de cahier des charges des Plateformes du SPPEH Nouvelle-Aquitaine présenté en annexe

est issu du rapprochement des travaux menés par les acteurs régionaux dans le cadre du PREE, et du cadre de financement proposé par le programme SARE. Le travail se poursuit entre la Région, l'Etat et l'ADEME sur les modalités de mobilisation de ce Programme SARE pour soutenir le plan de déploiement des Plateformes.

Eradiquer les passoires thermiques habitées par des locataires en précarité énergétique ou par des propriétaires aux faibles revenus

Plusieurs pistes d'actions se présentent qui seront à étudier (liste non exhaustive) :

- L'abondement des aides de l'Anah sur ses publics cibles, propriétaires occupants et bailleurs, pouvant se justifier éventuellement sur des scénarios plus ambitieux que les seules exigences Anah et pour intégrer le bas carbone ;
- La mise en place d'aides pour des publics aux faibles revenus de tranches juste supérieures à l'Anah pour renforcer l'effet levier de Ma Prim'Rénov ;
- Le maintien voire le déploiement des avances sur subventions, du type Carte pour les aides de l'Anah et des collectivités sur la rénovation énergétique, mais pouvant éventuellement intégrer d'autres enjeux, dans une démarche intégrée (insalubrité, adaptation du logement...) ;
- La mobilisation de l'outil de tiers financement régional sur le reste à charge pour les projets de rénovation globale performante complète bas carbone ;
- Le renforcement des Programmes animés, dans leur déploiement et/ou leurs modalités d'actions ;
- La détection des locataires en précarité et leur accompagnement en favorisant notamment les démarches de type SLIME

Favoriser les rénovations globales performantes et bas carbone, notamment complètes

➔ En généralisant l'accès à un audit énergie climat notamment pour les propriétaires de passoires thermiques, couplé au carnet numérique du logement

L'objectif est de permettre aux propriétaires de disposer d'une approche globale sur la base de scénarios BBC / bas carbone qu'ils pourront suivre en une ou plusieurs étapes, cette dernière option étant privilégiée par le service public. Si cette option n'est pas retenue, l'audit intégré au carnet numérique du logement permet au ménage de disposer d'une « feuille de route » pour atteindre, à terme, le niveau de performance visé.

L'audit respecte un référentiel ou cahier des charges type établi par le SPPEH régional.

Des opérations d'audits ciblés pourront être proposées et soutenues sur un échantillon représentatif de logements individuels, par quartiers, ou groupes d'habitat à l'échelle d'une commune. Ils pourront permettre à la fois de sensibiliser, de communiquer et de mutualiser les résultats en proposant des préconisations par typologies de constructions. Des « référentiels » de rénovation par typologie de bâti pourront être éventuellement capitalisés à partir de ces opérations.

Tout audit soutenu par le service public s'accompagne obligatoirement d'une ouverture de carnet numérique pour le logement concerné dans lequel seront enregistrés les résultats de l'audit (dans le cas d'un carnet déjà ouvert, le renseignement de celui-ci). Le SPPEH local a accès au carnet numérique du logement dans le respect de la RGPD.

➔ En soutenant des opérations collectives, groupées et/ou ciblées sur l'accompagnement aux travaux/post-travaux, et le financement des travaux

Au-delà du soutien à l'audit, une attente forte existe pour un accompagnement technique travaux et post-travaux. Dans le cas de rénovations de maisons individuelles, le rapport coût

accompagnement/type d'opération rend l'accompagnement onéreux et disproportionné. Le financement dans le cadre d'opérations collectives ou groupées pourrait apporter une réponse tout en participant à la massification des actions et à leur lisibilité et portée. Des financements spécifiques pourront ainsi être ciblés qui porteront sur les besoins spécifiques de ces opérations collectives : missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et en particulier d'animation de la dynamique collective, missions de maîtrise d'œuvre mutualisées, suivi post-travaux... Un soutien financier aux travaux pourra éventuellement être proposé dans le cadre d'opérations sur des cibles et/ou thématiques spécifiques.

Les résidences secondaires, enjeu spécifique de la région Nouvelle-Aquitaine, pourraient également faire l'objet d'actions ciblées, par exemple dans le cadre d'une évolution vers un usage de résidence principale.

➔ **En mobilisant les outils financiers existants, en les adaptant ou en les complétant si nécessaire**

Le tiers financement est déjà expérimenté en Nouvelle-Aquitaine par deux acteurs pour développer le marché de la rénovation énergétique globale performante et complète. Ces outils portent de nouveaux savoir-faire en matière d'ingénierie financière, d'offre d'accompagnement technique, et de financement innovant du reste à charge. Le tiers financement sera intégré aux parcours proposés par le SPPEH local aux différentes étapes, notamment pour :

- l'élaboration des plans de financement permettant d'intégrer le tiers financement direct ou indirect et offrir au porteur de projet l'opportunité de s'orienter vers des scénarios plus efficaces ;
- l'accompagnement des projets de rénovation globale performante avec un gain énergétique supérieur à 40%
- l'accompagnement d'opérations collectives/groupées.

D'autres outils financiers pourront être développés si nécessaires, par exemple un fonds pour garantir la performance énergétique dans le cadre notamment de rénovations globales performantes et complètes.

Favoriser l'intégration d'autres enjeux : sanitaires, environnementaux et patrimoniaux

L'objectif est d'encourager la mise en œuvre de démarches de rénovation énergétique intégrant d'autres enjeux clés pour les acteurs régionaux et les ménages.

Cela pourra se traduire par des conditionnalités, des bonifications d'aides ou l'élargissement des travaux éligibles, et concerner des thèmes comme l'intégration des enjeux de confort et de santé, la prise en compte de la nature ancienne ou de la dimension patrimoniale du bâti, l'intégration des enjeux liés à la gestion de l'eau, etc.

Simplifier et stimuler l'accès aux aides et dispositifs financiers

Il existe aujourd'hui de nombreux dispositifs financiers pour aider à la réalisation de travaux énergétiques, qui sont, pour certains, peu mobilisés à la fois par manque de connaissance et par manque de lisibilité et d'accessibilité pour les maîtres d'ouvrage.

Un premier enjeu porte donc sur **la meilleure lisibilité et le meilleur accès à ces aides**. Cela nécessite une plus grande communication et un meilleur accompagnement des ménages, mais également une plus grande complémentarité de ces aides, plus de coordination et de simplification dans leur mobilisation et leur gestion.

Pour que les aides existantes puissent être plus facilement et massivement mobilisées, plusieurs actions sont à étudier et développer :

- Améliorer encore la complémentarité/synergie de ces aides entre elles ;
- Développer une communication commune offrant une vision globale et claire des dispositifs et de leur complémentarité en une « offre globale régionale », et rendre cette information facilement et massivement accessible et pédagogique ;
- Former tous les agents du service public régional et local sur ces aides et les modalités de leur mobilisation et, au-delà, sur le montage de plans de financement ;
- Donner à tous les acteurs relais les moyens de diffuser un premier niveau d'information sur ces aides tout en renvoyant systématiquement sur le SPPEH (professionnels du bâtiment, secteur bancaire et de l'assurance, agences immobilières, grandes surfaces de bricolage...) (cf. fiche 19) ;
- Etudier la possibilité d'une interface unique pour les demandes de soutien financier public à l'échelle régionale et/ou d'une meilleure articulation des systèmes d'instruction (passerelles), en particulier entre les dispositifs ANAH et Région (maintien dans tous les cas de l'outil en ligne monprojet.anah.gouv.fr)
- ...

Mobiliser les financements privés pour une mise en œuvre renforcée des objectifs du SPPEH, notamment pour soutenir la rénovation énergétique embarquée et l'auto-rénovation accompagnée

L'ampleur de l'effort financier que nécessite l'atteinte des objectifs de rénovation énergétique de l'habitat privé associé au caractère diffus de ce parc, incite à mobiliser des aides privées pour essayer de démultiplier les rénovations et favoriser le passage à l'acte des ménages.

Cette mobilisation des financements privés doit s'inscrire dans le respect des objectifs et principes de base du PREE qui sont de favoriser les approches globales et performantes, en donnant la priorité à la sobriété et l'efficacité énergétique.

Ainsi le développement de partenariats avec les énergéticiens et plus largement des obligés, pour réorienter les CEE vers ces priorités en complémentarité des aides existantes, sera étudié.

3 Contribuer à garantir la performance énergétique et bas carbone des rénovations, favoriser les approches intégrées

Donner un cadre régional et fédérer les acteurs autour des exigences du SPPEH

L'atteinte effective des performances visées est un enjeu essentiel au regard des gains de performance énergétique et GES nécessaires à l'atteinte des objectifs régionaux. Elle dépend de la qualité et de la cohérence des interventions de l'ensemble de la chaîne d'acteurs : service public dans son rôle de conseil, bureau d'études, entreprises qui réalisent les travaux, occupants dans leurs usages du logement...

Le service public à l'échelon régional a un rôle à jouer de facilitateur et de garant en proposant notamment un cadre régional de qualité des prestations d'ingénierie, en favorisant la mobilisation des professionnels sur les labels de qualité reconnus par les autorités publiques, mais également en matière d'évaluation des opérations et de valorisation des retours d'expériences.

Etablir ou préciser les référentiels / cahiers des charges type pour les diagnostics et les audits énergie climat

Au regard de la typologie d'outils/prestations proposés (diagnostics, audits simplifiés, audits pour bâtiment collectif, accompagnement travaux et post-travaux...) des **référentiels ou cahiers des charges type seront précisés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, en vue d'une utilisation par l'ensemble du SPPEH.**

L'objectif est de définir les exigences minimales auxquelles devront répondre ces outils/prestations réalisés dans le cadre d'un accompagnement et/ou d'un soutien financier par le service public de la rénovation énergétique, mais aussi d'identifier les enjeux clefs à traiter dans le cadre d'une démarche intégrée de la rénovation (cf. point suivant).

L'élaboration de ces référentiels/cahier des charges s'appuiera sur les cahiers des charges types existants, en particulier ceux développés au niveau national par l'ADEME, par l'Anah et, au niveau régional, par la SAEML ARTEE.

Valoriser les démarches de qualité, proposer une reconnaissance et une mise en réseau des professionnels respectant les objectifs et référentiels du SPPEH

Les architectes, bureaux d'études et entreprises du bâtiment sont en première ligne de la dynamique de massification de la rénovation énergétique. Au-delà de leur mobilisation et de leur formation, leur engagement dans la réalisation de prestations à la hauteur des enjeux est fondamental.

La confiance des ménages dans les professionnels est également tout aussi fondamentale pour envisager d'atteindre les enjeux de massification et de performance.

Les démarches de certifications et de labellisations sont déjà nombreuses, aussi il s'agira pour le SPPEH de :

- Identifier les démarches participant aux objectifs du SPPEH et les intégrer dans ses référentiels et cahiers des charges types ;
- Faire connaître auprès des maîtres d'ouvrages ces démarches et les professionnels qui s'y sont engagés en facilitant l'accès aux annuaires, sites existants... (informations reprises dans les outils de communication, liens internet...), notamment les professionnels labellisés RGE (via le site national FAIRE).

Le SPPEH régional pourra proposer aux professionnels du bâtiment de Nouvelle-Aquitaine (bureaux d'études, maîtres d'œuvre et entreprises du bâtiment...), un « Pacte partenarial » ou

« Charte d'engagement » avec des engagements réciproques.

Pour les professionnels, les engagements pourront porter sur la qualité des prestations au regard des référentiels du SPPEH, mais également pour leur participation à la dynamique globale :

- contribution au repérage et mise en relation des maîtres d'ouvrages potentiels avec les guichets uniques locaux, transmission de documents de sensibilisation sur les éco-gestes ;
- partage et remontée d'informations, par exemple à travers la transmission des résultats des audits ou l'engagement à actualiser le carnet numérique avec les maîtres d'ouvrage
- engagement à répondre aux exigences des cahiers des charges types définis dans le cadre du SPPEH
- possibilité de s'engager à participer aux formations des ménages à l'auto-rénovation...

Pour le SPPEH, les engagements pourront porter sur :

- la mise à disposition des outils relais de communication du SPPEH et les contacts réseau ;
- la mise à disposition des référentiels/cahiers des charges type ;
- à minima un bilan informatif annuel sur les résultats, actualités et objectifs du SPPEH ;
- l'identification sur le site internet régional de l'entreprise partenaire et la valorisation éventuelle de ses réalisations.

Accompagner la sobriété/maîtrise d'usage et le suivi post-travaux

L'usage et le comportement au sein du logement peuvent impacter fortement la performance finale de l'opération. **Le SPPEH mettra en œuvre notamment les moyens d'actions suivants :**

- une information systématique aux éco-gestes pour toute personne en contact avec le service public ;
- une formation aux éco-gestes et à la maîtrise d'usage intégrée aux cahiers des charges du SPPEH (audits, accompagnement travaux et post-travaux) et comme conditionnalité à tout soutien financier public ;
- l'implication des acteurs relais dans la diffusion des éco-gestes (*cf. ci-dessus et fiche n°19*)
- une information systématique sur les possibilités et outils à disposition en matière de suivi des consommations ;
- le déploiement de l'accompagnement travaux et post-travaux ;
- la signature d'une charte d'engagement par le particulier qui s'engage dans un parcours accompagné par le SPPEH.

Le SPPEH pourra par ailleurs étudier la réalisation d'outils numériques de type MOOC, tutos ludiques, coaching à distance... pour démultiplier la sensibilisation des publics ainsi que la mise à disposition d'outils de suivi pour certains publics.

Une réflexion sera menée sur la création éventuelle de dispositifs spécifiques post travaux : conseillers dédiés, couplage avec des outils financiers (fonds de garantie...).

Evaluer l'atteinte des performances après travaux

La vérification de la performance réelle après travaux est essentielle pour évaluer la pertinence des politiques mises en place et la qualité des prestations. Le service public à l'échelon régional a donc vocation à développer des moyens de suivi et d'évaluation. Il se fera le relais à minima des évaluations réalisées au niveau national mais pourra les compléter par des évaluations plus larges ou plus fréquentes.

Ces évaluations pourront consister en des opérations de contrôle sur des échantillons de logements ayant fait l'objet d'une démarche accompagnée par le SPPEH.

Cet échantillon devra être représentatif des typologies de logements et de ménages de la Nouvelle-Aquitaine, répartis géographiquement sur les différents territoires, porter sur des types de démarches différentes (RGBC, rénovation par étape, auto-rénovation...).

Le contrôle aura notamment pour objectif de mesurer le gain réel de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre après travaux, au regard de la situation de départ et des projections réalisées au stade de l'audit, les gains sur factures, les désordres éventuels constatés, la satisfaction des occupants... Les indicateurs nationaux seront à minima repris.

Cette évaluation pourra s'appuyer également sur les données issues de la mise en place éventuelle d'un fonds de garantie.

Intégrer certains enjeux clés tout au long du parcours, favoriser les approches transversales

L'atteinte des performances énergie/bas carbone ne doit pas se faire au détriment d'autres enjeux : qualité de l'air, confort, caractère patrimonial du bâti..., ces retours d'expériences négatifs, outre leurs impacts, pouvant constituer autant de freins à la dynamique de rénovation.

Pour éviter certaines dérives et lever certains freins, le SPPEH doit pouvoir alerter, à chaque étape et envers chaque acteur, sur certains points clés qui nécessitent une approche transversale ou intégrée, tout particulièrement :

- le lien isolation/ventilation/qualité de l'air ;
- le confort d'été passif ;
- la démarche Bas Carbone : énergies renouvelables en autoconsommation, matériaux biosourcés... ;
- l'éclairage naturel ;
- la prise en compte du caractère ancien et/ou patrimonial du bâti.

Le SPPEH doit pouvoir également favoriser l'intégration d'autres enjeux participant plus largement aux démarches de développement durable et d'amélioration de l'habitat, notamment : la gestion économe de l'eau, la santé...

L'intégration de ces enjeux dans les référentiels et cahier des charges types évoqués précédemment constituera un des moyens d'actions. Pourront être développés également :

- L'accès facilité aux centres de ressources et outils existants, tel que le site internet et les outils du CREBA sur la réhabilitation du bâti ancien ;
- Des formations spécifiques à destination des conseillers du SPPEH, des professionnels... La diffusion, voire la participation à la création de MOOC spécifiques sur ces sujets dans le cadre par exemple de la plateforme MOOC Bâtiments durables ;
- Une bonification des soutiens financiers et/ou un élargissement des travaux éligibles aux soutiens financiers ;
- Des appels à projets ciblés ou des expérimentations à des fins de valorisation et diffusion des savoir-faire et résultats associés, par exemple l'accompagnement de démarches dans le cadre du label « Effinergie Patrimoine » ;
- ...

Un guide/document d'alerte à destination des ménages, des conseillers, des professionnels et acteurs relais pourra par ailleurs être réalisé recensant notamment ces points clés à intégrer.

4 Animer le SPPEH local et l'accompagner dans ses missions

Mettre en réseau et accompagner les Plateformes et les conseillers FAIRE

Le SPPEH de niveau régional assure la mise en réseau des conseillers FAIRE et de leurs structures. Cet accompagnement vise à garantir la mise en œuvre collective et coordonnée des objectifs du SPPEH, à assurer un même niveau de compétence des conseillers afin d'offrir à chaque usager un même niveau de qualité de service.

Cette mise en réseau et cet accompagnement se traduisent, notamment, par des rencontres du réseau à l'échelle régionale ou infrarégionale, et par une mise en réseau numérique. Elle vise à :

- diffuser les informations de niveau national et régional au réseau local et faire remonter en retour, au niveau régional et national, les attentes, problèmes rencontrés au niveau local ;
- apporter des ressources au niveau local notamment en matière d'outils (outils métiers, outils de communication/sensibilisation...) ;
- assurer un plan de formation continue pour les conseillers mais également proposer des formations aux responsables techniques de structures et aux élus ;
- assurer une veille technique et juridique ;
- faciliter les échanges et retours d'expérience entre pairs ;
- favoriser la mise en œuvre d'actions transversales au sein du réseau ;
- ...

Les actions du réseau seront ouvertes à tout partenaire dont la participation semblera pertinente au SPPEH de niveau régional.

Mettre à disposition du SPPEH local et des acteurs associés les ressources disponibles

Capitaliser et faciliter l'accès aux ressources sur la rénovation énergétique et plus largement l'amélioration de l'habitat

L'échelon régional veillera à capitaliser et à partager avec les acteurs intervenant à l'échelon local, les ressources pertinentes disponibles sur la rénovation énergétique et l'amélioration de l'habitat en matière technique mais également méthodologique...

En fonction de leur nature, ces ressources pourront aussi bien être utiles aux acteurs locaux du SPPEH ou en lien avec lui pour enrichir leurs connaissances et compétences, que didactique pour une utilisation auprès des ménages.

Un "**centre de ressources**" sur la rénovation énergétique proposant des informations "organisées", "triées" et mises en cohérence, pourra être créé ou des centres de ressources existants valorisés et renforcés. Ils pourront regrouper d'une part des ressources techniques de type expériences réussies en Nouvelle-Aquitaine ou ailleurs ou encore faire le lien avec des outils / réseaux existants (ex: CREBA...). Ils pourront également capitaliser des outils à usage des ménages, tels que des guides pratiques existants, par exemple ceux réalisés par l'ADEME ou d'autres acteurs nationaux ou locaux de référence. **De nouveaux outils pourront être créés tels qu'un guide sur l'auto-rénovation, des « référentiels » par typologie de logement...**

Coordonner et diffuser la connaissance du parc de logements privés en Nouvelle-Aquitaine

Afin notamment de faciliter le repérage et la mobilisation des ménages par les Plateformes, le SPPEH à l'échelon régional renforcera la coordination, la diffusion et le partage des données d'état des lieux (caractéristiques des logements, profils des ménages, diagnostics thermiques,...), en synergie avec les observatoires régionaux que sont l'AREC et la CERC. Il favorisera la complétude de ces données

et leur actualisation. Il valorisera l'expérimentation en cours de l'outil SITERRE dans le cadre de l'AMI CASBA et évaluera l'opportunité de son déploiement.

Mise en place d'outils numériques/passerelles numériques assurant la coordination des acteurs du SPPEH et facilitant les démarches pour les usagers

Différents besoins numériques ont été identifiés par les acteurs en vue de :

- **faciliter la coordination des intervenants du SPPEH, offrir des démarches facilitées et une meilleure continuité de service pour les usagers** : gestion et suivi des contacts / dossiers, lieu unique de dépôts des différentes demandes d'aides... ;
- **assurer le suivi et l'évaluation des actions du SPPEH** : reporting... ;
- **faciliter la sensibilisation des usagers et leur permettre de mieux qualifier leurs besoins** : outil de communication / outils de pré-diagnostic – simulateurs ;
- **permettre un suivi dans le temps du parcours de rénovation par étapes et garantir l'atteinte des performances** : carnet numérique du logement.

Des outils existent déjà (site FAIRE, outils Ademe, plateforme Anah...), d'autres sont à développer et sont pour certains encadrés par la loi (carnet numérique du logement...). La mutualisation à l'échelle régionale sera visée dans un souci d'économie des ressources publiques, de lisibilité et de facilité d'accès pour les bénéficiaires, de simplification des démarches administratives et de continuité du service fait. Il pourra s'agir, de briques/outils existants, de leur développement, ou de briques additionnelles nouvellement créées. Les besoins seront précisés en lien avec les structures et acteurs concernés.

L'objectif est que les différentes fonctionnalités de « contenant », « contenu » et « briques additionnelles » reposent sur un cahier des charges type et communiquent à travers un protocole d'échange de données commun. **Cet outil régional proposera à minima les trois fonctionnalités suivantes :**

1. **Un audit de type passeport énergétique visant un programme de rénovation BBC et bas carbone compatible ;**
2. **Une brique dite « suivi des dossiers et de gestion des usagers », à destination des collectivités et de leurs opérateurs ;**
3. **Une brique dite « communication », à destination des particuliers pour faciliter leur repérage et leur sensibilisation notamment, et une brique à destination des entreprises pour aider leur montée en compétence ;**
4. **Un carnet numérique de suivi et d'entretien du logement, accessible à tous les acteurs / utilisateurs.**

La conformité avec le Règlement Général des Protections des Données (RGPD) sera systématiquement vérifiée et appliquée dans la collecte, l'utilisation et la production de données.

5 Mobiliser massivement les acteurs relais/têtes de réseau pour favoriser notamment la rénovation embarquée

Mobiliser les acteurs relais et têtes de réseau

La mobilisation des acteurs relais et « têtes de réseau » régionales (secteur privé et collectivités) est fondamentale notamment pour favoriser la rénovation énergétique embarquée, en particulier :

- **Les acteurs du secteur privé** : secteur immobilier (Union des notaires; Syndicat des professionnels de l'immobilier; syndicats de copropriété et autres acteurs de la copropriété), entreprises du bâtiment (CAPEB, FFB, Fédération Française des Artisans Coopérateurs du Bâtiment...), fournisseurs d'énergie (Séolis, Soregies, EDF, ENGIE, Enercoop, ...), acteurs du secteur bancaire (comités régional et local de la Fédération bancaire française, réseaux bancaires...) et des assurances (fédération française des assurances...), grandes surfaces de bricolage (Fédération des Magasins de Bricolage, grandes enseignes...)
- **Les collectivités, au sein et au-delà de collectivités porteuses des Plateformes** (élus et agents des communes, communautés de communes, départements) ;
- **Les acteurs sociaux** : travailleurs sociaux, conseillers médicaux en environnement intérieur, etc.

Il s'agit à l'échelle régionale d'initier ou de poursuivre les actions visant à :

- **Faire connaître le service public** de la rénovation énergétique et ses objectifs aux têtes de réseau régionales des parties prenantes de la rénovation énergétique,
- **Etablir des accords avec eux pour qu'ils contribuent au repérage et à la mobilisation** d'un maximum de ménages susceptibles de s'engager dans un parcours de rénovation,
- **Créer des partenariats régionaux avec les acteurs relais pour faciliter l'action du SPPEH à l'échelon local,**
- **Former ces acteurs pour être des relais de l'action publique.**

Cf. fiche n°19

Poursuivre le partenariat avec les professionnels

Les professionnels du bâtiment par l'intermédiaire de leurs fédérations, des chambres consulaires... constituent des partenaires du SPPEH. Le partenariat déjà engagé doit pouvoir être renforcé dans l'objectif commun de développer une rénovation énergétique performante et bas carbone du logement privé répondant aux objectifs du service public, et favorisant le développement du marché pour les entreprises locales.

Cf. fiches n°4, 19 et 20

Viser à systématiser la rénovation énergétique embarquée notamment lors des transactions immobilières

Les retours d'expérience montrent que le meilleur moyen de susciter des projets de rénovation énergétique globaux et performants est de saisir les opportunités **d'embarquer la performance énergétique dans des projets de travaux au moment notamment des transactions**. Une opération offensive sera menée auprès des acteurs de l'immobilier, du secteur bancaire, du réseau notarial... afin d'embarquer la rénovation énergétique globale performante complète et bas carbone lors des transactions immobilières. Elle pourra nécessiter :

- Une information/sensibilisation des acteurs et une mise à disposition d'outils qui leur permettent de relayer les messages... ;
- la mobilisation de dispositifs de soutien de financements publics/privés existants ou la création de nouveaux dispositifs spécifiques et ciblés, notamment pour favoriser le déclenchement d'audits ou études complémentaires, pour intégrer les enjeux énergétiques et bas carbone dans les projets de travaux.

Encadrer l'auto-rénovation pour garantir l'atteinte des performances

40% des travaux en France sont réalisés en auto rénovation (enquête TREMI) sans que celle-ci soit forcément accompagnée. La mobilisation des vendeurs de matériaux / grandes surfaces de bricolage devient incontournable, afin d'apporter, en amont, les informations et alertes sur les principes de base pour conduire une rénovation performante et mettre en contact les personnes avec le service public. **Des actions d'informations/sensibilisations sont ainsi à conduire auprès des professionnels de la vente, ainsi que la mise à disposition de documents pédagogiques à diffuser sur les bonnes pratiques.**

Outre l'information sur les bonnes pratiques, il serait utile de proposer aux autos-rénovateurs un accompagnement qui permette de garantir l'atteinte des performances. **Le SPPEH régional, en lien avec les organismes professionnels, favorisera le développement de l'offre en auto rénovation accompagnée (cf. fiche n°20). Le SPPEH régional pourra :**

- **renforcer les expérimentations actuelles sur l'accompagnement d'opérations groupées d'auto rénovation ;**
- développer en lien avec les professionnels, artisans, structures spécialisées (Compagnons bâtisseurs...) mais également enseignants de bricolage des **formations spécifiques** pour les usagers ;
- promouvoir ou participer au **développement des outils de type MOOC ou tutoriels vidéos** sur ce sujet... ;
- **lancer un appel à projets « auto-rénovation »** intégrant un dispositif de formation et d'accompagnement, autour de sujets comme : matériaux biosourcés et isolation, rénovation énergétique et santé, etc.

6 Elaborer une stratégie de communication régionale partagée

Elaborer une stratégie de communication « régionale » partagée, déclinable à l'échelon local et appropriable par les acteurs privés

Pour rendre plus lisible la communication sur la rénovation énergétique et augmenter son impact, une stratégie de communication partagée, coordonnée avec les actions nationales, sera **définie à l'échelon régional avec des volets déployables par l'échelon local et les acteurs privés, sous la signature commune FAIRE AVEC la Nouvelle-Aquitaine**. Elle comprendra notamment des éléments clefs de langage communs et des outils facilitateurs.

L'objectif est que celle-ci repose sur des **messages renouvelés, dans une approche pédagogique, positive et globale de la rénovation énergétique et bas carbone, plus globalement sur l'amélioration de l'habitat**.

La stratégie et les outils de communication déployés dans son cadre viseront à :

- Informer et mobiliser les **ménages**, pour participer à la massification à la source des démarches de rénovation et orienter vers l'information de 1er niveau ;
- Mobiliser l'ensemble des **acteurs publics** et faciliter le travail de l'échelon local ;
- Sensibiliser et impliquer les **acteurs « relais »** privés et leur apporter les ressources nécessaires pour qu'ils puissent porter auprès de ménages les messages du service public.

La stratégie reposera sur plusieurs principes :

- **Une bannière commune, la signature FAIRE AVEC la Nouvelle-Aquitaine** dans le respect de son cahier des charges et de ses déclinaisons ;
- **Une identité graphique pour l'échelon régional et la communication globale sur le réseau des Plateformes de Nouvelle-Aquitaine**, des stratégies locales de communication qui reprennent à minima la signature **FAIRE AVEC la Nouvelle-Aquitaine** et l'identifiant graphique et visuel du réseau Plateformes Nouvelle-Aquitaine ;
- **Des éléments de langage communs aux messages renouvelés, portant des accroches parlantes et engageantes, des éléments de langage accessibles par tous et facilement réutilisable par les acteurs relais**, avec des messages autour du confort, de la santé et de la valorisation du patrimoine, en plus de ceux sur les économies d'énergie.
- **Des contenus concrets** : la notion de « faisabilité » sera mise en avant, via la valorisation de réalisations concrètes réussies. Il s'agit de montrer les solutions possibles, de convaincre par l'exemple, de rendre crédible et « séduisante » la rénovation énergétique ;
- **Des outils inscrits dans leur temps**, par exemple avec l'utilisation de supports « grand public » (TV, web) en utilisant la vidéo et les images, stratégie de webmarketing (présence sur les réseaux sociaux),...

Décliner des actions de communication spécifique sur des sujets clés, en particulier la sobriété

Des axes de communication spécifique pourront être mis en œuvre, notamment :

Communiquer et faire de la pédagogie sur la démarche de rénovation globale, le “BBC en une fois” et le bas carbone.

Il s’agit de montrer les avantages d’avoir une vision globale de son projet (via les audits notamment) de réaliser des travaux d’ensemble, mais aussi l’intérêt d’avoir un accompagnement / maîtrise d’œuvre (qui permet, entre autres, de rassurer les banques et les assureurs), en particulier au moment de l’acquisition d’un logement. La sensibilisation au bilan GES/carbone couplée à l’enjeu adaptation/confort d’été, constitue également une thématique à investir.

Améliorer la communication autour des aides et dispositifs financiers existants, pour rendre ces outils plus visibles et plus lisibles.

Par exemple, une infographie dynamique ou une vidéo permettant au ménage de se repérer de manière intuitive en fonction de sa situation. Une information claire et synthétique sur le « mode d’emploi » de ces dispositifs est également essentielle pour une compréhension par le plus grand nombre. Une présentation sous forme d’offre financière globale intégrant l’ensemble des aides publiques nationales et régionales dans leur complémentarité/articulation sera visée.

Sensibiliser les ménages aux éco-gestes et aux « bons usages de l’énergie », mieux les préparer également à leur rôle de maître d’ouvrage :

La massification de la rénovation énergétique performante passe par la montée en compétence des ménages. En fonction des outils déjà existants et des besoins des futures Plateformes, des outils ciblés autour de la sensibilisation aux “bons usages de l’énergie” dans le logement... pourront être réalisés au niveau régional (un référentiel de bonnes pratiques néo-aquitain diffusé à l’ensemble des maîtres d’ouvrages accompagnés...). Au-delà de cette sensibilisation, des actions plus poussées de « formation » pourront être menées pour les aider dans leur rôle de maître d’ouvrage (document d’alertes sur les enjeux clefs, étapes du parcours, lecture des devis...).

Cf. fiche n°3

Ces axes de communication ne sont pas exhaustifs et seront alimentés en fonction du choix des acteurs du PREE et au fur et à mesure des retours d’expérience.

○ Le Service Public à l'échelon local

La mise en œuvre du PREE doit permettre d'assurer le déploiement sur l'ensemble du territoire régional d'un réseau de Plateformes, échelon local du Service public de la performance énergétique de l'habitat. La mise en place de ces plateformes conçues comme des **guichets uniques** reposera plus particulièrement sur la mobilisation des EPCIs. Ce réseau répondra à des exigences de qualité et de performance afin de satisfaire aux objectifs nationaux et régionaux de rénovation énergétique des bâtiments.

Ce plan de déploiement vise à redonner de la cohérence et de la lisibilité au service public local en termes de couverture territoriale et de périmètre des missions. Il pourra se traduire par un appel à candidature sur la base des éléments du présent chapitre et du projet de cahier des charges annexé (*cf. fiche n°1*).

Comme détaillé plus précisément précédemment, les futures Plateformes pourront être portées par :

- Un EPCI à fiscalité propre, détenteurs des compétences Energie et/ou Habitat⁵
- Un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, détenteurs des compétences Energie et/ou Habitat, qui :
 - mutualisent leur démarche,
 - qui s'associent à d'autres acteurs publics ou privés,
 - qui confient l'organisation et l'animation du service à d'autres structures publiques ou privées.

Les EPCI restent à l'initiative de la démarche et sont présentes dans la gouvernance.

Ce ou ces porteurs devront réunir plusieurs conditions (*cf. fiche n°1*).

Si le PREE pose ce cadre de déploiement, l'organisation spécifique et le fonctionnement de ces plateformes pour mener leurs missions sont définis librement par chacune au regard des spécificités locales et des actions déjà en cours.

Le déploiement du SPPEH local doit **permettre l'égalité d'accès à tout néo-aquitain à un service de base et assurer une couverture territoriale optimale.**

Le maillage territorial des Plateformes sera conditionné aux moyens budgétaires alloués par les cofinanceurs publics. Il pourra être modulé en fonction de la densité de population locale.

Les futures Plateformes devront :

- **Proposer à minima un guichet unique "Rénovation énergétique de l'habitat" :** missions d'informations et de conseils à destination de tous les ménages pour rénover leurs logements et auxquelles pourront être ajoutées des missions optionnelles et complémentaires ;
- **Mettre en place une stratégie territoriale et des actions collectives ciblées pour dynamiser la rénovation énergétique du logement et des petits locaux tertiaires (optionnels) sur leurs territoires,** favoriser l'atteinte des objectifs régionaux tout en s'inscrivant dans les spécificités locales ;
- **Favoriser le développement et la qualité de l'offre des entreprises locales ;**
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs et mettre en place un plan de communication local,** coordonné avec le niveau régional, sous la signature commune FAIRE en Nouvelle-Aquitaine.

⁵ « Protection et mise en valeur de l'environnement » (Energie) **et/ou** « Equilibre social de l'habitat » / « Politique du logement » / « Politique locale de l'habitat » (Logement/Habitat)

7 Plateformes : Mettre en place un guichet unique, à minima « Rénovation énergétique de l’habitat », service public de proximité tiers de confiance

Proposer un guichet unique à minima « Rénovation énergétique de l’habitat »

Les Plateformes proposent un guichet unique à minima “Rénovation énergétique de l’habitat”, et pourront viser, à terme un guichet unique « Energie/Habitat/Petit tertiaire », intégrant plus largement les autres thématiques liées à l’habitat et/ou au petit tertiaire et le conseil associé (énergétique mais aussi architectural, juridique, sanitaire et social...). Elles s’organisent avec les structures existantes pour proposer ce service global.

L’organisation en guichet unique doit permettre, dans un objectif de massification, de :

- simplifier l’accès du service public pour les usagers et leur garantir une continuité de service ;
- associer les approches énergie et habitat pour créer des synergies entre politiques et favoriser la rénovation énergétique embarquée ;
- proposer une vision globale du projet de rénovation et l’inscrire dans une démarche de performance, autant que possible « intégrée ». Ce point sera renforcé, dans le cadre de guichet à terme « Energie/Habitat/Petit tertiaire » par la présence d’une pluralité de compétences au sein des Plateformes, sur les aspects thermiques mais aussi sur les autres dimensions de l’amélioration de l’habitat ;
- Faciliter une offre globale de financements ;
- Mobiliser l’ensemble des acteurs publics et privés liés directement ou indirectement avec la rénovation.

Ce guichet unique est à destination :

- des propriétaires occupants ou bailleurs quels que soient leurs revenus et niveau de vie ;
- des locataires de logements ;
- des propriétaires et/ou utilisateurs de petits locaux tertiaires (mission optionnelle) ;
- des syndicats de copropriétés (missions optionnelle au-delà du 1^{er} niveau d’information) ;
- tous les professionnels liés directement ou indirectement à la rénovation des bâtiments.

Ancrer l’action des Plateformes dans les objectifs et priorités définies au niveau national et régional

Les actions des Plateformes, échelon local du SPPEH, s’inscrivent :

- Dans les objectifs et priorités définis au niveau régional par le PREE (cf. Partie B « Objectifs prioritaires » page 30) ;
- Dans le cadre du Programme CEE SARE 2020-2024 si ce dispositif est mobilisé ;
- Dans le cadre du dispositif national « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

Les Plateformes incitent à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone, en priorité,

complète ou, à défaut, par étapes. Le niveau de performance des travaux impulsés par l'action de la plateforme devra tendre vers le niveau de rénovation BBC avec une première étape de travaux visant 40% d'économie d'énergie. En rénovation par étapes, les étapes s'inscrivent obligatoirement dans un parcours permettant à terme l'atteinte du niveau BBC et bas carbone.

Afin de garantir la qualité de service, la plateforme devra s'intégrer dans le réseau national « FAIRE », ce qui suppose qu'elle soit, elle-même, tout comme les différents intervenants qu'elle pourra solliciter, adhérente à la charte « FAIRE ».

Assurer des missions de base d'accueil, information, conseil et animation

Les Plateformes sont des tiers de confiance de proximité, qui participent à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de rénovation énergétique et dynamisent sur leur territoire le marché de la rénovation énergétique globale et performante du logement.

La plateforme devra à minima respecter les missions obligatoires suivantes :

- La mise en place d'un système de mobilisation et d'accompagnement des particuliers tout au long de leur projet de rénovation,
- L'animation et la mobilisation du réseau de professionnels (entreprises, acteurs financiers, agences immobilières...) de son territoire,
- L'Intégration dans son fonctionnement ou la promotion des différents dispositifs nationaux (CEE, aides de l'Anah, Ma Prim'renov...) et régionaux mis en place : Carnet numérique du logement, dispositif de Tiers financement, caisse d'avance...

Des missions de bases et des missions optionnelles : au regard des moyens par définition limités du SPPEH et afin d'assurer l'accès à tout Néo-Aquitain à un même service minimum, des missions de bases (obligatoires) sont définies qui devront être assurées par toutes les Plateformes. Les autres missions, optionnelles, pourront être retenues en fonction des moyens de chaque Plateforme et pour répondre aux spécificités de leur territoire dans une recherche permanente d'efficacité des fonds publics.

A défaut d'être mises en œuvre par les Plateformes, les missions optionnelles pourront être portées par d'autres structures ou réseaux à des échelles supra.

Un périmètre service public / champs concurrentiel à respecter : la vocation des Plateformes est d'être un tiers de confiance qui apporte un conseil neutre, indépendant et expert en amont du projet et aux différentes étapes clés du projet, pour accompagner l'usager et l'aider dans ses choix, sans pour autant se substituer au secteur concurrentiel. Elles orientent ainsi les consommateurs/maîtres d'ouvrage, en fonction de leurs besoins, vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.

Mission 1 : Mise en place d'un système de mobilisation et de tiers de confiance des particuliers pour leur projet de rénovation

Cette mission se décomposera comme suit :

- **Des missions de service public, accessibles à tous et gratuitement** (et réalisées par des structures indépendantes de tout fournisseur d'énergie, en cas de recours à la sous-traitance) : **Informations de premier niveau et conseil personnalisé aux ménages, information de premier niveau aux conseils syndicaux de copropriétés,**
En coordination avec le Conseil régional et les services qu'il aura développés/renforcés, la

proposition d'un accompagnement pour les particuliers s'appuyant sur la mobilisation de l'offre des professionnels et visant à la développer et la renforcer : audits énergétiques, accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation.

- **Des programmes d'animation et de communication destinés à mobiliser les ménages et à valoriser les actions de la plateforme ;**
- **Le déploiement local du carnet numérique du logement dès lors qu'il sera opérationnel au niveau régional.**

La Plateforme mettra par ailleurs en œuvre **au moins une opération collective/groupée** dans le cadre de sa stratégie territoriale.

La fourniture des premiers niveaux de conseil seront proposés obligatoirement par les plateformes via un conseiller dûment habilité « FAIRE » et ce gratuitement. Les Plateformes intégreront l'outil de tiers financement régional dans le parcours proposé.

La prise en compte de la massification de la demande dans le dimensionnement des équipes et des plages d'ouverture des espaces d'accueil :

- implique une nécessaire complémentarité entre l'entretien physique et les outils dématérialisés. Pour cela, les Plateformes locales pourront s'appuyer notamment sur des outils mis à disposition par le SPPEH de niveau régional (*cf. fiche n°4*) ;

- une compétence homogène des agents d'accueil et des conseillers FAIRE.

Les Plateformes pourront assurer leur mission d'information de manière itinérante, notamment en menant des actions d'information à domicile, sur des périmètres ciblés et concertés avec la collectivité de rattachement et la commune concernée.

L'accompagnement technique du projet de rénovation énergétique doit nécessairement s'adapter aux spécificités de chaque cas, et pourra être très différent suivant le profil de l'utilisateur et les caractéristiques du projet.

Mission 2 : Animation et mobilisation du réseau des professionnels du territoire

En sus de la structuration d'un réseau de professionnels destiné à accompagner les particuliers pour les missions d'audit, AMO et MOE citées ci-dessus, la plateforme développera des actions d'animation et sensibilisation à destination des professionnels de son territoire : Entreprises du bâtiment, Bureaux d'Etudes, Architectes, Grandes Surfaces de Bricolage, Négociants en matériaux, Agences Immobilières et notaires, Contractants généraux, Banques, Energéticiens...

Missions optionnelles pour les Plateformes :

- **Copropriétés** : Conseil personnalisé auprès des copropriétés en démarches collectives (syndicat, syndic) et accompagnement de base en coordination avec le Conseil régional et les services qu'il aura développés/renforcés ;
- **Petit tertiaire privé : Information de 1^{er} niveau, Conseil personnalisé et Sensibilisation, Communication, Animation** des entreprises de moins de 10 salariés pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments tertiaires ;
- **Multiplier/déployer largement les opérations spécifiques (actions de repérages, opérations programmées, opérations groupées, SLIME...)** à destination de certains publics et/ou de typologie de bâtiments.

Cf. détail des missions dans l'Annexe 3 : « SPPEH : Projet de Cahier des charges des plateformes »

Assurer des missions complémentaires en fonction des spécificités territoriales et des moyens mobilisés

De manière optionnelle et en fonction des spécificités de chaque territoire et des moyens mobilisés, les futures plateformes pourront développer des actions complémentaires, par exemple parmi elles :

- Porter ou accompagner la mise en place de dispositifs locaux de soutien financier complémentaire
- Candidature et participation à des appels d'offres « expérimentations/ innovations » : le cas échéant la plateforme pourra candidater à des appels à projets visant à expérimenter des solutions innovantes permettant de « massifier » la rénovation énergétique de l'habitat (ex Appels à projets DOREMI, Rénovation de quartiers...) ;
- La Plateforme pourra proposer un élargissement de son champ d'intervention aux thématiques plus larges de l'habitat : lutte contre l'habitat indigne, maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie...

Mettre en place la gouvernance multi partenariale pour assurer à minima les missions de base et la cohérence des politiques publiques

Afin d'assurer ses missions de guichet unique, le ou les porteurs d'une Plateforme mettront en place une **gouvernance locale partenariale associant à minima les acteurs publics et professionnels nécessaires à son fonctionnement et ses missions, ainsi qu'à la bonne coordination des politiques publiques régionales et nationales**. Elle intégrera à minima le Conseil régional, l'Ademe, la délégation départementale de l'Anah, le Conseil départemental, l'ADIL, les partenaires régionaux auxquels la Région et/ou l'Etat ont confié le portage de politiques ou outils participant à la rénovation énergétique de l'habitat (société de Tiers Financement, Caisse d'avance...), la CAPEB, FFB...

Dans le cadre de ses missions, le ou les porteurs de la Plateforme assurent l'animation des nombreux acteurs locaux de la rénovation énergétique du logement et de l'immobilier (acteurs bancaires, agences immobilières, négociants,...). Ils les associent dans la définition et la mise en œuvre des politiques selon le degré et modalités définis localement.

Assurer le suivi et l'évaluation des actions de la Plateforme dans le cadre national et régional défini

Les collectivités porteuses de Plateformes devront s'engager pour une période de 3 ans sur des objectifs de rénovation en cohérence avec les objectifs définis dans leurs stratégies territoriales énergie / habitat, et en particulier leur PCAET.

Dans le cadre du Programme SARE, le suivi des objectifs se fait tout au long du programme par le biais d'un outil métier mis à disposition par l'ADEME qui permet la remontée en continu d'indicateurs métiers aux niveaux régional et national.

8 S'appuyer sur une stratégie territoriale et lancer des opérations collectives sur des cibles spécifiques

Pour rappel : Les PCAET proposent des actions qui visent l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments dans le cadre d'une stratégie territoriale à relayer dans celle du futur SPPEH du territoire concerné. Les collectivités doivent aussi engager des actions de maîtrise de la demande énergétique et de lutte contre la précarité énergétique dans leur PCAET. D'autres liens sont à faire entre l'activité de ce futur service public de la performance énergétique et des actions obligatoires des PCAET comme concourir à la réduction de polluants atmosphériques, pour le chauffage par exemple, ou d'améliorer la séquestration carbone, par l'utilisation de produit en bois dans les rénovations par exemple. Plus d'une centaine de PCAET sont réalisés ou en cours d'élaboration à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Construire et mettre en œuvre une stratégie territoriale Energie Habitat Petit Tertiaire

Chaque Plateforme devra exercer ses missions dans le cadre d'une **stratégie territoriale Energie / Habitat voire Petit tertiaire** fixant des objectifs opérationnels quantitatifs et qualitatifs participant à l'atteinte des objectifs régionaux et répondant aux enjeux plus spécifiques du territoire. **Elle sera issue, par souci de cohérence et d'efficacité, de documents de planification, programmation et d'urbanisme existants et de leur croisement** : PCAET, PLH, politique habitat insalubre et habitat indécemment, politique sociale, politique économique... Le SPPEH local doit coupler une mission d'accueil/information à une démarche plus proactive de repérage, mobilisation, animation, mise en œuvre d'opérations collectives...

Cette stratégie territoriale devra notamment :

- **Préciser les objectifs quantitatifs de la Plateforme mais également qualitatifs** (publics, typologies et/ou secteurs ciblés...);
- **Identifier les moyens mis en œuvre pour répondre aux missions de base** ;
- **Définir les éventuelles missions optionnelles et complémentaires** qu'elle souhaite développer ;
- **Préciser la stratégie de mobilisation des acteurs publics et privés** : priorisation des acteurs, identification des actions à mener avec ces acteurs (sensibilisation, animation, partenariats locaux, formation...) (cf. fiche n°9)
- **Définir le plan de communication de la Plateforme** (cf. fiche n°10)

Dans une logique de stratégie territoriale, les actions suivantes s'avèrent nécessaires :

- La connaissance des spécificités territoriales pour orienter au mieux la stratégie ;
- Les actions de repérages pour une action plus efficiente, la Plateforme devant aller au-devant des ménages) en conciliant priorités d'actions et moyens dédiés ;
- les actions collectives/groupées, programmes animés qui peuvent constituer d'importants leviers pour accélérer la massification, donner de l'impact à l'action de la Plateforme et favoriser ainsi la dynamique au sein du territoire en y impliquant directement des habitants, des élus locaux...

Connaître les spécificités du parc et des usagers pour orienter au mieux la stratégie

La connaissance des spécificités du parc de logement et petit tertiaire du territoire, du profil des

ménages, de la nature des activités du petit tertiaire... doit permettre de mieux préciser la stratégie territoriale, de définir les priorités d'actions tout en prenant en compte les moyens à disposition.

Cette connaissance peut s'appuyer sur :

- les bases de données et outils nationaux et régionaux mis à disposition (*cf. fiche n°4*). Il sera important d'alimenter ces bases de données et outils, participer à leur évolution/adaptation afin de pouvoir, en retour, bénéficier de leurs apports (expérimentation en cours de l'outil CASBA / SITERRE)
- la mise en réseau des bases de données locales liées aux politiques locales climat-énergie (PCAET...), habitat et développement économique ;
- des données pertinentes pouvant être détenues par des partenaires publics ou privés qui pourraient être mobilisées dans le respect de la RGPD...

Mettre en œuvre au sein de cette stratégie les moyens de détection des cibles prioritaires

Au regard des priorités définies par la stratégie territoriale, il s'agit de mettre en œuvre des campagnes locales de détection, en adoptant une démarche proactive de repérage qui peut se faire :

- par territoires et/ou typologie d'habitat (ciblage de certains secteurs géographiques, de quartiers résidentiels avec une même typologie de bâtiments...);
- par types de publics, par exemple : nouveaux acquéreurs, publics précaires... **Le repérage des ménages en précarité énergétique constitue une priorité régionale**, les retours d'expériences capitalisés par l'ONPE constituent, dans ce cadre, une ressource sur laquelle s'appuyer ;
- par types d'activités/filières pour les petits locaux tertiaires...

Cette approche suppose de nouer des partenariats locaux avec des acteurs pouvant aider à ce repérage de manière directe ou indirecte, par exemple, les facteurs pour un repérage géographique, les travailleurs sociaux pour un repérage des publics précaires...

Une **expérimentation spécifique** pourrait être menée avec les agents immobiliers présents sur le territoire et les notaires pour un repérage des nouveaux acquéreurs **pour générer systématiquement un contact avec le service public local en amont ou en aval des étapes de l'acte d'achat**, qui constitue une opportunité forte pour mettre en œuvre des rénovations globales performantes.

Mener des actions collectives/groupées sur des publics ou typologies spécifiques

Au moins une opération collective/groupée sera mise en œuvre par chaque Plateforme mais celles-ci pourront les multiplier dans le cadre de leur stratégie territoriale Energie/Habitat/Petit tertiaire et en fonction de leurs moyens. L'enjeu est fort afin de faire émerger des opérations « types », répliquables, qui permettent de tracer les chemins de la massification, donner de la visibilité à l'action de la Plateforme et créer un effet d'entraînement.

Il pourra s'agir d'opérations programmées au titre de l'ANAH pour des publics modestes et très modestes, d'opérations de type SLIME pour des locataires, d'opérations collectives/groupées hors public Anah, par exemple :

- opérations ciblées de rénovation globale performante et bas carbone à l'échelle d'un quartier, d'un lotissement ou d'un centre-bourg pour du logement. Des partenariats pourront alors être mis en place avec les collectivités locales ayant une démarche en matière de renouvellement

urbain ou de revitalisation des centre-bourgs, ainsi qu'avec les autres acteurs intervenant dans ces projets ;

- programme ciblé sur la rénovation énergétique lors des transactions sur la base de partenariats avec les agences immobilières, notaires, le secteur bancaire...
- opérations groupées d'animation et accompagnement à l'auto-rénovation mobilisant différents acteurs (partenariat avec les enseignes de bricolage pour intégrer la dimension énergétique dans leurs ateliers et autres types de formation « do it yourself », formations et accompagnement des ménages organisés avec des artisans...)
- opérations/formations à la rénovation énergétique de bâtis anciens ;
- opérations ciblées sur les copropriétés (*cf. fiche n°11 Copropriétés*)
- actions ciblées sur les commerces, restaurants participant par ailleurs à l'attractivité du territoire ;
- ...

9 Mobiliser les acteurs publics et privés pour renforcer la dynamique territoriale et la qualité de l'offre des entreprises locales

Assurer une animation territoriale des acteurs publics et privés de la rénovation

Les Plateformes ont pour mission de mobiliser tous les professionnels concernés par la rénovation, c'est à dire tout acteur du territoire pouvant jouer un rôle dans la sensibilisation, la communication, la prospection, l'accompagnement des ménages ou la réalisation des travaux, et, plus largement, qui ont un lien avec la rénovation énergétique des bâtiments, l'entretien, la maintenance, la rénovation et la construction des logements / petits bâtiments tertiaires. Ces professionnels peuvent être classés en :

- **professionnels de l'acte de construire**, qui réalisent les travaux chez les ménages ou accompagnent ces derniers dans leur projet ;
- **professionnels prescripteurs**, qui peuvent jouer le rôle de relais du programme auprès des ménages, et, plus largement, contribuer à la sensibilisation de ces derniers à la rénovation énergétique de leur logement.

Il s'agit d'acteurs privés (entreprises du bâtiment, architecte, bureaux d'études, magasins de bricolage, acteurs de l'immobilier et du secteur bancaire...) mais également d'acteurs publics (mairies du territoire, maisons de service public, CCAS et travailleurs sociaux, etc.).

Réaliser une cartographie des acteurs

La Plateforme pourra utilement réaliser une photographie/cartographie des professionnels du territoire concernés par la rénovation dans le cadre notamment de sa stratégie territoriale, afin d'identifier les compétences présentes, celles à développer, les opportunités d'actions partenariales...

Mobiliser les acteurs publics et privés, les sensibiliser, former et informer régulièrement

La Plateforme s'appuiera d'évidence sur les acteurs publics du territoire qui animent des points d'accueil et d'information, notamment tous les guichets généralistes (mairies, CCAS, maisons de service...), et/ou qui sont en relation directe avec les ménages ou les acteurs du petit tertiaire (travailleurs sociaux, services urbanismes...). Il semble indispensable, si ce n'est déjà le cas, qu'un rapprochement entre service énergie et service habitat/urbanisme s'opère dans le cadre du pilotage de la Plateforme. Le Département, de par ses compétences en matière de lutte contre la précarité, constitue un partenaire obligatoire et incontournable de la Plateforme.

Concernant les acteurs privés, le SPPEH de niveau régional vise à construire les partenariats avec les têtes de réseau et organisations professionnelles. Les Plateformes pourront s'appuyer sur ces cadres d'actions régionaux pour mobiliser les représentants locaux de ces réseaux : agences immobilières, bancaires, magasins de bricolage...

L'animation pourra se traduire par l'organisation de réunions d'information/sensibilisation (éléments de langage, argumentaires...), l'association de ces acteurs publics et privés à des comités de pilotages, ateliers techniques... Il est essentiel de les sensibiliser, former et informer régulièrement afin qu'ils deviennent des relais d'information, portent les éléments de langage du service public et orientent les usagers vers celui-ci.

Les opportunités qui s'offrent sont nombreuses au travers de ces différents acteurs :

- De manière générale auprès du grand public : ambassadeurs de l'énergie des collectivités, facteurs (cf. expérimentation menée sur certains territoires), mairies (en particulier élus et secrétaires de mairie), ...
- Autour de l'acte d'achat (pertinent pour tous types de ménages, et en particulier pour viser

une rénovation BBC en une fois) : notaires, agences immobilières, services des collectivités (veille sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner...), banques...

- Autour de l'acte de travaux, pour favoriser l'embarquement de la performance énergétique : Entreprises et artisans, architectes, bureaux d'études, banques..., enseignes de bricolage pour les projets en auto-rénovation, service urbanisme...
- Auprès des ménages en situation de précarité énergétique : travailleurs sociaux, maisons des services publics, ...
- Auprès des copropriétés : Syndics de copropriétés, organismes de logement social engagés dans des copropriétés mixtes...

Monter des actions partenariales ciblées avec ces acteurs en matière de communication, repérage, formations...

Au-delà de relais d'information, la mobilisation des acteurs publics et privés locaux concernés par la rénovation doit pouvoir se traduire par des actions partenariales ciblées en terme de communication sur des thématiques précises (bas carbone, confort d'été passif, rénovation énergétique des bâtiments anciens...), de repérage (notamment de publics précaires), d'actions phares sur l'embarquement de la rénovation énergétique notamment lors des transactions, ou sur l'auto-rénovation (campagnes de formation...), etc.

Cf. fiche n°19

Favoriser la mise en réseau des professionnels du bâtiment et la qualité de l'offre locale

En complément des démarches menées au niveau régional, les futures Plateformes sont les mieux placées pour **animer le tissu économique local et faire émerger une offre pertinente et lisible pour les travaux de rénovation énergétique performante et bas carbone.**

Les actions à mener seront à définir précisément par chaque plateforme en fonction de son contexte économique spécifique (nombre et niveau de qualification des entreprises, dynamiques existantes...).

Cette animation locale associera à minima les antennes locales de la FFB et de la CAPEB, les chambres consulaires, la plateforme Praxibat la plus proche...

Elle pourra porter sur des actions d'animation de type organisation d'événements ou de rencontres régulières entre professionnels, mise en place de sessions de sensibilisation ou de formations, d'appui à la structuration de groupements d'entreprises,...

Favoriser la qualité et la lisibilité de l'offre des entreprises locales

La Plateforme devra s'assurer des compétences locales présentes et favoriser la montée en compétence des professionnels. Elle devra en particulier veiller à ce que l'offre de qualité (au travers des labels, notamment RGE) soit disponible en quantité suffisante sur son territoire pour atteindre les objectifs de rénovation. Elle devra ainsi favoriser l'engagement des entreprises locales dans ces démarches et, plus généralement, dans le renforcement et l'élargissement de leurs compétences : communication sur l'offre de formation existante, organisation de formations sur et pour le territoire...

A des fins de cohérence, la Plateforme devra également à minima relayer la démarche régionale de mise en réseau et reconnaissance des professionnels s'inscrivant dans les objectifs et principes portés par le SPPEH : faire connaître et utiliser les cahiers des charges types et référentiels mis en place, recruter le maximum d'entreprises locales pour intégrer la démarche... (*cf. fiche n°3*)

Elle devra en parallèle permettre aux ménages et plus globalement aux maîtres d'ouvrages de repérer plus facilement les entreprises engagées dans les démarches de qualité et de certification (annuaire entreprises FAIRE...).

Favoriser la structuration de la demande et de l'offre en rénovation globale performante complète et bas carbone

Deux types d'actions pourront par exemple être portées, voire couplées, par les futures Plateformes :

- L'aide à l'émergence de demandes groupées pour les audits et la maîtrise d'œuvre en lien avec des actions de repérage de publics spécifiques ou d'actions territorialisées (par quartiers, à l'échelle d'une commune...);
- L'aide au développement d'une offre locale par la mise en réseau voire la contractualisation avec des bureaux d'études locaux, l'accompagnement à la structuration de groupements d'entreprises permettant d'assurer des rénovations globales performantes et complètes. Ces dernières actions pourront, par exemple, être déployées sur le modèle Dorémi, en bénéficiant du retour d'expérience du programme Facilaréno (expérimentation en cours sur une dizaine de territoires 2019-2020)

10 Mettre en place un plan de communication, coordonné avec le niveau régional, sous la signature commune FAIRE AVEC la Nouvelle-Aquitaine

Définir un plan de communication s'inscrivant dans la stratégie régionale et répondant aux spécificités du territoire

Chaque Plateforme devra définir un plan de communication local pour appuyer l'atteinte des objectifs du SPPEH, il reposera sur :

- La diffusion des messages et outils de communication mis à disposition par la stratégie régionale ;
- La mise en œuvre d'actions locales spécifiques en lien avec la stratégie Energie / Bâtiment du territoire (*cf. point ci-dessous*).

Les deux plans, régional et local, sont ainsi cohérents dans leurs messages, ils seront par ailleurs coordonnés et complémentaires dans leurs calendriers, leurs cibles et leurs outils, et portent la signature graphique commune FAIRE AVEC la Nouvelle-Aquitaine.

Un plan de communication qui relaie les messages et outils de la stratégie régionale

La stratégie de communication régionale sera définie dans un cadre partagé avec les acteurs et notamment les Plateformes, elle comprendra des volets et outils déployables au niveau local (*cf. fiche n°6*).

En plus de leur diffusion régionale, ces messages et outils de communication devront être relayés par les Plateformes afin d'en maximiser l'impact. Il s'agira donc, pour les Plateformes, d'organiser la diffusion par exemple :

- à travers les outils de communication des collectivités: bulletins municipaux, réseaux sociaux des collectivités, affichage local... ;
- dans le cadre de campagnes de communication spécifiques qu'elles pourront mener : permanences, porte-à-porte, opérations ciblées sur certains quartiers... ;
- en s'appuyant sur ses partenaires publics et privés des plateformes : ADIL, CAUE, mais aussi agences immobilières et études notariales, enseignes de bricolage...

Un plan de communication intégrant des actions spécifiques, en lien avec la stratégie du territoire

Outre l'utilisation et la diffusion des outils mis à disposition par le SPPEH régional, la Plateforme devra définir ses actions spécifiques de communication en lien avec sa stratégie territoriale : actions ciblées sur des publics spécifiques, actions thématiques en partenariat avec des acteurs publics ou privés locaux...

Ces plans peuvent intégrer des outils en lien avec l'organisation et les éventuelles missions optionnelles et complémentaires spécifiques à la Plateforme.

Mobiliser les usagers pour les inciter à s'engager dans un parcours de rénovation ou embarquer la rénovation énergétique dans leur projet

L'objectif est de mobiliser les ménages et les entreprises (petits locaux tertiaires) pour les inciter à s'engager dans un parcours de rénovation ou embarquer la rénovation énergétique dans leur projet, faire connaître la Plateforme et ses missions pour les accompagner.

Le plan doit pouvoir intégrer des actions de communication mais également de sensibilisation et d'animation : outils (dépliant pédagogique, tutoriel vidéo...), évènements, coaching, ambassadeurs...

Le plan intègre, outre des outils/actions pour la mobilisation des usagers et le repérage de publics spécifiques, des outils nécessaires à l'accompagnement du parcours de rénovation (information complète sur les aides, « modes d'emplois », guides...).

Les outils pourront être divers pour être adaptés au public et à l'usage. Dans tous les cas, ils intègrent une information qui fait le lien avec les outils de niveau régional.

Face aux limites de la communication « passive », des actions ciblées proactives sont à mettre en place vers des publics spécifiques ou en fonction de thématiques ciblées : public précaire, actions territorialisées (quartiers...), public d'auto-rénovateurs, commerces des centres-bourgs...

Communiquer/sensibiliser/former à la sobriété énergétique et à la maîtrise d'usage

La sobriété énergétique et l'adaptation au réchauffement climatique (confort d'été passif) sont à intégrer dans tous les supports et actions, à toutes les étapes.

Tous les usagers accueillis par la Plateforme bénéficient d'une information aux éco-gestes et au confort d'été passif.

Pour éviter les effets contre-productifs d'une rénovation énergétique tels que « l'effet rebond », il est également important de prévoir une information/sensibilisation spécifique à la prise en main post travaux, aux bonnes pratiques à mettre en œuvre dans les logements rénovés.

Les professionnels du bâtiment (artisans, mais aussi architectes et bureaux d'études) auront un rôle majeur à jouer en tant que relais des informations sur les usages, et sur la formation des ménages et maîtres d'ouvrages au moment de la réception des travaux.

Intégrer la mobilisation des acteurs relais dans la stratégie de communication

Au-delà de la communication à destination des ménages, il est important que le plan puisse intégrer des outils :

- à destination des acteurs locaux (entreprises, collectivités, banques, agences immobilières...) pour qu'ils disposent d'une vision claire des différents dispositifs et interlocuteurs mobilisables localement ;
- utilisables par les acteurs relais pour qu'ils puissent participer à l'information et à la bonne orientation des usagers.

11 SPPEH régional et local : une action renforcée sur les copropriétés

Pour atteindre les objectifs du PREE en matière de rénovation énergétique des logements en copropriétés, des actions spécifiques de veille, de repérage, et de traitement sont nécessaires des copropriétés « passoires thermiques », et parmi elles des plus fragiles.

Des actions sont déjà engagées sur plusieurs territoires de Nouvelle-Aquitaine mais, d'une manière générale, la mobilisation et les leviers d'actions sont à renforcer face à des démarches complexes qui s'inscrivent dans des temps longs.

Mobiliser...

Pour inciter au lancement de démarches de rénovation énergétique en copropriétés, des actions spécifiques auprès des acteurs clés sont à engager aux deux niveaux, régional et local, de façon complémentaire.

Au niveau régional, notamment :

- **Mobiliser, à l'échelon régional, les acteurs autour d'objectifs partagés** : la DREAL a mis en place, dans le cadre du Plan national Initiatives Copropriétés, un comité de suivi régional du plan au sein du CRHH, chargé de suivre la mobilisation des acteurs sur cette thématique, d'encourager les dispositifs et les bonnes expériences, et de suivre une liste régionale de copropriétés fragiles et accompagnées ;
- **Etablir des partenariats régionaux avec les têtes de réseaux des syndicats et syndicats de copropriétés** pour la mise en œuvre d'actions communes de communication, sensibilisation, formations, diffusion d'expériences auprès de leurs membres...
- **Sensibiliser/former les acteurs du SPPEH local, les opérateurs, les collectivités sur cette cible spécifique** ;
- **Développer une communication directe aux syndicats et aux copropriétés** reposant sur le déploiement d'outils dédiés communs pouvant être repris par tous les acteurs.

Ce travail pourra s'appuyer sur la valorisation des outils et retours d'expériences des deux programmes CEE en cours (RECIF et CEC) : projet de MOOC, outils de mobilisation des collectivités et syndicats...

Au niveau local, notamment :

- **Intégrer l'enjeu copropriétés dans les stratégies Habitat, Energie, Urbanisme (PLH, PLUi...)** ;
- **Relaie de la mobilisation régionale** par les plateformes dans le cadre de leurs missions d'information de premier niveau et d'animation territoriale
- **Actions spécifiques de sensibilisation et démarches ciblées** sur le parc de copropriétés du territoire.

Ces actions seront menées de manière cohérente et complémentaire avec les actions découlant du Plan national Initiatives Copropriétés.

Repérer...

Introduit par la loi Alur, le **registre d'immatriculation des copropriétés** vise à mieux connaître le parc et à prévenir des situations de fragilisation des copropriétés (dégradation du bâti, forte consommation énergétique, difficultés financières et sociales...). Il recense à ce jour 40% des copropriétés de Nouvelle-Aquitaine (en précisant la date de construction et le type de chauffage de chacune des copropriétés). Sur la base de ce Registre, la DREAL a produit deux études disponibles pour les collectivités de la région :

- une étude statistique déterminant les enjeux et les actions à mener pour chaque EPCI concerné par une problématique sur les copropriétés
- une cartographie, à l'adresse, des copropriétés avec des indications sur l'état de leur bâti et de leurs finances. Cette dernière étude est un pré-repérage des copropriétés nécessitant un accompagnement financier ou de gestion. Elle ne dispense pas d'un repérage terrain permettant de consolider les données issues du registre national d'immatriculation des copropriétés et des fichiers fonciers.

Ce pré-repérage doit pouvoir être repris par les territoires les plus concernés pour qu'il soit précisé et complété, et constituer la base d'une véritable stratégie d'actions vers les « copropriétés ». Les informations locales doivent pouvoir, en retour, alimenter le suivi régional et national.

Accompagner et sécuriser...

Les démarches de rénovation énergétique de copropriétés se caractérisent notamment par :

- des délais relativement longs, de 3 à 5 ans y compris sur la phase d'initiation du projet (conduisant à une première prise de décision sur le lancement d'un audit ou le recrutement d'un AMO...)
- la nécessité d'un accompagnement adapté à la vie de la copropriété et à sa gouvernance...
- la mobilisation de compétences à la fois variées et précises : techniques, juridiques, financières, de médiation...

Le conseil/accompagnement de base des copropriétés en démarches collectives constitue une des missions optionnelles que les Plateformes peuvent investir au regard des enjeux existants sur leurs territoires. Cet accompagnement du service public, en amont de la prise de décision par un syndicat de lancer un projet et une assistance à maîtrise d'ouvrage, est essentiel à l'émergence des projets et au balisage du parcours. Il pourra s'appuyer sur des outils déjà développés par exemple par l'Alec Gironde ainsi que sur l'outil Coachcopro®.

Un projet nécessite à la fois la mobilisation des syndicats, du service public mais également d'une offre concurrentielle adaptée et de qualité :

- **incitation par le biais de syndicats sensibilisés et formés, et/ou par l'action des Plateformes dans le cadre de leur premier niveau d'information et de leurs animations territoriales ;**
- **conseil personnalisé lors de la phase d'initiation (jusqu'à la prise de décision travaux)** par le syndicat et la Plateforme si celle-ci a souhaité assurer cette mission optionnelle, ou par un portage à une échelle supra (ALEC Gironde, sociétés de tiers financements...). Des outils dédiés pourront être mobilisés CoachCopro, guide ALEC... Cette phase s'appuie sur un **audit** réalisé dans le cadre d'une offre privée. Chaque audit doit pouvoir s'accompagner d'une phase de restitution pédagogique auprès des copropriétaires sous des angles non seulement techniques mais également économiques, de santé et confort d'usage...
- **appel, après la prise de décision de lancement de travaux, à une offre d'AMO, maîtrise d'œuvre, travaux et post-travaux.**

L'accompagnement (AMO) à la rénovation énergétique des copropriétés est un métier spécifique dont l'offre reste à développer. La montée en compétence sur cette thématique très spécifique est indispensable pour toute la chaîne d'acteurs (*cf. fiche n°20*), et notamment au niveau des syndicats et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cet accompagnement et ces compétences sont indispensables pour la mobilisation et la mise en œuvre effective des soutiens publics.

Financer...

L'ampleur et la complexité des opérations de rénovation énergétique des copropriétés, leur portage par des ménages propriétaires occupants ou bailleurs parfois aux faibles revenus, la nature très dégradées de certaines copropriétés et/ou de biens au sein de celles-ci... fait du soutien public un élément encore indispensable pour le passage à l'acte.

Une offre existe qui doit être rendue plus lisible, ainsi à défaut de créer une offre unique dans son portage ou ses modalités, les acteurs publics et parapublics favoriseront la complémentarité de leurs dispositifs et les présenteront sous la forme d'une offre globale régionale.

Cette offre pourra être renforcée sur les cibles ou étapes prioritaires suivantes :

- **Observatoires / Repérage** : meilleure mobilisation des aides de l'Anah Voc (aide méthodologique et financière au développement des démarches d'observation locales des copropriétés fragiles), Popac (dispositif qui permet d'accompagner les copropriétés pour éviter l'accentuation de leurs difficultés)...
- **Stratégie territoriale** : intégration d'un volet copropriété dégradée et fragile aux OPAH, lancement d'OPAH copropriété dégradée, mise en place d'une opération collective/mutualisée « petites copropriétés »
- **Soutien aux AMO, maîtrise d'œuvre dans les dispositifs** ;
- **Soutien aux travaux** : abondement des aides de l'Anah pour faciliter le passage à l'acte travaux, déploiement des avances remboursables, des prêts, du tiers financement...

2. Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du logement social dans le cadre d'une stratégie régionale renouvelée et croisée « transition énergétique / Aménagement du territoire »

Dans le cadre de l'élaboration du PREE, des ateliers spécifiques ont été dédiés au logement social ainsi qu'un temps de travail avec des responsables patrimoine de plusieurs bailleurs néo-aquitains. L'UR-HLM avait réalisé par ailleurs une contribution en février 2019 dans le cadre de l'appel à contribution sur les fonds structurels européens dans le cadre de l'élaboration du programme FEDER Nouvelle-Aquitaine 2021/2027. Ces travaux ont permis de définir les objectifs, cibles prioritaires et principes de bases présentés en partie B (page 35).

Lors de ce travail de co-construction, des premières orientations et pistes d'actions ont été proposées pour permettre la mise en œuvre de ces objectifs, principes et priorités d'actions. Elles sont présentées dans les fiches ci-après, regroupées en trois grands axes :

↳ Préciser la stratégie régionale et accompagner les bailleurs dans la gestion patrimoniale de leur parc / Fiche n°12

- Réaliser un état des lieux du parc de logement social et mettre en place un outil de suivi
- Préciser la stratégie régionale, favoriser les stratégies locales contribuant par ailleurs aux politiques d'aménagement du territoire et de logement
- Accompagner les bailleurs sociaux dans la gestion patrimoniale et énergétique de leur parc
- Favoriser les opérations intégrées associant enjeux énergétiques, environnementaux et sociaux
- Poursuivre le partenariat régional dans le cadre d'une gouvernance spécifique et transversale

↳ Poursuivre l'effort de rénovation BBC et développer les opérations « bas carbone » / Fiche n°13

- Généraliser l'atteinte du niveau BBC rénovation, sécuriser la performance énergétique des opérations
- Inscrire les opérations dans une démarche « bas carbone »
- Adapter les dispositifs de soutien aux caractéristiques du parc ciblé et aux objectifs visés
- Développer les expérimentations et démarches innovantes
- Favoriser la capitalisation et la valorisation des retours d'expériences, renforcer la mise en réseau avec d'autres acteurs (hors logement social)

↳ Favoriser la formation des acteurs à toutes les étapes, renforcer la maîtrise d'usage / Fiche n°14

- Poursuivre les efforts de montée en compétence de la maîtrise d'ouvrage sur la rénovation énergétique performante, bas carbone et intégrée
- Renforcer la montée en compétence des acteurs de l'exploitation et de la maintenance
- Renforcer l'accompagnement à la maîtrise d'usage et la formation des usagers

A noter que ces déclinaisons opérationnelles s'inscrivent en cohérence et complémentarité avec les différentes politiques et actions menées sur le territoire néo-aquitain à l'heure actuelle, en particulier :

- les conventions d'utilité sociale (CUS) qui constituent le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les bailleurs sociaux, tout en associant les collectivités locales concernées. Elles traduisent notamment la contribution des bailleurs sociaux aux enjeux nationaux et locaux tout en tenant compte de leurs capacités et de leurs contraintes.
- L'accord-cadre signé entre l'Union Régionale HLM en Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2019-2027 qui « *définit des engagements réciproques permettant de conforter l'aménagement et l'équilibre des territoires par l'appui au logement social et aux interventions des organismes HLM, (...) poser le partenariat et les grands objectifs communs* ».
- Le partenariat entre la Caisse des Dépôts et URHLM, dans le cadre de l'AMI « Territoires Détendus » pour définir un cadre régional d'intervention en secteur à enjeux au service des projets de redynamisation portés par les communes et les intercommunalités.

Les présents objectifs, priorités, principes et déclinaisons opérationnelles ont vocation à alimenter le prochain Programme Opérationnel FEDER Nouvelle Aquitaine 2021-2027 dont l'élaboration est en cours et qui pourra constituer un levier majeur de leur mise en œuvre.

12 Préciser une stratégie régionale et accompagner les bailleurs dans la gestion patrimoniale de leur parc

Réaliser un état des lieux énergétique du parc de Logement social en Nouvelle-Aquitaine et mettre en place un outil de suivi

Une meilleure connaissance de l'état du parc et de ses enjeux différenciés (localisation, typologie du bâti et de ses occupants...) est une première brique essentielle à la mise en œuvre d'actions efficaces, et représente un enjeu partagé par les acteurs du secteur.

Elle doit s'appuyer sur un état initial, mais également sur un suivi afin de mesurer les évolutions et adapter, au cours du temps, les politiques d'interventions.

En 2019, l'UR-HLM a décidé de lancer, avec le soutien financier de la Banque des Territoires et de la Région Nouvelle-Aquitaine une étude sur les performances énergétiques et environnementales du parc HLM régional de Nouvelle-Aquitaine. Les enjeux de cette étude sont notamment :

- d'harmoniser la connaissance de la performance énergétique du parc, à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, et d'actualiser les données issues des études réalisées dans les années précédentes à l'échelle des anciennes régions ;
- d'identifier les besoins de réhabilitation en fonction de scénarii opérationnels et financiers permettant d'alimenter les réflexions en cours ;
- de suivre dans le temps les interventions réalisées (qualification des réhabilitations, évaluation de l'impact énergie carbone, charges, analyse énergétique et financière...).

Après une première phase d'état des lieux, cette démarche doit aboutir à la mise en place d'un observatoire, outil de suivi du parc et de traitement statistique des données de manière à pouvoir tirer le bilan des actions menées à différentes échelles (régionales, départementales et locales) et pour chaque bailleur.

Lien éventuel avec le carnet numérique du logement : dans le cadre de la mise en œuvre d'un outil commun et mutualisé de carnet numérique du logement, pourra être étudié un lien éventuel entre cet outil et l'outil de suivi du parc de Logement social sur des données agrégées et dans le respect de la RGPD.

Préciser la stratégie régionale, favoriser les stratégies locales contribuant par ailleurs aux politiques d'aménagement du territoire et de logement

La vision stratégique partagée de la rénovation énergétique du parc de logement social sera précisée entre les acteurs régionaux au regard des données actualisées issues de l'étude en cours.

Le croisement des données actualisées du parc de logement social avec d'autres données géographiques ou socio-économiques doit permettre notamment :

- de localiser les passoires thermiques, dont celles situées en zones les moins tempérées et habitées par des ménages en précarité ;
- d'identifier les typologies de parc, et notamment d'identifier leur degré de complexité en matière de rénovation énergétique : parc électrique, habitat individuel, bâtiments anciens et/ou patrimoniaux...
- de localiser les parcs les plus « émetteurs » de gaz à effet de serre mais aussi ceux présentant un potentiel important en matière de production sur site et d'utilisation d'énergie renouvelable, d'installation de réseaux de chaleur...

Des scénarii de mise en œuvre chiffrés sont en cours d'élaboration sur lesquels les politiques de soutien régionales pourront s'appuyer.

La rénovation énergétique du parc de logement social doit permettre de répondre également aux besoins des territoires et de contribuer notamment aux politiques d'aménagement du territoire et de logement. Les projets de renouvellement urbain et de revitalisation des centre-bourgs et cœurs de villes moyennes sont, complémentirement, autant d'occasions d'embarquer l'enjeu énergétique dans les opérations et de développer des démarches de massification de la rénovation énergétique.

Le croisement des stratégies « Transition énergétique » et « Aménagement du territoire / Logement » pourra être réalisée au niveau régional et au niveau local.

Au niveau régional, cette stratégie croisée pourra constituer le socle de l'action du Conseil régional et du futur programme opérationnel Feder 2021/2027.

Au niveau local, il s'agira de faciliter le partage et le croisement des données entre les acteurs : accès des collectivités locales aux données générales du parc de Logement social, accès des bailleurs aux documents de planification territoriale. Le partenariat local sur les politiques urbaines déjà existant entre ces acteurs pourra être renforcé dans le cadre de rencontres territoriales « Observatoire Energie Climat / Territoires et Logements ». **La rénovation énergétique du logement social doit notamment contribuer à :**

- la limitation volontariste de l'étalement urbain ;
- le maintien de bassins d'emplois en assurant des conditions d'accueil renouvelées ;
- la contribution à la lutte contre la ségrégation spatiale et contre la pauvreté, en continuité notamment des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville ;
- la revitalisation des centres-bourgs par la rénovation des petits collectifs ou des logements sociaux des collectivités ou en impulsant des opérations groupées ;
- une offre locative adaptée à tous les âges et plus particulièrement au titre du vieillissement (adaptation du logement, approche intergénérationnelles...) et de la mixité fonctionnelle et sociale.

Accompagner les bailleurs sociaux dans la gestion patrimoniale et énergétique de leur parc

Chaque bailleur social doit pouvoir intégrer dans son Plan Stratégique de Patrimoine les enjeux énergétiques et climatiques afin de répondre aux objectifs régionaux mais également comme moyen de maîtriser durablement l'augmentation des charges et d'améliorer le confort des occupants.

Cette approche nécessite des outils de connaissance et de suivi du parc comme développé par l'UR HLM mais également des outils d'évaluation (études thermiques...) et de simulation technico-économique, comme les approches en coût global. Certains organismes ont développé et utilisent d'ores et déjà des outils en la matière : il s'agira de développer cette pratique à travers notamment la mise à disposition des outils existants et des formations.

Les dispositifs de financement pourront parallèlement intégrer des exigences sur la prise en compte du coût global dans la définition des projets de rénovation.

A terme, l'objectif est que cette approche en coût global, devenue systématique, permette d'optimiser les interventions sur le parc en étant intégrée dans la définition des Plans Stratégiques de Patrimoine des organismes de logement social.

Le logement social communal : très diffus, il bénéficie aujourd'hui d'opérations souvent ponctuelles de rénovation énergétique, de par sa typologie et en l'absence souvent d'appui technique et de moyens financiers. Les opérations groupées portées par les EPCI ou des maîtres d'ouvrage délégués qui peuvent assurer par ailleurs la gestion locative, sont à favoriser. Elles apportent l'ingénierie technique et financière qui manque à certaines communes et sécurisent les démarches, elles démultiplient les actions de rénovation tout en optimisant les coûts.

Le parc HLM en copropriété ou les copropriétés dites mixtes ont vocation à se développer. Articuler gestion en copropriété et gestion locative constitue un nouveau défi pour les bailleurs. Cela peut constituer l'occasion de lancer une dynamique sur ce patrimoine en valorisant l'expérience acquise par les bailleurs sociaux auprès des copropriétaires et syndics.

Favoriser les opérations intégrées associant enjeux énergétiques, environnementaux et sociaux

Les projets de rénovation énergétique performante du logement social ont intérêt à s'inscrire dans des démarches de réhabilitation plus globale, intégrant d'autres enjeux que l'énergie. De nombreux enjeux sont en effet liés (énergie et eau autour de l'eau chaude sanitaire par exemple), ou peuvent créer des synergies (végétalisation des espaces de proximité facteur de biodiversité, de lien social, participant à la lutte contre les îlots de chaleur.

En fonction des enjeux et du contexte, chaque projet pourrait ainsi intégrer :

- les problématiques de modularité et d'adaptation du logement (au vieillissement et au handicap) ;
- la gestion qualitative et quantitative de l'eau (eau potable, aux usées et eaux pluviales) ;
- la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur urbains (végétalisation et conception paysagère) ;
- la mixité sociale et fonctionnelle et le développement du lien social ;
- l'incitation à une mobilité plus durable (limitation des stationnements, intégration de bornes de recharge électriques...) ;
- la gestion optimisée des déchets...

Les systèmes de financement à venir devront favoriser cette approche, par le développement de nouveaux appels à projets, de principes de bonification, d'élargissement des dépenses éligibles... Ces approches nécessitent par ailleurs des études/approches multithématiques et transversales et non plus sectorisées.

Poursuivre le partenariat régional dans le cadre d'une gouvernance spécifique et transversale

L'enjeu est de renforcer l'impact et l'efficacité des actions menées par les bailleurs sociaux avec l'appui de la Région, de l'Etat et de leurs partenaires. Cela passe par la poursuite des réflexions communes menées et des dynamiques déjà engagées au sein d'instances communes favorisant la transversalité des approches sans multiplier la comitologie.

Le comité régional pour l'efficacité énergétique des bâtiments associe l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique des bâtiments et notamment les acteurs du logement social : UR-HLM, collectivités, professionnels.... Les travaux autour de la rénovation énergétique du parc de logement social pourront se poursuivre dans le cadre d'ateliers dédiés.

L'accord-cadre signé entre l'URHLM Nouvelle Aquitaine et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine doit permettre une approche transversale des politiques menées en lien avec le logement social : production de logements, recherche innovation, rénovation énergétique, ... L'accord-cadre prévoit la mise en œuvre d'un comité technique. Il constitue le lieu de définition technique de l'approche stratégique croisée des politiques « Transition énergétique/Aménagement du territoire/Logement ».

Afin de répondre aux objectifs de concertation régionale de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat, un bilan des actions mises en place sera présenté chaque année au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Cette présentation en CRHH permettra de faire le lien avec les décisions prises en matière de logement social (demandes d'agrèments....) et les orientations des politiques de l'habitat social au niveau national.

13 Poursuivre l'effort de rénovation BBC et développer les opérations « bas carbone »

Généraliser l'atteinte du niveau BBC rénovation, sécuriser la performance énergétique des opérations

L'enjeu est de généraliser l'atteinte du niveau BBC lors des rénovations énergétiques du parc de logement social, en intervenant prioritairement sur les passoires thermiques E, F, G non encore traitées mais en agissant également sur le reste du parc, même si les gains sont plus difficiles à atteindre.

Dans cette optique, la priorité est donnée à l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments. Une attention toute particulière est accordée à la ventilation pour éviter les désordres structurels, les impacts sanitaires, et favoriser le confort des occupants. Des actions de suivi et d'évaluation spécifiques concernant cet enjeu pourront ainsi être mises en œuvre.

Garantir la performance finale du projet nécessite une qualité dans la conception du projet, dans la qualité d'exécution mais également dans la coordination des intervenants, puis dans la maîtrise d'usage (cf. fiche n°14).

Dans cette optique, seront favorisées la diffusion et la généralisation des actions ou démarches suivantes :

- le renforcement des compétences des responsables d'opération dans leur rôle de chef d'orchestre et d'assemblier (mise en relation des différents acteurs...) ;
- les démarches de conception collaborative et coopérative : association en amont, dès la conception du programme, des équipes et des acteurs de la gestion locative (équipe mixte « maîtrise d'ouvrage » et « gestion locative »), l'information et la participation des locataires à la définition des besoins... ;
- le renforcement des compétences des équipes de maîtrise d'œuvre sur les solutions techniques mais également sur les enjeux d'interactions liés à la rénovation globale et de mise en œuvre des matériaux et des équipements liés à la rénovation « bas carbone »...
- la formation et l'appel à des Managers de l'énergie qui pourront accompagner les équipes...
- l'utilisation d'outil favorisant la conception globale, la collaboration des acteurs et la coordination des actions, le suivi et le partage des données, la gestion/optimisation de chantier... La généralisation du BIM sera notamment favorisée (associé au recrutement voire mutualisation de BIM manager) ainsi que du LEAN construction ;
- le recours, dans certains cas, aux outils de commissionnement permettant une assurance qualité...

Inscrire les opérations dans une démarche « Bas Carbone »

La rénovation « Bas Carbone » doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer le bilan carbone du bâtiment. Elle se traduit notamment par :

- des bâtiments très performants au niveau énergétique permettant de limiter fortement les besoins en chauffage ;
- le recours aux énergies décarbonées, notamment via les réseaux de chaleur / chaleur renouvelable et l'autoconsommation en électricité renouvelable ;
- l'utilisation des matériaux biosourcés en priorité issus de filières régionales, de matériaux recyclés...

La généralisation de ces solutions est à accompagner par la diffusion de ressources et formations (voir fiche n°20), l'aide à l'émergence des filières innovantes (voir fiche n°21) et l'optimisation des outils financiers.

Dans un objectif bas carbone, le recours aux énergies renouvelables est à systématiser et à intégrer dès la conception du projet. Il nécessite une vision qui dépasse le seul périmètre de l'opération, la mise en relation de différents acteurs, la connaissance et le lien avec d'autres projets à proximité :

- connexion à un réseau de chaleur existant, création à l'occasion de l'opération d'un réseau de chaleur avec d'autres acteurs en chaleur renouvelable ;
- Développement de systèmes d'énergies renouvelables en autoconsommation/stockage notamment pour le tout électrique,
- Mise en œuvre de boucles locales d'énergie à l'échelle d'îlots, de quartiers...vecteurs de l'implication citoyenne et de partenariats locaux par des opérations d'autoconsommation collective.

Adapter les dispositifs de soutien aux caractéristiques du parc ciblé et aux objectifs visés

Le soutien public aux opérations de rénovation du logement social doit tenir compte et s'adapter :

- A la nature du parc qui reste à rénover et à la stratégie plus ciblée à mettre en œuvre (par en habitat individuel, recherche des derniers kWh...);
- A la recherche de la performance énergétique mais également à l'objectif « bas carbone » ;
- A l'approche intégrée permettant la prise en compte d'autres enjeux notamment environnementaux et sociaux.

Il doit par ailleurs favoriser la contribution des opérations de rénovation énergétique aux politiques locales d'aménagement du territoire et de logement.

Plusieurs pistes sont à explorer :

- la progressivité des aides au regard du gain énergétique mais également des efforts nécessaires et de la complexité du projet ;
- l'élargissement des travaux éligibles ;
- l'approche en coût global, la prise en compte de l'équilibre économique et notamment de l'impact sur les charges ;
- la bonification pour l'intégration de certains enjeux ;
- ...

La mobilisation du FEDER Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son prochain programme d'actions 2021/2027 sera particulièrement recherché, en complémentarité des autres dispositifs existants, portés notamment par la Banque des territoires.

Développer les expérimentations et démarches innovantes

Des expérimentations et besoins d'innovations spécifiques sont à développer pour répondre aux objectifs et spécificités de la rénovation énergétique du logement social. Sans être exhaustif et au regard des priorités identifiées précédemment, les domaines suivants sont notamment à investir :

- Le lien rénovation énergétique/bas carbone et approche économique : approche en coût global, lien rénovation énergétique et maîtrise des charges, montages économiques innovants... ;
- Les méthodes et outils permettant à la maîtrise d'ouvrage de sécuriser la garantie de performance des opérations : caractérisation de l'existant, simulations numériques, choix techniques, implication et coordination des acteurs (dont l'implication des occupants), optimisation de la gestion des chantiers, etc.
- La meilleure intégration et maîtrise de la ventilation/qualité de l'air/confort des occupants ;
- Le confort d'été passif ;

- Le développement des énergies renouvelables, notamment en autoconsommation collective,
- L'enjeu rénovation énergétique/bas carbone et le respect du caractère ancien et/ou patrimonial du bâti ;
- Le développement de solutions « industrialisées » à l'image de l'expérimentation « EnergieSprong » dans une optique de « massification » et de baisse des coûts ;
- Les outils et méthodes pour faciliter et accompagner l'autorénovation notamment pour l'habitat social en maison individuelle, l'expérimentation en matière de rénovation de copropriétés mixtes...
- L'approche intégrée rénovation énergétique et autres enjeux environnementaux et sociaux (énergie/eau, confort d'été/biodiversité, autoconsommation énergie renouvelable/projets participatifs et citoyens...)

Cf. également fiche n°21

Favoriser la capitalisation et la valorisation des retours d'expériences, renforcer la mise en réseau avec d'autres acteurs (hors logement social)

Dans le cadre du suivi du parc de logement social mis en place par l'UR-HLM Nouvelle-Aquitaine, le suivi des actions menées permettra de **capitaliser les retours d'expériences** de manière à partager les démarches mises en œuvre, les outils ou méthodes pouvant être dupliquées d'une opération à l'autre, mais aussi de mettre en valeur des réussites pour inciter un maximum de bailleurs à initier des démarches de rénovation énergétique sur leur parc.

La politique de rénovation énergétique du logement social bénéficiant d'une dynamique de plusieurs années, les retours d'expériences acquis **pourront être utilement partagés avec les collectivités gestionnaires de logements sociaux communaux mais également les acteurs de la copropriété et les bailleurs de logements collectifs (hors champs social).**

Les moyens de partage et de diffusion à ces acteurs seront à définir notamment entre partenaires au niveau régional. Une des actions à conforter sera notamment l'intégration des opérations BBC à l'observatoire BBC Nouvelle-Aquitaine.

Ce partage d'expérience pourra également être favorisé dans le cadre de l'animation locale des Plateformes du SPPEH.

14 Favoriser la formation des acteurs à toutes les étapes, renforcer la maîtrise d'usage

Poursuivre les efforts de montée en compétences de la maîtrise d'ouvrage sur la rénovation énergétique performante, bas carbone, et intégrée

Au-delà de la montée en compétences des professionnels du bâtiment (*cf. fiche n°20*), il existe un enjeu de montée en compétences autour des spécificités du logement social, tant en termes de connaissance des enjeux que de conduite de projet et de chantiers pour les maîtres d'ouvrage. Ces compétences sont aujourd'hui souvent mieux présentes au sein des grands organismes bailleurs qu'auprès des organismes d'échelle moindre et au sein des collectivités gestionnaires de logements sociaux.

Des actions renforcées pourront ainsi être favorisées notamment en privilégiant les échanges entre organismes/acteurs, sur :

- le renforcement des compétences des responsables d'opération et leur mise en réseau à fin d'échange d'expériences ;
- le partage d'expérience et de mutualisation des acquis entre responsables d'opérations et maîtres d'œuvre ;
- la montée en compétence des techniciens et/ou élus en charge des projets de rénovation énergétique du logement communal (formations adaptées sur des connaissances de base, audits thermiques, montage de projets en relation également avec le CNFPT...);
- la montée en compétence des organismes portant des maîtrises d'ouvrage déléguées....

Ces besoins en formation seront à préciser avec les acteurs concernés mais l'offre à développer au regard des priorités pourra notamment porter sur :

- l'accompagnement à une conception de qualité et au Management Environnemental ;
- les outils d'aide à la décision, notamment les outils numérique de type BIM mais aussi les outils d'aide au choix des prestataires pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conception de projet, les travaux, l'exploitation ou l'entretien... ;
- la gestion de chantier avec le LEAN construction ;
- les connaissances techniques sur les nouvelles réglementations thermiques, études et audits, sur les matériaux biosourcés, les énergies renouvelables notamment en autoconsommation...
- l'implication des usagers (*cf. points suivants*) ;
- l'utilisation des démarches de Commissioning (intégration d'un lot commissionnement, expérimentation de contrats de performance en lien avec l'exploitation...).

Les modalités, outre les formations classiques, pourront porter sur le partage d'outils (CCTP, référentiels...), la formation sur opération ou chantier de référence, des expérimentations « lot zéro »...

Ce travail sera à mettre en lien avec l'enjeu de capitalisation des retours d'expériences (*cf. fiche n°21*)

Renforcer la montée en compétences des acteurs de l'exploitation et de la maintenance

Les professionnels intervenant sur la maintenance et l'exploitation des équipements sont des acteurs majeurs pour la garantie, dans le temps, de la performance des opérations de rénovation énergétique/bas carbone. En effet, une gestion non conforme des équipements au projet initial peut remettre en cause les performances de l'opération. A l'inverse, une méconnaissance

par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre des contraintes liées à l'exploitation et à la maintenance peut rendre celle-ci complexe et, de fait, inadaptée aux consignes initiales et, de facto, coûteuse.

Les enjeux sont ainsi à plusieurs niveaux :

- dans la connaissance par les professionnels de l'exploitation et la maintenance des enjeux énergie/climat et des nouvelles technologies/équipements associés ;
- dans l'association de ces professionnels à la conception des opérations, si possible le plus en amont, afin d'intégrer les contraintes identifiées par ces acteurs, en associant dans le même temps les équipes de gestion locative ;
- l'attention portée aux phases de passage de relais : réunions, visites chantiers, qualité et format des informations communiquées (dossiers des ouvrages exploités, plans des réseaux...);
- le suivi et les échanges post démarrage d'exploitation pour assurer les ajustements nécessaires avec le partage d'indicateurs de suivi.

Cf. également fiche n°20

Renforcer l'accompagnement à la maîtrise d'usage et la formation des usagers

La lutte contre « l'effet rebond », et donc la question de l'usage des logements après travaux, est essentielle pour la réduction effective des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des logements sociaux. L'assistance à maîtrise d'usage est ainsi une approche qui se développe aujourd'hui mais qui nécessite souvent des compétences spécifiques.

Des actions de ce type sont déjà menées par un certain nombre d'organismes : l'objectif serait de mettre en réseau ces expérimentations, afin de capitaliser les retours d'expériences voire de mutualiser un certain nombre d'actions ou d'outils à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. **L'hypothèse d'une mutualisation de moyens humains entre plusieurs organismes (par exemple un poste d'assistant à maîtrise d'usage mutualisé) est également une piste à étudier.**

L'implication des usagers peut passer par plusieurs types de démarches et d'offres de services, qui sont à poursuivre, tester et développer :

- des actions de sensibilisation et d'accompagnement variées : livrets pédagogiques, logement témoin, distribution de kits d'économies d'énergie, coaching et montage de défis de type « familles à énergie positive », mise en place de référents pour accompagner les usages, accompagnement à des groupements de commande pour la fourniture d'énergie ;
- des démarches de participation active des locataires à la conception des projets de rénovation énergétique et à leur suivi (groupes de travail participatifs, instrumentation des logements avec des référents « Energie », tests sur des logements témoins...);
- l'intégration des usagers dans le montage économique des opérations en lien avec la politique régionale d'appropriation citoyenne de la transition énergétique : financement participatif, investissement socialement responsable, projets participatifs et citoyens (par exemple sur les énergies renouvelables en autoconsommation...).

Des partenariats et des synergies sont à développer avec d'autres acteurs qui sont en lien avec les locataires : les travailleurs sociaux des Départements, les animateurs socioculturels des maisons de quartiers, les centres sociaux, les Plateformes du SPPEH local, le réseau CIRENA...

3. Enclencher la dynamique de massification de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

Dans le cadre de l'élaboration du PREE, des ateliers spécifiques ont été dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires. Ces travaux ont permis de définir les objectifs, cibles prioritaires et principes de bases présentés en partie B (page 38).

Lors de ce travail de co-construction, des premières orientations et pistes d'actions ont été proposées pour permettre la mise en œuvre de ces objectifs, principes et priorités d'actions. Elles sont présentées dans les fiches ci-après, regroupées en quatre axes d'actions :

↳ Compléter la connaissance du parc tertiaire régional et des acteurs associés / Fiche n°15

- Compléter la connaissance du parc tertiaire régional et contribuer au suivi de sa performance
- Réaliser une cartographie des acteurs, porteur notamment d'une ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires
- Assurer la mise en réseau et le partage d'expériences

↳ Contribuer à la massification de la rénovation énergétique du parc public / Fiche n°16

- Favoriser le déploiement d'une ingénierie de proximité
- Favoriser la mise en réseau des acteurs du parc public
- Mobiliser et compléter les outils financiers en vue de la massification

↳ Développer une stratégie prioritairement sur le parc privé des commerces, bureaux, hôtellerie-café-restaurant / Fiche n°17

- Grand tertiaire privé : favoriser la prise de conscience et les actions sur les consommations d'énergie fossile et d'électricité spécifique
- Petit tertiaire privé : favoriser la rénovation énergétique des bureaux, commerces, cafés-hôtels-restaurants, dans une logique de revitalisation des territoires

↳ Développer un plan de communication dédié, et mobiliser sur la sobriété dans les usages / Fiche n°18

- Cibler et renouveler les actions de communication et sensibilisation
- Favoriser la sobriété et garantir la maîtrise d'usage

Pour rappel : L'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine sont d'ores et déjà engagés dans une démarche volontariste de rénovation de leur patrimoine.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage dans un large programme pluriannuel de rénovation des lycées et de ses bâtiments administratifs.

La Région Nouvelle-Aquitaine gère 295 lycées qui représentent une superficie bâtie totale de 4 millions de m². La Région est engagée dans une démarche d'amélioration continue des performances environnementales de ce parc de bâtiments. Cette démarche est traduite dans le Guide environnemental de construction et de rénovation durables adopté par le Conseil régional en octobre 2016. Parce qu'il constitue un document contractuel, il a vocation à garantir une démarche environnementale globale pour chaque opération de travaux quelle que soit sa taille et sa complexité. Ces mesures sont complétées par des marchés d'exploitations exigeants et des équipements d'instrumentation automatisés pour assurer le suivi des installations. Un plan de comptage a été lancé en 2017 afin d'avoir une connaissance précise des consommations et productions énergétiques du parc, et afin de mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

L'Etat s'engage quant à lui à hauteur de 1.2 milliard d'euros sur 5 ans à travers son Programme Prévisionnel d'Investissement.

15 Compléter la connaissance du parc tertiaire régional et des acteurs associés

Pour dynamiser la massification de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, il s'avère indispensable d'améliorer la connaissance du parc de bâtiments tertiaires mais aussi de l'écosystème d'acteurs en présence sur le territoire néo-aquitain.

Ce socle commun de connaissance permettra d'opérer un meilleur suivi et une capitalisation des expériences dans le temps.

Compléter la connaissance du parc tertiaire régional et contribuer au suivi de sa performance

Il est nécessaire de cartographier précisément les performances énergétiques actuelles des bâtiments concernés, leurs modes de gestion, identifier les besoins et sources de consommation les plus importants (confort d'été et/ou confort d'hiver, électricité spécifique ...), et affiner la connaissance par branches d'activités.

Cet état des lieux servira de socle de connaissance commun et de point de départ pour la mise en œuvre du suivi dans le long terme que ce soit sur le volume ou sur la performance réelle des bâtiments rénovés. Il associera différents acteurs tels que l'Etat, les chambres consulaires, les collectivités, les observatoires régionaux (AREC, CERC)...

L'élaboration de cet état des lieux pourrait être difficile à réaliser à une échelle aussi grande que l'échelle régionale. Pour y remédier, il **pourrait être mis en œuvre dans un 1^{er} temps une expérimentation à l'échelle de plusieurs territoires** sur lesquels seraient affinées les données chiffrées de l'AREC sur la consommation d'énergie et les émissions de GES du secteur tertiaire en Nouvelle-Aquitaine.

Le suivi de l'évolution du parc tertiaire permet de répondre à plusieurs enjeux :

- A l'échelle régionale : pour définir les politiques et évaluer leur pertinence et/ou apporter des actions correctives (proposer un ou des dispositif(s) d'accompagnement régionaux visant à cibler des typologies de branches du tertiaire et/ou des typologies d'énergies consommées, ou encore à croiser des facteurs clés tels la réduction des consommations d'énergie et l'optimisation du taux d'occupation...). Il permet également de communiquer auprès des citoyens et de justifier les investissements réalisés ;
- A l'échelle des collectivités et des entreprises : ces données permettent également de mieux connaître leur parc pour une gestion plus fine et plus précise des moyens à mettre en œuvre pour réduire les consommations et les émissions de GES associées.

Ce suivi va bénéficier du nouveau cadre du décret tertiaire qui vise notamment à mettre en place une plateforme numérique de recueil et de suivi des consommations énergétiques. Cette plateforme mise en place par l'Etat permettra d'observer l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de grandes superficies (> 1000m²).

A ce jour, les moyens d'effectuer ce suivi reposent à l'échelle régionale principalement sur les bilans et diagnostics réalisés par l'AREC (et par l'ALEC pour le Département de la Gironde).

A l'échelle plus locale, un certain nombre d'EPCI et de Syndicats d'énergie ont mis en place des outils de connaissance et de suivi du parc public. Un des objectifs est de permettre la valorisation de ces données locales au niveau du suivi régional.

Réaliser une cartographie des acteurs, porteur notamment d'une ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

Les maîtres d'ouvrages des bâtiments sont rarement des professionnels de la rénovation énergétique. L'accès à des ressources documentaires sur le sujet, aux aides existantes, à des retours d'expériences, la connaissance des professionnels pouvant accompagner et intervenir sur les projets de rénovation, de la conception à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à l'exploitation et maintenance, sont des facteurs clés de succès pour les projets.

Concernant les bâtiments publics, une ingénierie de proximité existe pouvant être issue notamment d'un soutien public (Conseillers en énergie partagés...), ou de politiques spécifiques (SDE, ALEC Gironde...) sans qu'elle soit aujourd'hui homogène sur l'ensemble du territoire.

Il paraît donc nécessaire d'établir un état des ressources et des acteurs existants afin :

- d'améliorer l'information sur ces dispositifs et acteurs : consolider la connaissance des outils, des acteurs et dispositifs existants afin de rendre cette information aisément accessible à l'ensemble des maîtres d'ouvrage sur le terrain ;
- d'alimenter la réflexion stratégique sur les moyens à développer pour répondre aux éventuels « manques » dans le cadre des soutiens publics et de l'offre privée.

Un diagnostic et une cartographie des acteurs et dispositifs existants seront ainsi réalisés, puis diffusés à l'ensemble des parties prenantes.

Assurer la mise en réseau et le partage d'expériences

Au-delà d'une meilleure connaissance du parc, des dispositifs et des acteurs existants, la **mise en réseau et le partage des expériences** apparaissent comme un levier important pour amener les maîtres d'ouvrages à initier des démarches de rénovations énergétiques, et les orienter voire les conforter dans leurs décisions.

Il peut être envisagé de s'appuyer sur des structures régionales existantes, cluster et centre de ressources sur la thématique du bâtiment (ODEYS...), qui pourrait proposer ou renforcer notamment les actions suivantes :

- La mise en valeur des projets exemplaires en Nouvelle-Aquitaine, en s'appuyant notamment sur l'observatoire BBC existant ;
- Des informations sur des chiffres clés et l'organisation de visites techniques de bâtiments exemplaires ;
- Des fiches techniques ou vidéos pédagogiques sur les thèmes de la rénovation énergétique, du confort, de l'entretien des systèmes (ventilation par exemple) et des bonnes pratiques d'éco gestion de son bâtiment ;
- Des informations claires et lisibles sur les dispositifs d'aides ;
- Des ressources telles que des référentiels ou des benchmark de bonnes pratiques ;
- Un annuaire d'acteurs ;
- Etc.

Les partages d'expériences pourront répondre notamment à l'un des premiers enjeux qui consiste à accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur réflexion sur le "modèle économique" de la rénovation globale performante : coût global, gains économiques directs et indirects, montage financier complexe...Des montages financiers innovants pourront émerger ou se généraliser par le biais de ces partages d'expérience, afin d'encourager les opérations de rénovation énergétique performantes et exemplaires.

16 Contribuer à la massification de la rénovation énergétique du parc public

Deux grands enjeux ont été identifiés par les acteurs pour lancer la massification de la rénovation énergétique du parc public :

- un manque d'ingénierie pour des collectivités qui n'ont pas les compétences en interne pour le lancement et le suivi de ces projets de rénovation ;
- l'offre et l'accès facilité à des outils financiers dédiés et adaptés.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre des actions permettant d'accompagner efficacement les maîtres d'ouvrage dans leur stratégie patrimoniale et énergétique, dans la conception et la réalisation de leurs projets de rénovation, de développer ou renforcer pour cela des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers adaptés à la spécificité des projets de rénovation énergétique du parc public.

Favoriser le déploiement d'une ingénierie de proximité

Une montée en compétence globale des acteurs locaux est nécessaire, afin de susciter une prise de conscience des enjeux de rénovation énergétique et garantir sur le long terme la mise en œuvre d'une stratégie locale pérenne. **L'ingénierie de proximité doit y aider, elle doit permettre ainsi :**

- la connaissance et le suivi du patrimoine bâti public notamment dans ses caractéristiques énergétiques ;
- la mise en œuvre des actions d'optimisation préalables : sobriété, maîtrise d'usage des équipements/programmations, suppression des gaspillages patents...
- l'établissement d'une stratégie patrimoniale et énergétique de rénovation du patrimoine bâti public de la ou des collectivités accompagnées ;
- la mise en œuvre de cette stratégie et son suivi.

La cartographie des acteurs et dispositifs existants permettra d'établir précisément les forces en présence et les modalités les plus adéquates pour mettre à disposition des maîtres d'ouvrage de bâtiments publics des moyens d'ingénierie renforcés.

Il sera **essentiel de définir la maille territoriale la plus pertinente pour déployer cette ingénierie de proximité**. Elle ne devrait pas être trop grande (régionale) pour permettre la prise en compte des spécificités des différents territoires et bâtiments qui les composent, et ni trop petite pour ne pas multiplier les acteurs, pour avoir une offre de bâtiments conséquente et des bilans et retours d'expériences caractéristiques et pour faciliter les coopérations et dans la proximité. L'échelle départementale apparaît cohérente ; des structures sont d'ailleurs déjà organisées à cette échelle (les Syndicats Départementaux d'Energie, les Agences Techniques Départementales, l'ALEC Gironde, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ...).

Cette ingénierie pourra être connectée au réseau des futures Plateformes du SPPEH local si celles-ci souhaitent intégrer cette thématique complémentaire, en plus de leurs missions de base.

Favoriser la mise en réseau des acteurs du parc public

Les temps d'échanges réalisés pendant l'élaboration du PREE ont permis de mettre en évidence des actions et savoir-faire déjà présents sur les territoires néo-aquitains.

Pour autant cette offre d'accompagnement n'est aujourd'hui pas structurée de manière homogène sur le territoire. Au-delà du développement d'actions complémentaires sur les territoires peu pourvus en la

matière (qui seront révélés par la cartographie des acteurs et dispositifs existants), il s'agira de travailler à la mise en réseau de ces acteurs pour favoriser le partage d'expériences.

Ce travail de mise en réseau pourra s'appuyer sur des actions de communication dédiées (cf. fiche n°18).

Une animation et une coordination de cette mise en réseau est à mettre en place au niveau régional.

S'appuyer sur des stratégies patrimoniales territoriales

Au regard de l'effort financier nécessaire pour l'atteinte des objectifs de rénovation énergétique du parc public et afin de rendre le soutien public le plus efficient, la priorité sera notamment donnée aux bâtiments publics issus d'une analyse croisée « approche énergétique / taux d'occupation des locaux ».

Pour identifier ces bâtiments prioritaires **seront favorisées les démarches de type « schémas directeurs ou stratégie patrimoniale énergie » du parc public à l'échelle idéalement des EPCI ou à l'échelle départementale.**

Cette échelle doit pouvoir permettre par la suite le lancement d'opérations groupées favorisant la mutualisation des moyens et facilitant la mobilisation des financements.

Seront utilement intégrés à ces « schémas directeurs » l'étude des potentialités en matière de renforcement ou de création de réseaux de chaleur renouvelable dans l'optique de l'objectif de rénovation bas carbone.

Mobiliser et compléter les outils financiers en vue de la massification

Les outils financiers existants (Banque des territoires...) sont à mobiliser, voire de nouveaux outils de financement sont à développer, pour intensifier et systématiser la rénovation énergétique des bâtiments publics en encourageant l'approche énergétique globale et bas carbone. Ces outils pourront être de plusieurs types :

- des outils de tiers-financement innovants pour les bâtiments publics, le but étant de rembourser progressivement tout ou partie des investissements par les économies d'énergies futures ;
- des outils de financement fondés sur les démarches d'intracring où les investissements les plus rentables permettent de dégager un budget pour financer les postes à temps de retour sur investissement plus long ;
- Des dispositifs s'appuyant sur des partenariats public-privé, par exemple sur le modèle des Contrats de Performance Énergétique ;
- De nouveaux appels à projets régionaux sur des sujets expérimentaux et reproductibles, s'appuyant sur les résultats de la cartographie affinée des consommations d'énergie du parc tertiaire public et sur les enseignements acquis par des expérimentations sur des territoires pilotes (cf. fiche n°15) ;
- La mobilisation du FEDER 2021-2027 pouvant cibler par exemple le financement d'actions collectives groupées de rénovation énergétique globale de bâtiments publics ;
- La création d'un fonds de garantie efficacité énergétique permettant de sécuriser les prêts auprès des organismes bancaires.

Lancement d'opérations exemplaires sur le patrimoine du Conseil régional et de l'Etat

L'État peut, dans le cadre d'une animation de réseau, faire un retour d'expérience sur le déploiement de sa stratégie régionale et sur la politique de rénovation des citées administratives (programme 348).

17 Développer une stratégie prioritairement sur le parc privé des commerces, bureaux, hôtellerie-restaurants-cafés

Grand tertiaire privé : Favoriser la prise de conscience et les actions sur les consommations d'énergies fossiles et d'électricité spécifiques

Favoriser la prise de conscience, l'accès aux ressources et aux professionnels

Usagers, locataires et propriétaires peuvent constituer trois entités différentes pour un même bâtiment tertiaire privé. Cela complexifie la prise de conscience des enjeux et le passage à l'acte. Ils ne savent pas par ailleurs vers quel acteur, ressource, professionnels se tourner pour trouver une information de base, un accompagnement... Cette situation risque d'être exacerbée par la mise en œuvre du décret tertiaire et ses obligations.

L'objectif serait à minima de mettre à la disposition des usagers/locataires/propriétaires de ces bâtiments tertiaires (supérieurs à 1 000 m²) un centre de ressources pour accéder à une information de base sur les enjeux, les solutions techniques, les montages économiques, les acteurs existants, les retours d'expériences, l'offre privée des professionnels du bâtiment.

Pourraient ainsi être couplés une communication régionale sur la mise en œuvre du décret tertiaire et ses obligations, et sur ce centre de ressources offrant aux acteurs les informations nécessaires pour faciliter le passage à l'acte.

Dans le même temps l'offre privée doit se développer et s'adapter pour mieux répondre aux besoins notamment d'accompagnement de la rénovation énergétique et bas carbone des bâtiments tertiaires et aux spécificités pouvant être associées (Cf. fiche n°20).

Mutualiser un accompagnement dédié aux enjeux énergétiques

Des postes d'économies de flux, conseillers en énergie mutualisés à l'échelle de filières ou plus localement entre maîtres d'ouvrages d'un même secteur d'activité, d'une même zone d'activités... sont à développer, ces postes pouvant s'autofinancer sur les économies générées (comme ce fut le cas avec les conseillers en énergie partagée, soutenus par l'Ademe et la Région, auprès des collectivités locales).

Les démarches de type contrat de performance énergétique sont à faire connaître et à développer pouvant faciliter le passage à l'acte des maîtres d'ouvrages.

Réduire les besoins en énergies fossiles et les consommations d'électricité

Les priorités concernant la rénovation énergétique de ces bâtiments portent sur la diminution des besoins en chauffage par l'isolation de l'enveloppe mais également la réduction des consommations électriques en privilégiant notamment le confort d'été passif (*mode constructif inertie / déphasage / ventilation*) et l'éclairage naturel. Des expérimentations en matière de confort d'été passif pourront être soutenues sur différentes typologies de bâtiments afin de diffuser les retours d'expériences et offrir des alternatives à la généralisation de la climatisation.

Les actions mises en œuvre auprès des maîtres d'ouvrage de bâtiments tertiaires devront tenir compte de leurs enjeux spécifiques : contraintes techniques ou de normes liées à l'usage du bâtiment, nécessité de temps de retour sur investissement limité ou de développement de nouveaux modèles économiques, modalités d'exploitation et de maintenance...

Petit tertiaire privé : favoriser la rénovation énergétique des bureaux, commerces, cafés-hôtels-restaurants dans une logique de revitalisation des territoires

L'action publique pourra soutenir la rénovation énergétique du petit tertiaire (inférieur à 1 000 m²) prioritairement les bureaux, commerces, cafés-hôtels-restaurants, lorsque cela participe à la redynamisation d'un territoire en difficulté (revitalisation d'un centre bourg, développement économique...).

Le premier niveau d'information et le conseil personnalisé pourrait être financé dans le cadre du programme SARE porté, pour cet enjeu spécifique, par les Plateformes en mission optionnelle, ou d'autres acteurs à des échelles « supra ».

Une stratégie régionale précise reste à définir sur l'organisation des acteurs et des moyens à mettre en œuvre pour cette cible. Elle pourra notamment être mise en œuvre :

- dans le cadre des partenariats actuels mis en place avec les CMA et CCI pour accompagner les TPE/PME dans la transition énergétique. Un lien devra être fait avec les démarches éco-responsables plus larges menées au sein de certaines filières / branches d'activités en lien avec les CCI et CMA ;
- dans le cadre d'opérations collectives menées au sein des territoires de projets tels que les TEPOS, en s'appuyant par exemple sur le pôle des éco-industries ;
- par le biais des dispositifs de soutien et appels à projets de la Région ;
- par tout autre moyen faisant appel à des partenaires ou prestataires public, parapublic ou privés.

18 Développer un plan de communication dédié, et mobiliser sur la sobriété dans les usages

Les échanges avec les acteurs pendant l'élaboration du PREE ont montré les enjeux autour :

- d'une communication spécifique auprès des maîtres d'ouvrage de bâtiments publics et tertiaires privés, permettant à la fois de développer la prise de conscience des enjeux pour faire émerger des projets et apporter les ressources nécessaires pour mener à bien ces projets ;
- d'une attention particulière à porter aux usages futurs des bâtiments, à travers l'évolution des pratiques en matière d'exploitation et de maintenance mais aussi par l'implication active des usagers futurs des bâtiments.

Cibler et renouveler les actions de communication et de sensibilisation

Mobiliser pour faire émerger les projets

Les maîtres d'ouvrage des bâtiments tertiaires disposent d'une connaissance souvent peu développée des enjeux de la rénovation énergétique.

Le premier enjeu en terme de communication consiste à faire émerger les projets de rénovation énergétique : pour cela une communication ciblée et renouvelée est à mettre en œuvre avec, pour objectif, d'amener les collectivités et entreprises à prendre conscience des enjeux mais aussi des intérêts de la rénovation énergétique : en termes d'économies de fluides, de baisse des coûts de fonctionnement, de qualité de l'environnement de travail, de gains d'image par l'exemplarité...

La stratégie de communication pourra s'adapter au public visé :

- o **Pour les entreprises** : des messages autour des « gains » engendrés par la rénovation énergétique en termes de chiffre d'affaires, d'optimisation du temps de démarrage, de reconnaissance de l'entreprise, d'exemplarité, de baisse des factures d'énergie et son impact positif sur la compétitivité de la production de biens et de services...
- o **Pour les collectivités** : des messages autour du rôle de la collectivité, de l'exemplarité, de l'effet vitrine, de la bonne gestion des finances publiques, de la création de valeur et du soutien aux filières locales, du gain de confort immédiat pour les usagers des bâtiments ...

Il s'agit donc de définir, dans le cadre de la stratégie de communication du PREE, des messages spécifiques et renouvelés sur le long terme. L'enjeu est ici de fournir une information pédagogique mais complète sur les gains directs et indirects (confort, image, qualité de vie ...) pour convaincre les maîtres d'ouvrage de s'engager dans une démarche de performance énergétique.

Diffuser les informations utiles

L'objectif est notamment de **diffuser la cartographie des acteurs et dispositifs existants** sur le territoire néo-aquitain, pour faciliter l'orientation des maîtres d'ouvrage dans la conception puis la mise en œuvre de leurs projets.

Des structures régionales telles que notamment le cluster ODEYS, poursuivront leur rôle d'animation et de mise en réseau des acteurs de terrain, afin de favoriser les échanges entre pairs sur les bons retours d'expérience et les bonnes pratiques.

Valoriser les démarches

La communication aura pour vocation également de valoriser les projets menés, deux axes sont à privilégier :

- La valorisation de la rénovation énergétique du bâti public dans le cadre des politiques

d'exemplarité des collectivités et pour en faire un support de sensibilisation des usagers/citoyens ;

- La valorisation de la rénovation énergétique du tertiaire privé dans le cadre des démarches et certifications environnementales qui constituent de plus en plus un atout économique face à une clientèle de plus en plus sensible à ces enjeux.

Des outils existants pourront être valorisés et renforcés sur la thématique spécifique de la rénovation énergétique des bâtiments, tel que le site développé par les CCI en Nouvelle-Aquitaine pour les éco-entrepreneurs.

Favoriser la sobriété et garantir la maîtrise d'usage

Améliorer les compétences sur le suivi, l'exploitation et la maintenance des bâtiments

Le suivi, l'exploitation et la maintenance des bâtiments sont un levier essentiel pour maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics et tertiaires privés de manière pérenne. Il s'agit de faire monter les acteurs en compétences en la matière, pour améliorer leur capacité à optimiser les consommations mais aussi à repérer les dysfonctionnements et y apporter des solutions.

Cf. fiche n°20

Favoriser les contrats intégrant une garantie de résultat

Pour pérenniser les gains de consommations, il est aussi important de mettre en place des contrats d'exploitation associés à une garantie de performance énergétique dans le temps. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur les structures régionales existantes (CRER, clusters, fédérations du bâtiment...)

Sensibiliser et accompagner les usagers

Qu'il s'agisse de bâtiments publics ou tertiaires privés, l'enjeu de l'implication des usagers (salariés et agents, mais aussi public fréquentant les lieux) est primordial pour la performance énergétique réelle des bâtiments pendant leur phase d'exploitation.

Il est ainsi essentiel d'intégrer au maximum les futurs usagers des lieux dans le projet de rénovation du bâtiment, pour en permettre une meilleure appropriation : sensibilisation aux enjeux énergétiques, participation à la conception du projet de rénovation du bâtiment, formation aux nouveaux usages, affichage journalier des consommations et des gains obtenus, ou encore participation à l'évaluation des résultats.

En termes d'outils ou actions de communication, pourront être relayées au niveau régional des opérations lancées à l'échelle nationale ou être mises en œuvre des outils/actions spécifiques complémentaires.

4. Acteurs privés / acteurs publics : développer le marché de la rénovation énergétique performante et bas carbone

Les objectifs de rénovation énergétique des bâtiments ne pourront être atteints sans la mobilisation des acteurs privés. Cette mobilisation doit pouvoir converger avec l'action du service public.

Cela nécessite des éléments de langage communs, des actions partenariales fortes notamment sur la rénovation embarquée ou l'auto-rénovation, la mobilisation de financements publics et privés sur des objectifs communs, l'évolution et le renforcement des compétences pour une offre adaptée de qualité, le développement de l'innovation et de l'expérimentation dans des champs diversifiés (techniques mais également sociétaux), à toutes les étapes de la rénovation.

Cf. partie B « Objectifs prioritaires », page 42

Dans le cadre de la co-construction du PREE, des premières orientations et pistes d'actions ont été proposées par les acteurs. Elles sont présentées dans les pages suivantes, regroupées en trois axes d'actions :

↳ **Développer le partenariat acteurs privés / acteurs publics pour massifier la rénovation énergétique performante et bas carbone des bâtiments / Fiche n°19**

- Relayer des messages communs dans une démarche « gagnant/gagnant »
- Participer aux stratégies territoriales et au repérage
- Systématiser la rénovation énergétique embarquée
- Mobiliser les financements privés pour l'atteinte des objectifs et priorités des politiques publiques

↳ **Développer une offre adaptée et de qualité des professionnels du bâtiment, renforcer sa visibilité / Fiche 20**

- Métiers/offre, répondre à des besoins qui évoluent, développer une offre de qualité
- Intégrer de nouveaux enjeux, approches et savoir-faire
- Renforcer les actions de formation et de structuration de l'offre locale
- Redonner de la visibilité à l'offre et renforcer la confiance des maîtres d'ouvrage

↳ **Développer l'innovation et l'expérimentation pour une rénovation globale performante bas carbone et intégrée des bâtiments / Fiche n°21**

- Mobiliser les acteurs de l'innovation
- Développer et capitaliser les expérimentations, diffuser les retours d'expériences

Pour rappel, les propositions concernant la formation des professionnels et l'innovation identifient les besoins pour l'atteinte spécifique des objectifs de rénovation énergétique performante et bas carbone du bâtiment. Les modalités de mise en œuvre sont peu abordées dans le présent document car précisées dans des documents et démarches partenariales menées par ailleurs que sont notamment :

- *le Contrat régional de filière 2019-2022 « Bâtiment, travaux publics et négoce de matériaux de construction en Nouvelle-Aquitaine » entre la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, le Rectorat et les représentants professionnels de la filière BTPNM ;*
- *la Feuille de route régionale « Construction durable Nouvelle-Aquitaine ».*

19 Développer le partenariat acteurs publics / acteurs privés pour massifier la rénovation énergétique performante et bas carbone des bâtiments

Relayer des messages communs dans une démarche « gagnant/gagnant »

Entreprises et artisans du bâtiment mais également, fournisseurs d'énergie, syndicats, agences immobilières, notaires, magasins de bricolages, banques... de nombreux acteurs privés, du secteur du bâtiment et au-delà, sont amenés à contribuer de près ou de loin aux projets de rénovation de logements ou de bâtiments tertiaires, tout au long de la chaîne de décisions et d'actions.

Ces différents acteurs sont en contact direct avec les propriétaires ou locataires, souvent très en amont de l'émergence d'un projet. Ils peuvent constituer des relais d'information majeurs pour augmenter la portée des messages en faveur de la rénovation énergétique et ce dans une logique gagnant-gagnant pour le bénéficiaire du service comme pour l'acteur privé qui développe une offre enrichie bénéficiant à l'intérêt général.

Des partenariats régionaux seront ainsi proposés par le SPPEH régional aux organisations régionales représentant ces acteurs afin de définir un cadre d'action commun, et faciliter le partenariat local qui sera, lui, animé par les Plateformes. Ces actions partenariales pourront notamment concerner :

- à l'échelle régionale : la définition d'éléments de langage commun fondés sur les principes portés par le service public, la diffusion de ces messages aux professionnels de ces réseaux par le biais d'outils pédagogiques, documents ressources..., la mise à disposition auprès de ces professionnels de documentation, liens numériques, contacts... qu'ils pourront transmettre à leurs « clients », le développement de campagnes d'information communes à l'image du Rénov'Tour Nouvelle-Aquitaine...
- à l'échelle locale : l'association des représentants locaux de ces professionnels dans le cadre de l'animation des Plateformes, la mise en place de sessions d'informations/formations, le montage d'opérations de communication ciblées communes...

Participer aux stratégies territoriales et au repérage

Certains acteurs privés possèdent des données qui pourraient améliorer la connaissance du parc de bâtiment en Nouvelle-Aquitaine et servir ainsi à mieux préciser les stratégies territoriales. Une mobilisation de ces données dans un cadre partenarial et dans le respect de la RGPD pourra ainsi être mise en œuvre, en lien notamment avec les observatoires régionaux AREC et CERC.

La proximité de certains acteurs privés avec les propriétaires, locataires, leur permet de pouvoir identifier certaines situations, par exemple de précarité énergétique, de copropriétés fragiles.... Ils pourront ainsi participer, dans un cadre partenarial au sein des Plateformes, aux opérations de communications ciblées et de repérage envers certains publics ou typologies de bâtiments, favoriser la mise en relation de ces propriétaires, locataires, avec le service public.

Systematiser la rénovation énergétique embarquée

L'embarquement de la rénovation énergétique lors de travaux programmés au moment d'une transaction immobilière, ou lors de travaux en auto-rénovation peut constituer un levier majeur pour l'atteinte des objectifs en matière de rénovation énergétique.

Cette action stratégique dans le cadre d'un partenariat entre acteurs privés et service public, revêt un caractère prioritaire au regard des résultats de l'enquête TREMI qui démontre que 75% des travaux de rénovation énergétique en France ne s'accompagnent pas d'une amélioration de l'étiquette énergie.

Ce partenariat peut facilement apporter des retombées positives pour les acteurs privés concernés : agences immobilières, magasins de bricolage, artisans...

Elle passe par une action offensive à l'initiative notamment du SPPEH régional : *cf. fiche n°5*

Mobiliser les financements privés pour l'atteinte des objectifs et priorités des politiques publiques

La mobilisation des financements privés, notamment pour la réalisation des travaux, s'avère nécessaire au regard de l'ampleur de l'effort à engager pour atteindre les objectifs, aussi bien pour la rénovation énergétique du logement que pour les bâtiments tertiaires. Plusieurs acteurs privés et leviers d'actions sont ainsi à mobiliser, notamment :

- les fournisseurs d'énergie/obligés : ils participent à la dynamique de massification de la rénovation énergétique au travers du mécanisme des CEE. Une réflexion est à engager avec les représentants régionaux des énergéticiens et plus largement des obligés pour définir de nouvelles pistes de financement adossées aux CEE qui participeraient plus efficacement aux priorités régionales (*cf. fiche n°2*). Les appels à projet CEE du Ministère constituent également des opportunités pour le lancement d'opérations expérimentales et innovantes ;
- les acteurs bancaires : interlocuteurs souvent incontournables dans tout projet d'acquisition ou de financement de travaux, ils peuvent agir sur la massification des rénovations en proposant des produits plus adaptés, dans le cadre notamment du tiers financement indirect en lien avec la société de tiers financement régionale ;
- les partenariats publics privés sur le modèle des Contrats de Performance Énergétiques, pour des opérations groupées de rénovation énergétique de bâtiments publics ou sur des copropriétés de taille importante par exemple.

20 Développer une offre adaptée et de qualité des professionnels du bâtiment, renforcer sa visibilité

Métiers / offre : répondre à des besoins qui évoluent, développer une offre de qualité

Le processus collaboratif d'élaboration du PREE a permis de faire émerger un certain nombre de besoins, d'évolution des métiers et des offres, au regard des objectifs et priorités définies pour la rénovation énergétique des logements et bâtiments tertiaires. Sans que cette liste soit exhaustive, les offres suivantes ont été identifiées avec pour objectifs de les développer, de mieux les adapter à certains publics, de les rendre plus qualitatives.

L'accompagnement des ménages dans la rénovation des maisons individuelles

L'offre existante des bureaux d'étude thermiques est souvent peu adaptée à l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation. Les audits dans leur dimensionnement, les méthodes retenues, leur rendu, doivent être mieux adaptés à cette typologie de bâti et surtout au public concerné. La compétence technique doit ainsi se doubler d'une compétence en matière d'accompagnement, de sensibilisation, de vulgarisation... Situées hors des missions du service public local mais complémentaires à celles-ci, le développement de cette offre est indispensable à l'atteinte des objectifs de massification et de rénovation énergétique globale performante bas carbone des maisons individuelles. Cette offre peut s'appuyer sur des retours d'expériences de campagnes d'audits pour des types de logements qui sont proches (même promoteur/constructeur ou modèles identiques de même époque par exemple) pour optimiser le coût de certains audits.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des copropriétés

Les démarches de rénovation énergétique des copropriétés nécessitent un suivi et un accompagnement sur un temps souvent long. Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, prenant la suite des missions d'information et premiers conseil du service public, sont indispensables à la réussite de ces opérations. Cette offre d'AMO doit pouvoir associer compétences techniques, juridiques et financières mais également compétence en animation, médiation, vulgarisation...

La structuration d'une offre de travaux pour la rénovation énergétique globale performante complète et bas carbone

La rénovation globale performante complète et Bas Carbone est la démarche la plus efficace pour atteindre les objectifs visés. Ce marché qui reste pour l'instant limité a vocation à se développer, notamment sous l'impulsion du service public (soutien aux audits, tiers financement...). Il doit pouvoir être capté par les entreprises et artisans locaux mais cela nécessite une structuration de leur offre et de nouveaux modes d'organisation (groupements...). Cf. également point suivant « Renforcer les actions de formation et de structuration de l'offre locale ».

L'accompagnement à l'auto-rénovation

Une grande partie des travaux de rénovation sont aujourd'hui réalisés en auto-rénovation, sans garantie de bonne mise en œuvre par des personnes qui, tout en souhaitant être autonomes, recherchent néanmoins un conseil et un soutien techniques (*l'auto-rénovation intervient dans près de 40% des travaux de rénovation énergétique réalisés à l'échelle nationale / source : ADEME – Enquête TREMI 2017*). Une offre à l'auto-rénovation accompagnée par des maîtres d'œuvres, des artisans, commence à émerger. L'enjeu est de pouvoir la développer. Cette mobilisation des professionnels du bâtiment autour des **approches d'auto-rénovation accompagnée** représente à la fois une opportunité économique, un enjeu de garantie de la qualité des travaux réalisés et d'atteinte des

objectifs de performance visés.

L'animation et le portage d'opérations groupées de rénovation énergétique pour l'habitat privé, le logement social, les bâtiments publics...

La multiplication d'opérations groupées de rénovation peut participer pleinement à l'objectif de massification. Elle nécessite le développement d'une offre en montage et portage délégué d'opérations, pouvant intégrer de la gestion locative, par exemple pour le logement social communal. Elle suppose un large panel de compétences, à la fois technique, juridique et financière, en animation et médiation.

La maintenance et l'exploitation des nouveaux équipements

Les métiers de la maintenance et de l'exploitation sont confrontés à l'émergence de nouveaux équipements (énergies renouvelables...) nécessitent de nouvelles compétences techniques mais également des interactions plus importantes avec le maître d'ouvrage et les usagers quant à leur pilotage. Une attente a été exprimée notamment par les bailleurs pour le renforcement des compétences et l'évolution de ces métiers.

Intégrer de nouveaux enjeux, approches et savoir-faire

Garantir la performance énergétique, viser le bas carbone, éviter l'apparition de pathologies, répondre aux attentes de confort et d'habitat sain... nécessite des approches globales, transversales, et l'intégration de nouveaux enjeux dans les démarches de rénovation, dans tous les métiers, de la conception à l'exploitation.

Une action volontariste pour accompagner la montée en compétences des acteurs sur ces sujets (architectes, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises...) est nécessaire que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou continue, en faisant appel à des outils diversifiés et adaptés au public : plateformes de formation, outils numériques (formations à distance de type Massive Open Online Course (MOOC) ou Formation ouverte et/ou à distance (FOAD)...

Les enjeux clefs identifiés, sur lesquels une montée en compétence apparaît nécessaire, sont notamment :

- **La ventilation / qualité de l'air / santé** : ces sujets sont indissociables des rénovations performantes qui interviennent sur l'étanchéité de l'enveloppe. Il s'agit d'un facteur de réussite des opérations et d'un enjeu majeur de santé qui doit être intégré dans le projet mais surtout mis en œuvre ;
- **Le confort d'été passif** : ce sujet devient incontournable au sein d'une région vulnérable face aux effets aux dérèglements climatiques. Le confort d'été, en priorité passif, nécessite une approche bioclimatique, un travail sur les matériaux et leur inertie, sur les protections solaires... et doit être intégré dans l'approche globale du projet ;
- **La rénovation Bas carbone / les énergies renouvelables en autoconsommation / les matériaux biosourcés, recyclés, alternatifs...** : souvent oublié, le bilan GES est tout aussi prioritaire que la performance énergétique au regard des objectifs visés. L'intégration des énergies renouvelables nécessite des compétences aujourd'hui existantes mais souvent dissociées des compétences en rénovation, les connaissances et savoir-faire doivent être croisés...L'utilisation des matériaux biosourcés, recyclés, alternatifs participent aux rénovations bas carbone, issus préférentiellement de filières régionales en développement, le choix et la pose de ces matériaux nécessitent des connaissances et compétences spécifiques ;
- **L'utilisation d'outils numériques favorisant les approches de conception et gestion globales des projets** : l'utilisation de démarches numériques collaboratives de type BIM est

à généraliser notamment dans les rénovations des bâtiments résidentiels collectifs ou tertiaires, ce qui nécessite une appropriation par les professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Plus globalement, le numérique se développe dans la gestion et le pilotage des équipements...

- **La rénovation énergétique du bâti ancien et/ou patrimonial** : cette rénovation appelle des points de vigilance et des savoir-faire parfois spécifiques pour associer amélioration de la performance et conservation de la valeur patrimoniale. Avec 26% du parc de logement construit avant 1946, il s'agit d'un enjeu à prendre en compte pour l'atteinte des objectifs de massification et de garantie de performance ;
- **L'approche globale de la rénovation intégrant d'autres enjeux tels que la gestion de l'eau, la biodiversité, l'adaptation du logement à la vieillesse...** : dans l'optique d'une transition non pas seulement énergétique mais également écologique et sociétale, l'intégration d'autres enjeux semblent incontournables ce qui suppose des compétences élargies et transversales ;
- **La sensibilisation/formation à la maîtrise d'usage** : elle devrait constituer un module dans toute formation des professionnels du bâtiment au regard de son rôle majeur dans la garantie de performance des opérations.

Renforcer les actions de formation et de structuration de l'offre locale

Les actions menées dans le cadre des politiques nationales et régionales de formation pourront être complétées et renforcées par des actions régionales et locales développées par le SPPEH notamment en lien avec la FFB et la CAPEB, parmi elles :

- Le relais du dispositif FEE-Bat® « Formation aux économies d'énergie dans le bâtiment » et l'optimisation de l'utilisation des plateaux techniques PRAXIBAT installés en région par l'ADEME et la Région ;
- La poursuite et le déploiement des actions d'accompagnement des artisans à la structuration d'une offre de rénovation globale performante et complète comme cela est expérimenté actuellement dans le cadre du programme CEE Facilaréno sur une dizaine de territoires de la région ;
- L'accompagnement assurantiel et marketing à la formation de groupements ;
- L'organisation de formations sur certains des enjeux clefs notamment le bâti ancien, le confort d'été passif...
- Etc.

Cf. également fiche n°9

Redonner de la lisibilité à l'offre, renforcer la confiance des maîtres d'ouvrage

La confiance est un facteur clé dans la prise de décision pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, tout particulièrement dans le cadre d'une rénovation globale performante. Cette confiance a pâti ces dernières années des démarches commerciales abusives qui se sont développées.

Plusieurs actions pourront être privilégiées entre professionnels et acteurs publics pour redonner de la lisibilité et de la confiance aux maîtres d'ouvrages :

- La poursuite de l'engagement toujours plus important des entreprises dans les démarches de certification et labellisation, sur lesquelles le SPPEH pourra notamment communiquer ;
- La valorisation d'outils de mise en relation entre clients et artisans dans un cadre partenarial prédéfini (exemple de la plateforme 360° travaux de la CAPEB...)

- L'appui sur des référentiels régionaux (audits, accompagnement travaux...) partagés par le service public et les professionnels, permettant d'apporter une garantie dans la qualité de l'offre et en retour une meilleure visibilité de cette offre, sans pour autant créer de nouveaux signes de qualité (cf. fiche n°3)
- ...

21 Développer l'innovation et l'expérimentation pour une rénovation globale performante, bas carbone et intégrée des bâtiments

Mobiliser les acteurs de l'innovation

L'objectif est de mobiliser les acteurs de l'innovation et de la recherche (clusters, Nobatek...) afin qu'ils puissent orienter leurs actions pour répondre aux enjeux de massification, de performance énergétique, de démarche bas carbone, d'approche intégrée de la rénovation des bâtiments, à coût maîtrisés.

Ces innovations peuvent être :

- **technologiques** : produits, équipements, procédés, systèmes constructifs ou systèmes de production d'énergie... ;
- **organisationnelles, méthodologiques** : innovations dans la conception, réalisation et exploitation intelligente des bâtiments, démarches participatives... ;
- **d'usages** : usage même des matériaux... ;
- **sociales et économiques** : réponses nouvelles à des besoins sociaux ou économiques, nouveaux ou mal satisfaits ;
- **juridiques** sur la base de retours d'expériences et évaluations conduites ;
- etc.

Les besoins identifiés portent notamment sur :

- des approches/méthodes industrialisées, préfabriquées à des fins de massification ;
- les procédés constructifs et les équipements en lien avec notamment la ventilation, le confort d'été passif, la rénovation du bâti ancien ;
- l'utilisation des matériaux biosourcés, recyclés... ;
- l'intégration des énergies renouvelables en autoconsommation ;
- l'utilisation du numérique pour la conception partagée du bâtiment, la réalisation optimisée des ouvrages, la gestion intelligente des bâtiments insérés dans leur environnement... ;
- les montages financiers innovants ;
- la gouvernance des projets : participation des usagers... ;
- la maîtrise d'usage, la communication/sensibilisation/implication ;
- l'intégration d'enjeux plus transversaux : énergie et gestion de l'eau, santé, biodiversité, mixité sociale et fonctionnelle, adaptation du bâtiment aux problématiques d'usagers à besoin spécifique (personnes handicapées, personnes âgées...) ;
- le suivi et contrôle qualité ;
- etc.

Pour rappel, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité organiser avec les acteurs de la filière BTP une Feuille de route « Construction durable » pour que la filière soit en capacité de répondre aux défis majeurs auxquels elle est confrontés tant au niveau énergétique qu'environnemental, de compétence ou de numérique. Cette stratégie globale comprend notamment un axe d'action sur la stimulation de l'innovation dans la construction.

Développer et capitaliser les expérimentations, diffuser les retours d'expériences

Dans le cadre du comité régional pour l'efficacité énergétique des bâtiments, le lien avec les politiques d'innovation des filières sera favorisé : invitation des acteurs têtes de réseau, présentation des politiques et des innovations en cours de développement...

Un plan d'actions innovation dans le bâtiment, identifiant les priorités en matière de recherches / développements pour la rénovation énergétique performante et bas carbone, pourra être défini avec les acteurs et proposés aux partenaires régionaux de la recherche et de l'innovation. Des actions pourront être intégrées dans les programmes des clusters soutenus par la Région, des appels à manifestation d'intérêt spécifiques lancés.

Les retours d'expériences seront capitalisés pour être accessibles à l'ensemble des acteurs, soit dans le cadre d'outils « ressources » existants ou à créer.

ANNEXES

- ANNEXE 1** **SRADDET Nouvelle- Aquitaine : *Objectifs et règles générales* présentant un lien avec les enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments**
- ANNEXE 2** **Aides à la rénovation énergétique : chiffres clefs en Nouvelle-Aquitaine**
- ANNEXE 3** **Service public de la performance énergétique de l'habitat Nouvelle-Aquitaine : Projet de cahier des charges des plateformes**
- ANNEXE 4** **Évaluation / indicateurs de suivi du PREE Nouvelle-Aquitaine**
- ANNEXE 5** **Tableau récapitulatif des actions proposées dans le cadre des premières déclinaisons opérationnelles**

ANNEXE 1

SRADDET NOUVELLE-AQUITAINE

Objectifs et règles générales présentant un lien avec les enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments

Efficacité énergétique des bâtiments et objectifs stratégiques du SRADDET *Objectifs concernés ou présentant un lien*

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 (objectif 43)
- Réduire de 50 % la consommation d'espace à l'échelle régionale, par un modèle de développement économe en foncier (objectif 31)
- Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments (objectif 49)
- Optimiser l'efficacité énergétique de l'industrie, de l'artisanat et du commerce par des organisations et des procédés facilitant l'économie circulaire (objectif 14)
- Garantir et défendre un habitat de qualité, choisi, accessible à tous les néo-aquitains en assurant une offre équilibrée entre territoires littoraux, urbains et ruraux (objectif 33)
- Reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, lieux essentiels au lien social et au dynamisme économique (objectif 68)
- Intégrer le vieillissement de la population dans les stratégies de développement urbain (mobilité, habitat, activité économique, loisirs, santé, activité physique, lien social) (objectif 34)
- Construire un environnement d'accueil et d'accompagnement favorable au développement des entreprises sur tout le territoire régional (objectif 1)
- Favoriser l'accès à la formation initiale et continue, à la qualification, à l'emploi et au développement des compétences sur l'ensemble du territoire (objectif 16)
- Développer les innovations technologiques et sociales dans le domaine des systèmes intelligents de gestion de l'énergie (objectif 19)
- Développer la nature et l'agriculture en ville et en périphérie (objectif 35)
- Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises dans l'aménagement en favorisant la végétalisation source de rafraîchissement naturel (objectif 37)
- Améliorer la qualité de l'air aux horizons 2020 et 2030 (objectif 44)
- Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne (objectif 50)
- Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable (objectif 51)
- Développer la prévention et la valorisation des déchets du BTP (objectif 58)
- Définir et appliquer les stratégies locales d'adaptation par une anticipation des risques (objectif 62)

Effacité énergétique des bâtiments et règles générales du SRADET *Règles générales concernées ou présentant un lien*

- RG1-** Les territoires mobilisent prioritairement le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes.
- RG4-** Les territoires favorisent, au sein des enveloppes urbaines existantes, l'intensification du développement urbain à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif.
- RG7-** Les documents de planification et d'urbanisme cherchent, par une approche intégrée, à conforter et/ou revitaliser les centres-villes et centres-bourgs.
- RG9-** L'adaptation du cadre de vie aux usages et besoins des personnes âgées est recherchée par les documents de planification et d'urbanisme.
- RG22-** Le principe de l'orientation bioclimatique est intégré dans tout projet d'urbanisme et facilité pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante.
- RG23-** Le rafraîchissement passif est mis en œuvre dans les espaces urbains denses.
- RG24-** Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau en qualité et en quantité en favorisant les économies d'eau, la réduction des ruissellements, la récupération des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises et la préservation des zones tampons.
- RG27-** L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des bâtiments est facilitée.
- RG28-** L'intégration des équipements d'énergie renouvelable solaires dans la construction est facilitée et encouragée.
- RG29-** L'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture.
- RG30-** Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.
- RG31-** L'installation des réseaux de chaleur et de froid couplés à des unités de production d'énergie renouvelable est facilitée.
- RG37-** Les acteurs mettent en œuvre prioritairement des actions visant à la prévention des déchets avant toute opération de valorisation puis d'élimination.

ANNEXE 2

Aides à la rénovation énergétique : chiffres clefs en Nouvelle-Aquitaine

QUEL NOMBRE DE LOGEMENTS RÉNOVÉS ?

À RETENIR

En Nouvelle-Aquitaine, le nombre de logements rénovés est évalué à plus de 21 200 en 2018. Ce chiffre comptabilise uniquement les rénovations de logements ayant bénéficié d'au moins une aide financière et au moins deux actions de travaux différentes.

Les objectifs régionaux ne sont pas encore atteints mais de nombreux signes positifs peuvent être mis en avant. Tout d'abord, les différents dispositifs d'accompagnement financier et technique sont, année après année, de plus en plus sollicités par les maîtres d'ouvrages. Ensuite, le nombre de ménages s'engageant dans une démarche d'amélioration énergétique semble cohérent avec les ambitions régionales. A minima, plus de 140 000 foyers réalisent en effet annuellement des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. En revanche, la performance énergétique des travaux est bien souvent insuffisante.

Dès lors, l'enjeu de la performance des rénovations est donc primordial pour les années à venir.

Évaluation du nombre de logements rénovés avec aides financières en 2018



21 200 logements rénovés avec au moins 2 actions de travaux

CITE 2018 : près de 140 000 foyers ont réalisé au moins une action de rénovation. Par ailleurs, cette estimation ne tient pas compte de l'auto-réhabilitation et des travaux pour lesquels aucune aide financière n'a été demandée.



706 M€

de chiffre d'affaires pour l'ensemble des travaux d'amélioration énergétique des logements ayant bénéficié d'une ou plusieurs aides financières



5 300 emplois

en équivalent temps plein pour les entreprises du bâtiment

Source : CERC NA

MÉTHODOLOGIE : l'évaluation du nombre de logements rénovés est semi-définitive jusqu'à l'obtention des données du CITE 2019. Elle porte sur les logements bénéficiant d'au moins une aide financière locale ou nationale. Les travaux réalisés en auto-réhabilitation ne sont pas comptabilisés ainsi que ceux pour lesquels aucune aide financière n'a été demandée.

Des hypothèses de cumul des dispositifs d'aides ont été posées pour éviter les doubles comptes. Le calcul du nombre de logements rénovés tient compte des travaux étalés. Seuls les logements ayant bénéficié d'au moins deux catégories de travaux différentes sont retenus. Le chiffre d'affaires est en revanche évalué pour l'ensemble des travaux aidés sur l'année.

Le périmètre pour les logements sociaux porte sur les opérations bénéficiant d'un financement éco-prêt logement social. Les projets concernent le plus souvent des réhabilitations globales. Aussi, le montant des travaux retenus sur le volet énergétique a été estimé à partir de résultats d'une étude menée par la Caisse des Dépôts et Consignations sur un échantillon d'opérations financées pour partie par un éco-prêt.

Quelques données concernant les principaux dispositifs d'aides financières

	Nombre de logements	Montant des travaux	Montant de travaux par logement
CITE 2018 (travaux 2017)	139 943	736,6 M€	5 264 €
Habiter Mieux "sérénité" (ANAH)	4 791	107,8 M€	22 509 €
Habiter Mieux "agilité" (ANAH)	1 228	8,4 M€	6 856 €
Éco-prêt à taux zéro	2 284	47,6 M€	20 534 €
Éco-prêt logement social	2 631	21,0 M€*	Non significatif

Source : traitement CERC NA ; GIE Réseau des CERC ; DREAL ; DHUP

* Estimation CERC, voir méthodologie

Bilan du Dispositif régional « Accompagnement à la rénovation énergétique globale performante »

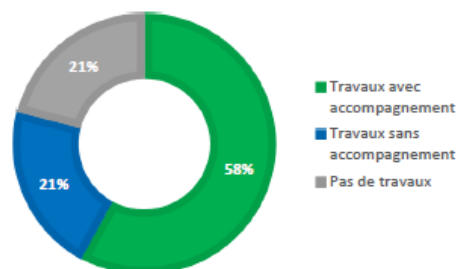
Financement d'un audit (440€) et d'un accompagnement pré-travaux (270€) pour les ménages

Enveloppe affectée en mars 2017 : 1 M€

Bilan au 31/12/2019 : 1 269 subventions attribuées pour un total de 898 967 €

Impact sur le passage à l'acte travaux (sur 857 dossiers) :

SUITES DONNÉE À L'AUDIT

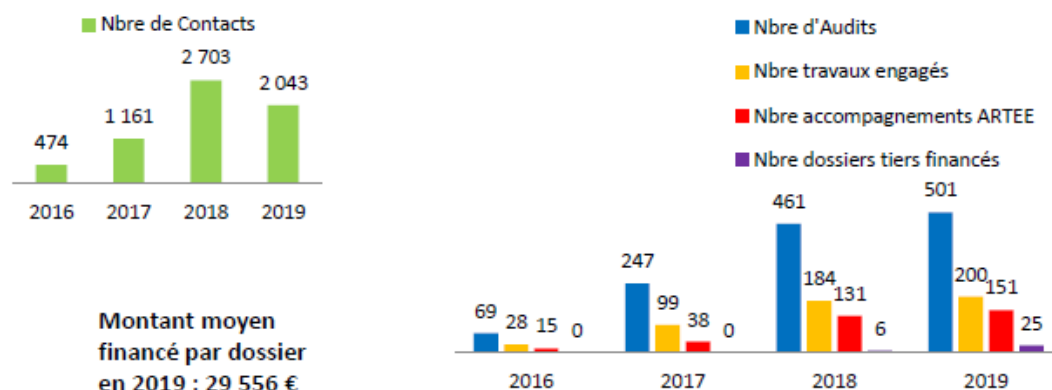


Résultats sur des données déclaratives

Agence Régionale pour les travaux d'économie d'énergie (ARTEE)



- Société d'économie mixte créée en 2015 par la Région et des partenaires privés
- Société de tiers financement : accompagnement des ménages ou des copropriétés tout au long du projet de rénovation, associé à une offre de prêt sur le reste à charge, dont les mensualités sont calculées sur les économies générées sur la facture.

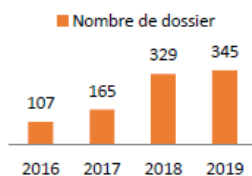


Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique (CARTTE)

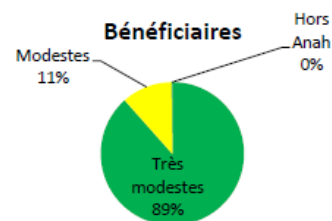
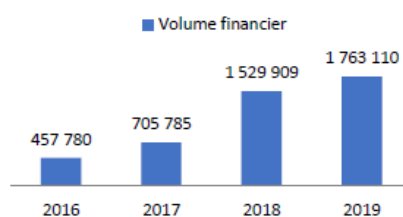


- Fonds de 2,5 M€ créé en 2014 par la Région et les Procivis
- Avance des aides de l'Anah et des collectivités aux ménages précaires (plafonds Anah + 30%)
- 30% d'un montant maximal de travaux de 30 000 € TTC soit un montant maximal avancé de 9 000 € par propriétaire pour une durée maximale de 12 mois

Nombre de dossier



Volume financier



Avance moyenne par dossier en 2019 : 5 110 €

ANNEXE 3

Service public de la performance énergétique de l'habitat Nouvelle-Aquitaine

Projet de cahier des charges des plateformes

1/ ELEMENTS DE CONTEXTE

L'Article 188 de la Loi TECV prévoit que :

« La Région constitue l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique. Elle favorise, à l'échelon des établissements publics de coopération intercommunale, l'implantation de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) mentionnées à l'article L.232-2 du code de l'énergie et le développement d'actions visant à lutter contre la précarité énergétique en matière de logement, en application de l'article L.232-1 du même code ».

Conformément à l'Article L222-2 Code de l'Environnement, le PREE « s'attache à définir un plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique », qui constitue l'échelon local du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

Le Programme régional pour l'efficacité énergétique Nouvelle-Aquitaine :

Chef de file en matière Énergie Climat, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine précise, sur la base d'une large co-construction avec les acteurs concernés, les objectifs régionaux et les modalités d'action collective de rénovation énergétique des bâtiments à travers :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine qui comporte une stratégie détaillée Climat Air Énergie ;
- Le Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) Nouvelle-Aquitaine, document opérationnel, en déclinaison des objectifs du SRADDET, qui définit les « modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire », ainsi que les modalités d'animation des réseaux des professionnels, et de mobilisation des acteurs locaux.

Le PREE Nouvelle-Aquitaine intègre, conformément à la loi, un plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique, échelon local du SPPEH (projet de cahier des charges et modalités de déploiement).

Le Programme « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » (SARE), lancé par le Gouvernement le 5 septembre 2019 et dont le porteur pilote est l'ADEME, fait appel à des co-financements via les certificats d'économie d'énergie afin d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique, de renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales et les réseaux professionnels. Il cofinance les prestations de conseils et d'ingénierie. Cette dynamique permettra aussi d'accompagner de manière générale le développement d'une offre de qualité, la montée en compétences des professionnels de la rénovation et le développement de pratiques collectives de mobilisation des ménages et des acteurs du petit tertiaire privé pour rénover leurs bâtiments. Le programme assurera la bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien (mairies, Maisons France services, etc.) et consolidera le réseau FAIRE initié par l'État, l'ADEME, l'Anah et l'ANIL en lien avec les collectivités territoriales. Il pourra constituer en partie l'outil de financement de l'Etat/Ademe pour le déploiement du SPPEH local.

L'État, l'ADEME, et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine souhaitent déployer sur l'ensemble du territoire régional un réseau de plateformes, échelon local du Service public de la performance énergétique de l'habitat.

La mise en place de ces plateformes conçues comme des guichets uniques reposera plus particulièrement sur la **mobilisation des EPCIs**.

Ce réseau devra répondre à des exigences de qualité et de performance afin de satisfaire aux objectifs nationaux et régionaux de rénovation énergétique des bâtiments. Ses actions s'inscrivent dans :

- les objectifs et priorités définis au niveau régional par le SRADDET et le PREE,
- le cadre du Programme CEE SARE 2020-2024 si ce dispositif est mobilisé (cadre définit sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/service-daccompagnement-renovation-energetique-sare>) ;
- le cadre du dispositif national « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

Ce cahier des charges a pour objectifs de préciser :

- le portage et la gouvernance
- Les objectifs quantitatifs et qualitatifs,
- Les missions obligatoires et optionnelles,
- Le mode de suivi des actions,

que devront mettre en place les EPCIs candidats pour s'intégrer dans le réseau régional des plateformes et pouvoir prétendre à bénéficier des financements correspondants.

Si le présent cahier des charges pose le cadre de déploiement et les missions des Plateformes, l'organisation spécifique et le fonctionnement de ces plateformes pour mener à bien leurs missions sont définis librement par chacune.

2/ PORTAGE ET GOUVERNANCE

Les futures Plateformes pourront être portées par :

- Un EPCI à fiscalité propre, détenteurs des compétences Energie et/ou Habitat⁶
- Un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, détenteurs des compétences Energie et/ou Habitat, qui :
 - mutualisent leur démarche,
 - qui s'associent à d'autres acteurs publics ou privés,
 - qui confient l'organisation et l'animation du service à d'autres structures publiques ou privées.

Les EPCI restent à l'initiative de la démarche et sont présentes dans la gouvernance.

Le ou les porteurs devront :

- Détenir ou lancer l'élaboration d'une stratégie territoriale Energie et/ou Habitat fixant des objectifs opérationnels quantitatifs et qualitatifs ;
- Présenter le schéma d'organisation et les parcours « usagers » envisagés ;

⁶ « Protection et mise en valeur de l'environnement » (Energie) et/ou « Equilibre social de l'habitat » / « Politique du logement » / « Politique locale de l'habitat » (Logement/Habitat)

- Donner des assurances sur la gestion commune de la Plateforme, au sein de la collectivité, par les services compétents concernés (énergie climat, logement, urbanisme...), la Plateforme devant participer à ces politiques dans une approche transversale voire mutualisée, impliquant également tout autre service pouvant faciliter la mise en œuvre des objectifs et de l'animation ;
- Etablir un budget de fonctionnement de la Plateforme pour partie autofinancé et posant les bases de la pérennisation future du service ;
- faire un programme prévisionnel quantifiant (sur 3 ans) les actions concourant à l'atteinte des objectifs de rénovation.

Afin d'assurer ses missions de guichet unique, le ou les porteurs d'une Plateforme mettront en place une gouvernance locale partenariale associant à minima les acteurs publics et professionnels nécessaires à son fonctionnement et ses missions, ainsi qu'à la bonne coordination des politiques publiques régionales et nationales. Elle intégrera à minima le Conseil régional, l'Ademe, la délégation départementale de l'Anah, le Conseil départemental, l'ADIL, les partenaires régionaux auxquels la Région et/ou l'Etat ont confié le portage de politiques ou outils participant à la rénovation énergétique de l'habitat (société de Tiers Financement, Caisse d'avance...), la CAPEB, FFB...

Dans le cadre de ses missions, le ou les porteurs de la Plateforme assurent l'animation des nombreux acteurs locaux de la rénovation énergétique du logement et de l'immobilier (acteurs bancaires, agences immobilières, négociants,...). Ils les associent dans la définition et la mise en œuvre des politiques selon le degré et modalités définis localement.

3/ OBJECTIFS ET MISSIONS

1. OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS :

Les objectifs quantitatifs en terme de rénovation énergétique devront être cohérents avec les documents de planifications régionaux, notamment ceux fixés dans le SRADDET et le PREE. Ces objectifs pourront tenir compte des caractéristiques socio-économiques du territoire.

Les Plateformes incitent à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone, en priorité, complète ou, à défaut, par étapes. Le niveau de performance des travaux accompagnés par l'action de la plateforme devra tendre vers le niveau de rénovation BBC avec une première étape de travaux visant 40% d'économie d'énergie.

Elle respectera les principes de bases du PREE à savoir :

- Rénovations inscrites dans un parcours SNBC compatible dit « bas carbone » : priorité aux énergies renouvelables dans le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, à la production et l'autoconsommation d'électricité renouvelable, ainsi qu'à l'utilisation de matériaux biosourcés... ;
- Rénovations « Hiver/Été », intégrant systématiquement le confort d'été passif et la santé des occupants (ventilation/qualité de l'air/radon) ;
- Rénovations s'accompagnant systématiquement d'une sensibilisation des occupants aux éco-gestes et d'une formation si nécessaire à l'usage des nouveaux équipements ;
- Rénovations respectant le caractère ancien et/ou patrimonial du bâti ;
- Rénovations dans une logique plus large d'amélioration de l'habitat.

Afin de garantir la qualité de service, la plateforme devra s'intégrer dans le réseau national « FAIRE » et, comme précisé à l'article 2 de la Charte FAIRE signée le 7 avril 2019, elles auront la possibilité d'utiliser la signature « FAIREAVEC ».

2. LES MISSIONS OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES :

Les Plateformes **proposent un guichet unique à minima “Rénovation énergétique de l’habitat”**, **et pourront viser, à terme un guichet unique « Energie/Habitat/Petit tertiaire »**, intégrant plus largement les autres thématiques liées à l’habitat et/ou au petit tertiaire et le conseil associé (énergétique mais aussi architectural, juridique, sanitaire et social...). Elles s’organisent avec les structures existantes pour proposer ce service global.

L’objectif est que les missions actuellement existantes - à minima PRIS EIE, PRIS Anah pour la partie « rénovation énergétique», PTRE expérimentales 2015/2020- intègrent le réseau des nouvelles Plateformes, afin de proposer ce guichet unique. Un partenariat est à proposer aux ADIL pour offrir également, dans le cadre de ce guichet unique, le conseil juridique sur l’habitat et, au-delà, à tout autres partenaires dans l’objectif, à terme, d’un guichet Energie/Habitat/Petit Tertiaire (CAUE...).

Ce guichet unique est à destination :

- des propriétaires occupants ou bailleurs quels que soient leurs revenus et niveau de vie
- des locataires de logements
- des propriétaires et/ou utilisateurs de petits locaux tertiaires (mission optionnelle)
- des syndicats de copropriétés (missions optionnelle au-delà du 1^{er} niveau d’information)
- tous les professionnels liés directement ou indirectement à la rénovation des bâtiments

2.1 Missions obligatoires :

La plateforme devra à minima respecter les missions obligatoires suivantes :

- La mise en place d’un système de mobilisation et d’accompagnement des particuliers tout au long de leur projet de rénovation,
- L’animation et la mobilisation du réseau de professionnels (entreprises, acteurs financiers, agences immobilières...) de son territoire,
- L’intégration dans son fonctionnement ou la promotion des différents dispositifs nationaux (CEE, aides de l’Anah, Ma Prim’renov, PIV Action Logement...) et régionaux mis en place : Carnet numérique du logement, dispositif de Tiers financement, caisse d’avance...

Elle devra par ailleurs respecter le périmètre service public / champs concurrentiel : la vocation des Plateformes est d’être un tiers de confiance qui apporte un conseil neutre, indépendant et expert en amont du projet et aux différentes étapes clés du projet, pour accompagner l’usager et l’aider dans ses choix, sans pour autant se substituer au secteur concurrentiel. Elles orientent ainsi les consommateurs, en fonction de leurs besoins, vers des artisans, entreprises, maîtres d’œuvre et bureaux d’études compétents, tout au long du projet de rénovation.

➔ Mise en place d’un système de mobilisation et d’accompagnement des particuliers tout au long de leur projet de rénovation

Celui-ci se décomposera comme suit :

- Des missions de service public, accessibles à tous et gratuitement (et réalisées par des structures indépendantes de tout fournisseur d’énergie et de matériaux, en cas de recours à la sous-traitance) : Informations de premier niveau et conseil personnalisé aux ménages, information de premier niveau aux conseils syndicaux de copropriétés,

En coordination avec le Conseil régional et les services qu'il aura développés/renforcés, la proposition d'un accompagnement pour les particuliers s'appuyant sur la mobilisation de l'offre des professionnels et visant à la développer et la renforcer : audits énergétiques, accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation.

- Des programmes d'animation et de communication destinés à mobiliser les ménages et à valoriser les actions de la plateforme.

Le relais local des campagnes de communications nationales « FAIRE » et régionales « FAIRE AVEC LA NOUVELLE-AQUITAINE ».

- Le déploiement local du carnet numérique du logement dès lors qu'il sera opérationnel au niveau régional.

La Plateforme mettra par ailleurs en œuvre au moins une opération collective/groupée dans le cadre de sa stratégie territoriale.

Public ANAH

Le guichet unique doit tisser les partenariats nécessaires afin d'offrir pour les publics les plus fragiles, et notamment le public éligible aux aides de l'Anah un même point d'entrée que pour les autres publics et faciliter par la suite sa prise en charge par les outils et interlocuteurs dédiés du parcours Anah :

- *en secteur d'opérations animées (OPAH, PIG) les Plateformes apportent une information de 1^{er} niveau et orientent la personne pour qu'elle intègre l'opération animée ;*
- *en secteur diffus les Plateformes apportent « l'information de 1^{er} niveau » et le « Conseil personnalisé » puis orientent la personne vers le parcours Ma Prim'Rénov pour les travaux simples, Anah Habiter Mieux Sérénité pour le bouquet de travaux ou Habiter Mieux Copropriétés.*

Les publics les plus fragiles/non connectés sont aidés par la Plateforme dans leur démarche d'inscription en ligne et d'utilisation de la plateforme.

Cette organisation vise à simplifier les points d'entrée au service public pour les ménages, à mieux capter ces publics « modestes et très modestes », et à leur apporter une information technique de 1^{er} niveau en secteur diffus.

Par ailleurs, si le recours à un opérateur habilité ANAH n'est pas nécessaire pour les travaux simples, il est obligatoire s'agissant du programme Habiter mieux Sérénité.

Dans le cadre d'un financement par le programme SARE des missions du service public, l'articulation entre le programme de l'Anah et le programme SARE se fera dans le respect des règles définies dans les documents cadres du programme SARE et de l'Anah.

→ Animation et mobilisation du réseau de professionnels du territoire :

En sus de la structuration d'un réseau de professionnels destiné à accompagner les particuliers pour les missions d'audit, AMO et MOE cités ci-dessus, la plateforme développera des actions d'animation et sensibilisation à destination des professionnels de son territoire : Entreprises du bâtiment, Bureaux d'Etudes, Architectes, Grandes Surfaces de Bricolage, Négociants en matériaux, Agences Immobilières et notaires, Contractants généraux, Banques, Energéticiens...

Cette animation pourra notamment prendre la forme de :

- La promotion de la charte « FAIRE » et/ou conventions/référentiels régionaux de partenariats avec les professionnels concernés,
- La réalisation d'une cartographie des professionnels du territoire

- L'organisation de réunions d'information « rénovation énergétique des bâtiments »,
- L'association aux travaux de la plateforme des professionnels sous chartes/conventions.

2.2 Missions optionnelles :

Copropriétés : Conseil personnalisé auprès des copropriétés en démarches collectives (syndicat, syndic) voire accompagnement en coordination avec le Conseil régional et les services qu'il aura développés/renforcés.

Petit tertiaire privé : Information de 1^{er} niveau, Conseil personnalisé et Sensibilisation, Communication, Animation

Entreprises de moins de 10 salariés pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments tertiaires.

Multiplier/déployer largement les opérations spécifiques (actions de repérages, opérations programmées, opérations groupées, SLIME...) à destination de certains publics et/ou de typologie de bâtiments

Au-delà d'une opération collective/groupée relevant des missions de base, la Plateforme pourra multiplier ces opérations dans le cadre de sa stratégie territoriale Energie Habitat et en fonction de ses moyens.

De manière optionnelle et en fonction des spécificités de chaque territoire et des moyens mobilisés, les futures plateformes pourront développer des actions complémentaires, par exemple parmi elles :

- **Porter ou accompagner la mise en place de dispositifs locaux de soutien financier complémentaire**
- **Candidature et participation à des appels d'offres « expérimentations/ innovations » :** le cas échéant la plateforme pourra candidater à des appels à projets visant à expérimenter des solutions innovantes permettant de « massifier » la rénovation énergétique de l'habitat (ex Appels à projets DOREMI, Rénovation de quartiers...) ;
- La Plateforme pourra proposer un élargissement de son champ d'intervention aux thématiques plus larges de l'habitat : lutte contre l'habitat indigne, maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie...

3. MODE DE SUIVI DES ACTIONS :

Dans le cadre du Programme SARE, le suivi des objectifs se fera tout au long du programme par le biais d'un outil métier mis à disposition par l'ADEME qui permettra la remontée en continu d'indicateurs métiers aux niveaux régional et national.

Ces indicateurs de suivi d'activité liés au programme SARE font l'objet d'une définition partagée dans le cadre des groupes de travail lancés par le porteur pilote ADEME dans le cadre du programme SARE.

La plateforme devra par ailleurs suivre d'autres indicateurs liés aux objectifs quantitatifs et qualitatifs des politiques (à construire).

4/ MODALITES DE DEPLOIEMENT :

Le déploiement du SPPEH local doit permettre l'égalité d'accès à tout néo-aquitain à un service de base et assurer une couverture territoriale optimale.

Le Plan de déploiement du réseau des Plateformes Nouvelle-Aquitaine est lancé courant 2020 auprès des EPCI du territoire régional. Il pourra prendre la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

La maille territoriale minimale est conditionnée aux moyens budgétaires alloués et consacrés par les financeurs publics. Elle pourra être modulée en fonction de la densité de population locale.

Dans le cas où des territoires ne seraient pas couverts par une Plateforme, et de manière transitoire, le service (à minima le service de base) pourra être assuré par :

- Une structure publique, autre qu'un EPCI, parapublique ou privée;
- le cas échéant par un guichet accueil régional.

Les structures qui assureront la phase transitoire pourront être recrutées sur la base d'un AMI et devront avoir été cooptées par les EPCI couvertes.

ANNEXE 4

EVALUATION / INDICATEURS DE SUIVI DU PREE NOUVELLE-AQUITAINE

Suivi et évaluation de l'atteinte des objectifs quantitatifs du PREE

L'évaluation quantitative consistera à renseigner une fois par an les indicateurs suivants à l'échelle Nouvelle-Aquitaine. Ce travail pourra s'appuyer sur les données remontées par les plateformes, le carnet numérique du logement, l'outil de suivi mis en place par l'UR HLM Nouvelle-Aquitaine sur le parc du logement social de ses adhérents, les travaux de l'AREC et de la CERC, notamment quant au suivi de l'impact des aides publiques, etc.

- Logements privés
 - o Nombre de logements privés ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique dont :
 - Maisons individuelles privées
 - Logements privés en copropriété
 - Nombre de copropriétés et leur taille
 - Nombre de copropriétés fragiles
 - o Niveau de performance énergétique moyen atteint par ces rénovations énergétiques / gain moyen en consommation d'énergie par rénovation
 - o Niveau d'émissions de GES moyen atteint par ces rénovations énergétiques / gain moyen en émission de GES par rénovation
 - o Nombre de rénovation globale performante complète (gain minimum en consommation énergétique de 40%)
 - o Nombre de passoires thermiques résorbées par rapport à 2020
 - o Nombre de ménages sous les plafonds Anah ayant engagé une rénovation énergétique de leur logement
 - o Nombre de ménages en précarité énergétique ayant engagé une rénovation énergétique de leur logement
 - o Montant des travaux / chiffres d'affaires et emplois générés / Montant des aides publiques
- Logements sociaux
 - o Nombre de logements sociaux ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique
 - Rénovations niveau BBC
 - Rénovations niveau étiquette C
 - o Nombre de passoires thermiques (E, F, G) résorbées par rapport à 2020
 - o Montant des travaux / chiffres d'affaires et emplois générés / Montant des aides publiques
- Bâtiments publics et tertiaires privés
 - o % de réduction moyen de la consommation énergétique globale des bâtiments tertiaires par rapport à 2020
 - o Niveau de performance énergétique moyen atteint par ces rénovations énergétiques
 - o Niveau d'émissions de GES moyen atteint par ces rénovations énergétiques
 - o m² de bâtiments tertiaires publics rénovés / Nombre de bâtiments tertiaires publics rénovés

- m² de bâtiments tertiaires privés rénovés // Nombre de bâtiments tertiaires privés rénovés
- Montant des travaux / chiffres d'affaires et emplois générés / Montant des aides publiques

Evaluation qualitative des rénovations

Cette évaluation annuelle consistera en une opération de contrôle sur un échantillon régional de logements ayant fait l'objet d'une démarche de rénovation énergétique accompagnée dans le cadre du SPPEH et/ou des soutiens publics. Pour l'habitat privé, elle complètera l'évaluation réalisée au niveau national.

Cet échantillon devra être représentatif des typologies de logements et de ménages de Nouvelle-Aquitaine, mais aussi répartis géographiquement sur les différents territoires régionaux.

Le contrôle aura pour objectif de mesurer le gain réel de consommation et d'émissions de gaz à effet de serre après travaux, au regard de la situation de départ et des projections réalisées au stade de l'audit. Grâce aux informations recueillies, il permettra de réaliser une analyse pour identifier les facteurs de réussite ou les points de vigilance pour les futures démarches de rénovations énergétiques à mener.

Suivi de la mise en œuvre du PREE

Un suivi de la mise en œuvre des déclinaisons opérationnelles du PREE sera effectué sur la base notamment du tableau récapitulatif « Synthèse des premières actions du PREE Nouvelle-Aquitaine ».

ANNEXE 5

Tableau récapitulatif des actions proposées dans le cadre des premières déclinaisons opérationnelles

ACTIONS IDENTIFIEES	CALENDRIER	N° FICHE
Massifier la rénovation globale performante et bas carbone du logement privé		
Déploiement, sur l'ensemble du territoire régional, d'un réseau de Plateformes, niveau local du SPPEH, proposant à minima un guichet unique "Rénovation énergétique du logement"	2021/2023	1
Renforcement / Complémentarité des aides pour l'éradication des passoires thermiques habitées par des locataires en précarité ou des propriétaires aux faibles revenus	2025	2
Généralisation des aides aux audits pour favoriser la rénovation globale performante, couplé au développement d'un carnet numérique du logement	à partir de 2021	2
Soutien à des opérations collectives, groupées, ciblées d'accompagnement travaux/post travaux pour la rénovation globale performante et complète	à partir de 2021	2
Déploiement de la Caisse d'avance Carte	en cours	2
Evolution, création de nouveaux outils financiers, notamment un fonds de garantie	à partir de 2020	2
Faciliter l'accès aux aides : proposer l'ensemble des aides publiques sous la forme d'une "offre globale", former les agents du SPPEH au montage de plans de financement, étudier la possibilité d'une interface unique pour les demandes de soutien financier public	à partir de 2021	2
Créer ou généraliser des référentiels notamment audit et accompagnement travaux/post travaux	2020	3
Pacte partenarial régional avec les professionnels du bâtiment	à partir de 2021	3
Référentiels sensibilisation / formation éco-gestes et maîtrise d'usage / charte d'engagement du particulier	à partir de 2021	3
Suivi Evaluation atteinte des performances / Observatoire national	2021/2023	3
Suivi Evaluation atteinte des performances / Complément régional	2021/2023	3
Outils divers type guide, référentiels, formations... sur typologie d'habitat, autorénovation, enjeux clefs à intégrer (confort d'été, ventilation, bas carbone, bâti ancien...)	à partir de 2021	3
Animation du réseau des Plateformes	à partir de 2021	4
Formation responsables et conseillers Plateformes	à partir de 2021	4

Outil base de données territoriale habitat énergie	à partir de 2021	04-août
Observatoires suivi données et politiques régionales et locales	en cours	4
Portail régional internet / Centre de ressource	à partir de 2021	4
Outil numérique simulation travaux renforcé	à partir de 2021	4
Simulaide (outil simulation des aides)	existant	4
Audit de type passeport énergétique	expérimentation en cours	
Outil gestion suivi des dossiers et gestion des usagers du SPPEH	à partir de 2021	4
Carnet numérique du logement	à partir de 2021	4
Communication sur le nouveau SPPEH (installation)	2020/2021	6
Stratégie de communication régionale avec charte graphique FAIRE en NA - Réseau Plateformes	à partir de 2021	6
Outils de sensibilisation / formation tout public (classique, numérique...)	à partir de 2021	6
Guichet unique "Rénovation énergétique du logement" : 1ère information, conseil, animations...	à partir de 2021	7
Animation locale des professionnels notamment développer une offre privée adaptée et favoriser la rénovation énergétique embarquée	à partir de 2021	7
A minima une opération programmée, groupée par Plateforme	2021/2023	7
Outil suivi reporting des plateformes	existant	7
Préciser une stratégie territoriale Energie et/ou habitat	à partir de 2020	8
Réaliser une "cartographie" des acteurs publics et privés à mobiliser sur le territoire	à partir de 2021	8
Mettre en place un plan de communication territorial coordonné avec le niveau régional	à partir de 2021	9
Copropriétés : mobilisation des têtes de réseau, partenariats régionaux	à partir de 2021	11
Copropriétés : politique de repérage, accompagnement	en cours ou à lancer	11
Copropriétés : construction d'une "offre globale régionale" lisible et visible	à partir de 2021	11

Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du logement social dans le cadre d'une stratégie régionale renouvelée et croisée "Transition énergétique" et "Aménagement du territoire"		
Réalisation d'un état des lieux et mise en place d'un outil de suivi du parc de logement social régional	en cours	12
Stratégie régionale croisée "Transition énergétique / Aménagement du territoire" à préciser	2020	12
Mise en place de stratégies locales : accès aux données et plans, temps d'échanges	en cours	12

Développement de l'approche en coût global dans la gestion patrimoniale du parc	A renforcer	12
Développement de la maîtrise d'ouvrage déléguée et de la gestion locative pour faciliter la rénovation énergétique du parc social communal	A renforcer	12
Dynamique à lancer sur les copropriétés mixtes	à partir de 2021	12
Garantie de la performance énergétique : Renforcement des compétences des équipes de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, Managers d'énergie, démarches de conception collaborative, outils numériques, outils de commissionnement...	A renforcer	13
Soutien aux approches "bas carbone" : réseau chaleur EnR, énergies renouvelables en autoconsommation, matériaux biosourcés...	A renforcer	13
Adaptation des aides à la stratégie retenue et à l'approche intégrée	2020/2021	13
Développement d'expérimentations ciblées (solutions industrialisées, confort d'été passif...)	A renforcer	13
Capitalisation et Partages d'expériences en lien avec les acteurs de la copropriété	à partir de 2021	13
Renforcement des compétences des acteurs de l'exploitation et de la maintenance sur les enjeux énergétiques, énergies renouvelables, bas carbone...	A renforcer	14
Action offensive et mutualisée sur la maîtrise d'usage des locataires : boîte à outils, retours d'expériences, moyens humains mutualisés, soutien...	à partir de 2021	14

Enclencher la dynamique de massification de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires		
Cartographie de la performance du parc tertiaire, dans un premier temps de façon expérimentale à l'échelle de plusieurs territoires	2021	15
Cartographie des acteurs porteurs notamment d'une ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	2021	15
Mise en réseau des acteurs, centre de ressources, partage d'expériences	à partir de 2021	15/16
Déploiement d'une ingénierie de proximité à une maille territoriale pertinente pour la rénovation énergétique du bâti public	à partir de 2021	16
Mise en réseau des acteurs du parc public	à partir de 2021	16
Développement de stratégies patrimoniales territoriales pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités	à partir de 2021	16
Mobilisation et/ou création d'outils financiers pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	à partir de 2021	16
Lancement d'opérations exemplaires sur le patrimoine de la Région et de l'Etat	en cours	16

Centes de ressources pour les usagers / locataires / propriétaires de bâtiments tertiaires	à partir de 2021	17
Postes d'économies de flux, conseillers en énergie à développer dans des cadres mutualisés (filiales, zones d'activités...)	en cours	17
Expérimentations sur la diminution des consommations électriques et le confort d'été passif	à partir de 2021	17
Petit tertiaire privé : service public et opérations groupées et ciblées sur la rénovation énergétique des bureaux, commerces, cafés - hôtels - restaurants dans un objectif de revitalisation des territoires	à partir de 2021	17
Stratégie de communication / Sensibilisation pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	à partir de 2021	18
Développement d'outils dédiés ou démarches sur la sobriété d'usage dans les bâtiments tertiaires	à partir de 2021	18

Développer le partenariat acteurs publics / acteurs privés pour massifier la rénovation énergétique performante et bas carbone des bâtiments		
Mobilisation têtes de réseau acteurs privés (convention, outils spécifiques, formations...) : relais vers SPPEH, rénovation embarquée...	à partir de 2021	5/19
Acteurs privés / SPPEH : action offensive sur la rénovation énergétique embarquée	à partir de 2021	5/19
Mobiliser les financements privés au service des objectifs du SPPEH	à partir de 2020	2/19
Professionnels du bâtiment : développement d'une offre adaptée, "nouveaux métiers", nouvelles compétences ou savoir-faire	en cours	5/20
Stratégie sur l'autorénovation accompagnée (formations, appel à projet, soutien à des opérations groupées accompagnées...)	à partir de 2022	5/20
Renforcement de l'offre locale : formations, structuration de l'offre... (opérations de type Dorémi)	A renforcer	5/20
Actions de valorisation de l'offre adaptée et de qualité	A renforcer	20
Plan d'action innovation (logt privé, social et tertiaire)	2021/2023	21

LEXIQUE

Bâti ancien et/ou à caractère patrimonial :

- Un bâtiment construit avant 1948, avec des techniques de mise en œuvre traditionnelles et dont les matériaux de construction sont naturels et peu transformés : pierre, bois, briquettes, terre (pisé, bauge).
- Un bâtiment construit après 1948 possédant une valeur patrimoniale particulière, relative à son histoire et à son architecture. Il pourra ainsi s'agir par exemple :
 - o D'un bâtiment construit avec des matériaux naturels et peu transformés : pierre, bois, briquettes, terre (pisé, bauge) ;
 - o D'un bâtiment présentant un caractère patrimonial répertorié / remarquable.

Bas carbone : dans le présent document, opération qui s'inscrit dans une démarche SNBC visant à améliorer l'étiquette émissions de GES du bâtiment mais également à prendre en compte le bilan carbone du bâti et de la démarche de rénovation

Cogénération : Production simultanée d'énergie thermique et d'énergie mécanique dans une même installation. Le cas le plus fréquent est la production d'électricité et de chaleur

Intracting : L'intracting est un instrument financier innovant qui consiste dans le cofinancement par avances remboursables de travaux d'entretien légers et d'optimisation énergétique permettant de dégager des économies d'énergie à court terme. Ces économies sont ensuite affectées au remboursement des avances consenties, au financement des autres étapes de rénovation, voire au financement de nouveaux projets.

Lean construction : Méthode d'organisation des chantiers visant à chasser tous les gaspillages, du stockage des matériaux jusqu'à la réception de l'ouvrage.

Matériau biosourcé : Matériau issu de la matière organique renouvelable (biomasse) d'origine animale ou végétale. Dans le bâtiment, les matériaux biosourcés les plus utilisés sont le bois, la paille, la chènevotte (chanvre), la ouate de cellulose, le liège, le lin et la laine de mouton. / **Matériau géosourcé :** matériau dit premier, qui demande peu de transformation, à faible énergie mais qui n'est pas biosourcé et non renouvelables à court terme. Il s'agit par exemple de la terre crue ou de la pierre.

Mix énergétique (ou bouquet énergétique) : il définit la répartition des différentes sources d'énergie primaire (nucléaire, charbon, pétrole, éolien,...) utilisées pour produire une énergie bien définie comme l'électricité, et consommées dans une zone géographique donnée. La part de chaque source d'énergie primaire est exprimée en pourcentage (%).

NégaWatt : La démarche repose sur 3 étapes : la réduction des besoins par la sobriété dans les usages, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Passeport énergétique / carnet numérique : rendu obligatoire par la loi ELAN en 2018, il s'agit d'un « carnet de santé » du logement, qui a pour but de recenser toutes les informations nécessaires à l'entretien et aux potentielles rénovations du logement, et à être mis à jour lors de chaque intervention sur le bâtiment.

Passoire thermique : logement classé en étiquette F & G du diagnostic de performance énergétique

Précarité énergétique ou vulnérabilité énergétique : un ménage est en situation de vulnérabilité énergétique s'il consacre plus de 8,18% de ses revenus au chauffage de son logement et à l'eau chaude sanitaire.

Rénovation énergétique embarquée : elle consiste à profiter d'une opération de rénovation lourde d'un bâtiment (par exemple, un ravalement de façade) pour y intégrer des travaux énergétiques (une isolation par l'extérieur). Depuis 2017, l'embarquement de la performance énergétique fait l'objet d'obligations réglementaires sur certains bâtiments

Rénovation globale performante : minimum de 40% de gain énergétique avec au moins un bouquet de travaux comprenant deux actions d'isolation ; peut se faire en 1 fois ou par étape (gain de 30% minimum sur la 1ère étape)

Rénovation SNBC compatible dite « bas carbone » : *rénovation globale performante, avec une priorité donnée aux énergies renouvelables dans le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, à la production et l'autoconsommation d'électricité renouvelable, ainsi qu'à l'utilisation de matériaux biosourcés...*

Tiers financement : Il consiste à proposer une offre de rénovation énergétique qui inclut le financement de l'opération et un suivi post-travaux, de telle sorte que le propriétaire n'a rien à financer car les économies d'énergies futures remboursent progressivement tout ou partie de l'investissement.

SIGLES

- ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt
- AMO** : assistance à maîtrise d'ouvrage
- ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat
- ADIL** : Agence départementale d'information sur le logement
- ALEC** : Agence locale de l'énergie et du climat
- AREC Nouvelle-Aquitaine** : Agence Régionale d'évaluation environnement et climat
- Artéé (ou SEM ARTEE)** : Société d'Economie Mixte « Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie »
- BBC** : Bâtiment Basse Consommation
- BIM** : Building Information Modeling (maquette numérique)
- CAHORE** : Café, Hotel, Restaurant (catégorie de bâtiment du secteur tertiaire)
- CAPEB** : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
- CARTTE** : Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique
- CAUE** : Centres d'Architectures, d'Urbanisme et d'Environnement
- CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CCTP** : Cahier des clauses techniques particulières (document contractuel qui rassemble les clauses techniques d'un marché public)
- CEE** : Certificats d'économies d'énergie. Deux programmes sont en cours : RECIF (REnovation des Immeubles de Copropriété de France) et Céc (Coaching énergétique des Copropriétés)
- CEP** : Conseils en Energie Partagée
- CERC** : Cellule Économique Régionale de la Construction Nouvelle-Aquitaine
- CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CIRENA** : Créé en 2014, le réseau Citoyens en Réseau pour des EnR en Nouvelle-Aquitaine est une association ayant pour but de multiplier les projets citoyens d'énergies renouvelables.
- CITE** : Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique
- CMA** : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- CNFPT** : Centre national de la fonction publique territoriale
- CREBA** : Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien
- CRER** : Centre Régional des Énergies Renouvelables
- CRHH** : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
- CUS** : conventions d'utilité sociale
- DDT** : Direction départementale des Territoires (service déconcentré de l'Etat)
- DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (service déconcentré du ministère de la Transition écologique et solidaire)
- DPE** : Diagnostic de performance énergétique
- Éco-PTZ** : Eco-Prêt à Taux Zéro
- Éco-PLS** : Eco-Prêt logement social
- EIE** : Espaces Info Energie
- EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- FAIRE** : dispositif national « Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique »
- FEDER** : Fonds européen de développement régional

FFB : Fédération Française du Bâtiment

GES : Gaz à effet de serre

HABCOM : Habitat communautaire (catégorie de bâtiment du secteur tertiaire)

Loi ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (2014)

Loi ELAN : Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (2018)

Loi MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (2014)

Loi NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (2015)

Loi TECV : Loi Transition énergétique pour la Croissance verte (2015)

MOOC : Massive Open Online Course (formation à distance)

OPAH : Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PIG : Programme d’intérêt général

POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d’Accompagnement en Copropriété de l’ANAH

PREB : Plan de Rénovation énergétique des bâtiments (2018)

PREE : Programme Régional pour l’Efficacité Energétique

PRIS Anah : Point Rénovation Info Service

PTRE : Plateforme territoriale de la rénovation énergétique

QPV : Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

RGE : label Reconnu Garant de l’Environnement. Il permet d’identifier un professionnel qualifié pour des travaux de rénovation énergétique

RGPD : Règlement Général des Protections des Données

SLIME : « Service Local d’Intervention pour la Maîtrise de l’Energie » est un programme national d’information et d’action en faveur de la maîtrise de la demande énergétique, qui s’inscrit dans le cadre du dispositif des certificats d’économie d’énergie.

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone (2018)

SRADDET : Schéma Régional d’Aménagement de Développement Durable et d’Egalité des Territoires

SARE : Programme « Service d’Accompagnement pour la Rénovation Energétique », appelé également Programme CEE SARE 2020-2024

SDE : Syndicat Départemental d’Energie

SPL : Installations Sportives et de Loisirs (catégorie de bâtiment du secteur tertiaire)

SPPEH : Service public de la performance énergétique de l’habitat

Enquête TREMI : Enquête sur les Travaux de Rénovation Énergétique dans les Maisons Individuelles (ADEME)

URHLM ou **UR-HLM** : Union Régionale des organismes HLM

VOC : Dispositif de Veille et Observation des Copropriétés de l’ANAH